

Déal, Jean-Nicolas. Dissertation sur les "Parisii" ou Parisiens et sur le culte d'Isis chez les Gaulois, ou Observations sur quelques passages du IIe chapitre de l'"Histoire physique, civile et morale de Paris", par M. Dulaure, par J.-N. Déal. 1826.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- *La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- *La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

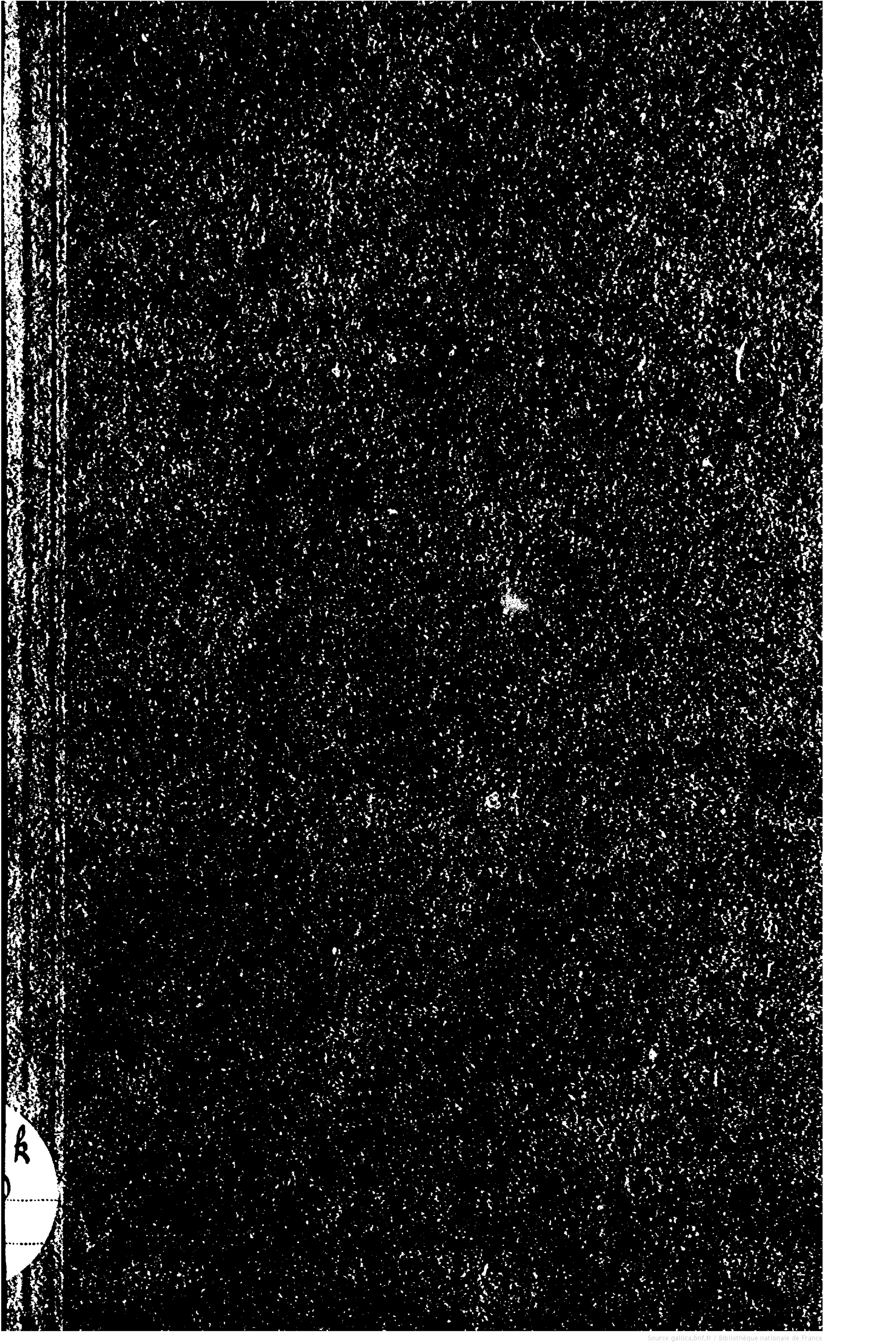
- *des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- *des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

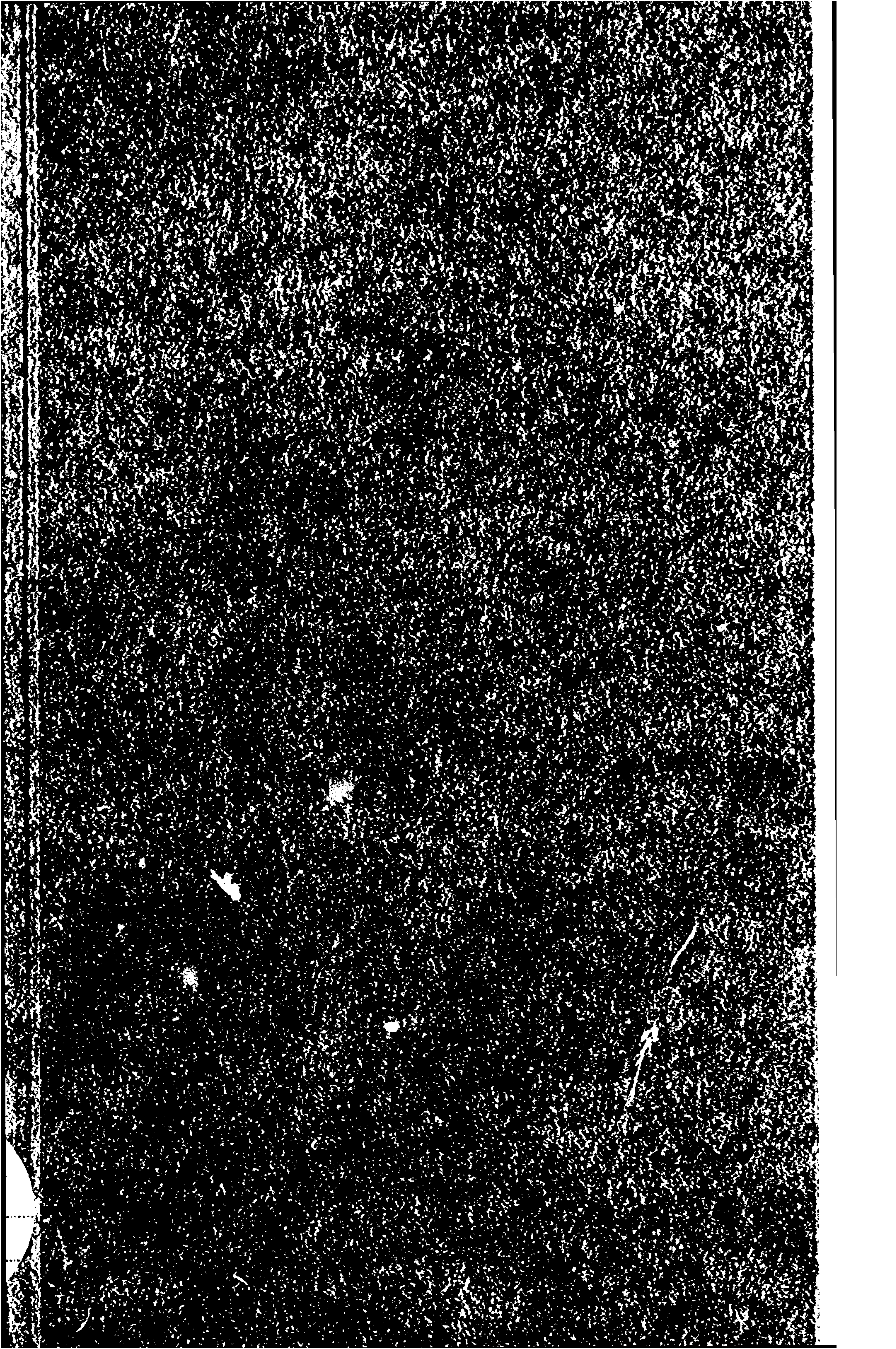
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.





Lk⁷ 6500

a. Cantabrig.

DISSERTATION

SUR

LES *PARISII* OU PARISIENS,

ET

SUR LE CULTE D'ISIS

CHEZ LES GAULOIS.

87

117 6500

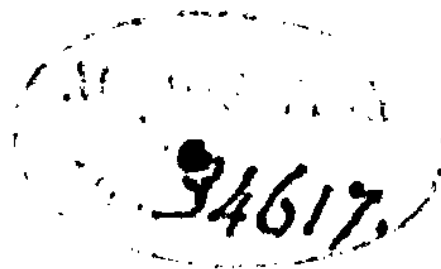
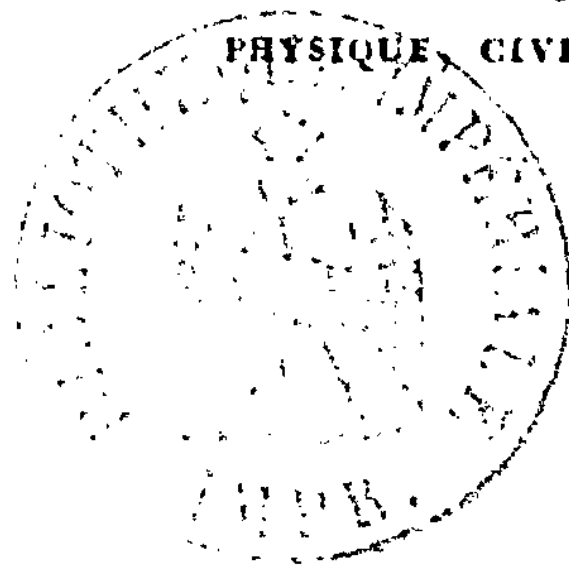
IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
IMPRIMEUR DU ROI ET DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 24.

DISSERTATION
SUR
LES PARISIENS
OU PARISIENS,
ET SUR LE CULTÉ D'ISIS
CHEZ LES GAULOIS;

OU

OBSERVATIONS SUR QUELQUES PASSAGES DU II^e CHAPITRE DE L'HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE DE PARIS, PAR M. DULAURE.

PAR J. N. DÉAL.



Quand on jette les yeux sur les monuments
de notre histoire.....
.....il semble que tout est mer, et que les
rivages même manquent à la mer.

(MONTESQUIEU, *Esprit des Loix*, liv. XXX, ch. XI.)

PARIS,
CHEZ FIRMIN DIDOT PÈRE ET FILS, LIBRAIRES,
RUE JACOB, N^o 24.

cccccccccc

1826.

Lk 76500

1141

DISSERTATION

SUR

LES *PARISII*, OU PARISIENS;

ET

SUR LE CULTE D'ISIS

CHEZ LES GAULOIS.

MALGRÉ toute notre considération pour le savoir de M. Dulaure, et pour l'esprit judicieux qui a présidé à la rédaction de son *Histoire physique, civile et morale de Paris*, nous n'avons pu nous pénétrer de la conviction dans laquelle est lui-même ce savant et consciencieux écrivain, relativement à l'origine et au nom des Parisiens; au culte, soit vrai ou réel, soit corrompu, que ces peuples auraient rendu à la déesse Isis; et au degré d'importance politique relative des *Parisii*, parmi les Gaulois, au temps de Jules-César.

Avant de rapporter les passages où ces objets sont traités, de les examiner et de les discuter, nous devons placer ici quelques notions non contestées sur

l'organisation politique des Gaulois et sur leur religion, afin de donner une base fixe à notre travail, et de disposer nos lecteurs à mieux apprécier les couleurs locales de cette faible peinture de l'enfance des Parisiens.

La politique de Rome, d'avoir des alliés hors des limites des pays qui lui obéissaient, et le prétexte de secourir la ville de Marseille (a) et les *Edui*, firent pénétrer les armes romaines dans la Gaule, 120 ans avant l'ère chrétienne. Cette première tentative mit Rome en possession d'une province qui s'étendait de l'extrémité des Pyrénées orientales et de la Méditerranée, aux Cévennes, à la partie du Rhône, depuis son confluent avec la Saône, jusqu'au lac Léman; et qui enfin, était bornée à l'est par les Alpes.

Le surplus de la Gaule formait trois grandes divisions, dont les peuples de chacune d'elles paraissaient avoir entre eux des rapports plus particuliers de langage et de coutumes. Ces trois grandes divisions *Celtæ*, *Belgæ*, *Aquitanni*, étaient fort inégales entre elles en étendue. Les Celtes en occupaient plus de la moitié; depuis la Seine et la Marne jusqu'à la Garonne, s'étendant au levant jusqu'au Rhin, vers la

(a) Marseille était une république fondée par les Phocéens, vers l'an 600 avant l'ère chrétienne. Elle-même avait établi, à mesure que sa population s'augmenta, des colonies à Nice, Antibes, etc.

partie supérieure de son cours; et au midi, jusqu'à la province romaine. Ils étaient aussi plus Gaulois que les autres; car les Belges reculés vers le nord, et bordant la partie inférieure du Rhin, étaient mêlés de nations germaniques; et les Aquitains resserrés entre la Garonne et les Pyrénées, avaient quelque affinité avec les nations ibériennes ou espagnoles, voisines de ces montagnes. Il faut dire encore que le nom de *Celtæ* ou *Celtica*, s'étendait à la Gaule en général, et qu'étant celui que se donnait la nation elle-même, c'est des Romains qu'est venu l'usage de la dénomination de *Galli* et de *Gallia* (a).

En effet, les Gaulois, vers le temps où ils furent subjugués par Jules-César, étaient considérés comme une seule grande nation divisée en plusieurs peuples soumis à différentes sortes de gouvernements, dans lesquels les uns étaient monarchiques, d'autres aristocratiques, et d'autres en partie aristocratiques et

(a) D'Anville : Abrégé de Géographie ancienne.

Les Romains considéraient la vaste étendue de pays habitée par les Gaulois, comme étant divisée par les Alpes, et ils nommaient ce qui est aujourd'hui le Piémont et la Lombardie *Gaule cisalpine*; la Gaule proprement dite, ils la nommaient *Gaule transalpine*. Ces divisions générales étaient ensuite soumises à diverses subdivisions. Mais, dans cette dissertation, lorsque nous employons les expressions *la Gaule*, ou *les Gaulois*, nous entendons toujours la Gaule proprement dite, celle que les Romains nommaient *transalpine*.

en partie démocratiques. Tacite compte jusqu'à 64 cités, ou comme César explique ce mot, *régions* ou *districts*, qui vivaient sous ces diverses espèces de gouvernements. Dans cette quantité de peuplades, plus ou moins considérables ou importantes les unes que les autres, et chez qui des factions toujours existantes avaient lieu, trois républiques se faisaient particulièrement distinguer : les *Edui*, lesquels demeuraient aux environs d'Autun, leur capitale : cette ville portait alors le nom de *Bibracte*, qui fut changé en celui d'*Augustodunum* ; les *Arverni*, lesquels habitaient les bords supérieurs de la Loire, et dont la capitale était *Arvernum*, postérieurement *Augustonemetum*, aujourd'hui Clermont ; et les *Remi* qui habitaient la contrée dont *Durocortorum* (Reims) était la capitale (a).

Toutes les républiques avaient, en général, une grande aversion pour le gouvernement d'un seul : d'un autre côté, les principales cités aspirant à la domination, se formaient des partis et tâchaient de s'attacher le plus de peuples possible. Ainsi le désir, la jalousie de la prépondérance, divisant tous les états de la Gaule, les mettait souvent en état de guerre les uns contre les autres. Il en était ainsi contre les *Edui* et les *Arverni*, lesquels se disputaient la prééminence dans la Gaule quand César y arriva. Pou.

(a) Hist. univ. trad. de l'anglais, t. xxx, in-8°, p. 454, 457 et suiv.

assurer leur sécurité, les petits états s'alliaient à de plus considérables qui les prenaient sous leur protection. Des états puissants faisaient eux-mêmes des alliances entre eux, par exemple : les *Bellovaci*, dont le gouvernement était républicain, et qui étaient fort considérés parmi les Belges, n'en étaient pas moins alliés aux *Edui* (a). La capitale des *Bellovaci* était cependant alors une ville considérable ; elle portait le nom de *Bellovacum*, lequel fut quitte pour prendre celui de *Cesaromagus*, à cause de César ; et ce nom fut changé dans la suite des temps en celui de Beauvais.

Il en a été de même pour une grande partie des noms des villes de la Gaule, lesquelles, selon les temps et les circonstances politiques, ont eu d'abord un nom celte, ensuite un nom latin, et définitivement un nom français. L'adulation, le désir d'être favorisé par ceux qui exerçaient la domination, avaient fait prendre à beaucoup de villes gauloises, les noms d'empereurs romains, ou leur avaient été imposés par eux ; mais après l'expulsion de ce peuple envahisseur, que les Francs chassèrent du territoire gaulois, les vainqueurs se mêlèrent aux indigènes, et se les assimilèrent, pour ainsi dire, dans le cours de plusieurs siècles ; alors tout devint français, et le langage, et les institutions (b).

(a) César : *Comm.* liv. II, 14.

(b) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIX, p. 495.

Nous terminerons ce qui concerne l'état politique de la Gaule, au temps de Jules-César, en disant que parmi tant de cités dont ce conquérant fait mention dans ses Commentaires de la guerre des Gaules, il nomme entre autres cinq différents peuples *soumis* aux *Nervii*, autre nation ancienne, puissante et belliqueuse de la Gaule Belgique, et que l'on croit avoir fait son séjour dans le diocèse de Cambray et le Hainaut. Les *Eburones* et les *Condrusii* qui vivaient dans le territoire de Liège et de Namur, étaient également dépendants des *Treviri*, ou habitants de la contrée de Trêves, laquelle eut dans la suite le nom de *Belgia-Prima* (a).

Ces détails s'éclairciront et s'étendront encore par la suite, nous appuyant de l'autorité des Commentaires de César, ce conquérant ayant connu parfaitement les rapports politiques des différentes cités gauloises entre elles, et les ressources et l'importance de chacune d'elles. Maintenant, ce que nous venons d'exposer nous paraît suffire pour faire connaître comment les divers peuples de la Gaule formaient des espèces de confédérations, dont l'alliance ne présentait pas toujours pour chacun des peuples qui les composaient, des rapports d'égale réciprocité; et comment tous ces peuples avaient des gouvernements particuliers, chez lesquels les Druides exerçaient une grande influence.

(a) César : Comm. liv. iv, 6; et liv. v, 37 et 38.

Les Druides étaient les prêtres et les instituteurs des Gaulois. On croit que leur congrégation a été formée en Angleterre, et que leur chef y résidait. Leur nom est dérivé, suivant l'opinion la plus généralement reçue, du mot celtique *Derw*, qui signifie *chêne*; parce que la vénération pour les chênes était un des points essentiels de la religion des Gaulois (a). Les Druides sont aussi anciens que les Brachmanes, Les Mages, les Chaldéens et autres philosophes fameux de l'antiquité. Ils étaient les arbitres souverains de tout ce qui concernait la religion, et formaient sous un chef très-considéré, un corps nombreux et si puissant que l'on peut dire qu'ils étaient principalement les maîtres dans les Gaules. Ils choisissaient dans chaque ville les magistrats annuels (b), et aucun conseil ne pouvait être con-

(a) César : Comm. liv. vi, 15; et Hist. univ. t. xxx, in-8°, p. 438.

Le chevalier de Jaucourt, dans l'Encyclopédie, au mot *Druides*, dit que ce nom a donné lieu à une infinité de conjectures étymologiques, et que celle qui lui paraît la plus naturelle est celle présentée par M. Fréret, lequel fait dériver le nom de *druide*, des deux mots celtiques : *dé*, dieu; et *rhoid*, dire. En effet, dit ce dernier, les Druides étaient les seuls auxquels il appartenait de parler des dieux, et les seuls interprètes de leur volonté. (Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. xviii, p. 185, H.)

(b) Comm. liv. vii; Hist. Univ. tom. xxx, in-8°, p. 437 et suiv.

voqué sans leur avis ou permission. Ils s'appliquaient à l'astronomie et à rechercher les propriétés des plantes : ils se prétendaient habiles en géographie. Pline a vanté leurs connaissances philosophiques et leurs progrès dans la médecine. Mais leur prétendue science de l'astrologie, ou de l'influence des planètes, et quantité de pratiques superstitieuses auxquelles ils se livraient, ou qu'ils prescrivaient, ont dû rendre leur doctrine très-funeste.

Il serait peut-être impossible de déterminer positivement si les Gaulois, ou plutôt les Celtes dont ils descendaient, ont formé eux-mêmes leur système de religion, ou bien s'ils l'ont reçu d'un autre peuple ; ou bien encore, si les principes théologiques des Druides ne doivent pas être considérés comme des vestiges de la doctrine religieuse d'un peuple primitif, que le dernier bouleversement du globe aurait fait disparaître presque en totalité de la surface de la terre, où il ne serait resté, sur des points très-élevés, qu'un petit nombre d'individus, lesquels auraient été les rudiments de nouvelles nations, que la différence des climats aurait modifiées dans leurs mœurs, mais chez lesquelles se feraient remarquer des traits de conformité dans les principes des sciences divines et humaines, des idées premières qui ne peuvent avoir qu'une naissance commune ; et chez qui, même dans des choses que la différence des mœurs et du langage, celle des positions géographiques, et le défaut de relation entre elles, auraient

rendues absolument étrangères les unes aux autres, on apercevrait cependant une commune origine (a).

Quoi qu'il en soit, il est constant que les Gaulois adoraient un être suprême sous le nom d'*Esus*. Cette notion fut religieusement conservée par les Druides. Le peuple, toujours enclin à la superstition, se forgea dans la suite des images dont il fit l'objet de ses adorations; mais le culte du vrai Dieu resta dans toute sa pureté parmi les Druides, qui honorèrent simplement le chêne comme un symbole de la Divinité, précisément comme les Perses honoraient le

(a) M. Bailly : Lettres sur l'origine des Sciences. Paris, Debure, 1777, in-8°.

M. Dulaure dit aussi, page 3, *des cultes antérieurs à l'idolâtrie* : « C'est une vérité bien digne de remarque, qu'il existe
« entre les mœurs, les pratiques et même les opinions de
« certains peuples de l'antiquité, et celles d'un grand nom-
« bre de peuples qui sont aujourd'hui sauvages ou à demi
« civilisés, quelles que soient les distances et les mers qui
« les séparent, une conformité si frappante, qu'on ne peut
« se refuser à croire qu'à une certaine époque, sans doute
« avant la catastrophe qui a bouleversé la surface du globe,
« les communications entre les différents peuples étaient
« plus faciles qu'aujourd'hui; qu'ils ont pour la plupart reçu
« une même loi, une même religion. En effet, les mêmes
« opinions, les mêmes erreurs, les mêmes pratiques et les
« mêmes absurdités, se trouvent établies aujourd'hui, comme
« dans les temps les plus anciens, chez différents peuples,
« habitant des points de la terre les plus éloignés entre
« eux. »

feu (a). Ainsi, pour nous faire une juste idée de la religion des Gaulois, nous devons la considérer telle qu'elle était suivie et professée, non par le stupide vulgaire, mais par ceux qui étaient chargés du soin de l'enseigner (b). Si dans cette religion il s'y faisait des sacrifices abominables de victimes humaines, c'est là une maladie cruelle de l'humanité qui a affligé toutes les nations dans leur origine, et lorsqu'elles étaient encore plongées dans une sorte d'abrutissement; et les Gaulois avaient alors des mœurs aussi grossières que leur ignorance était profonde.

La théologie des Druides renfermait quelques notions sublimes, mais elles étaient mêlées à beaucoup d'erreurs et à des principes détestables. Ils observaient comme une maxime constante de n'écrire ni les lois, ni l'histoire de la nation, mais de renfermer le tout dans des poèmes et des cantiques, dont le nombre s'était si fort multiplié du temps de César, que les Druides qui étaient obligés de tout savoir par cœur, employaient près de vingt ans à les apprendre (c). Ils tenaient des écoles publiques, où la jeunesse gauloise, c'est-à-dire les enfants des nobles,

(a) On verra plus loin que les Celtes ne furent pas les seuls peuples qui prirent des arbres pour symbole de la Divinité.

(b) Hist. univ. tom. xxx, in-8°, p. 358 et 400.

(c) Hist. univ. tom. xxx, in-8°, p. 366.

venaient apprendre par cœur les mystères de la religion et de la science (a).

Les principaux objets des lois, de la morale et de

(a) Guillaume Marcel : Hist. des progrès de la monarchie Française, t. 1. p. 43.

Ce mode d'instruction, si difficile et si stérile, s'est fait remarquer dans tous les temps et dans tous les lieux. Ceux qui s'étaient emparés du pouvoir et des avantages sociaux, ont cherché toujours les moyens de les accroître et d'empêcher que les peuples ne s'instruisissent, afin qu'ils ne pussent juger de l'injustice qu'on exerçait envers eux. Cependant l'ignorance des nations, dans l'antiquité, comme aujourd'hui, a été souvent aussi funeste aux tyrans qu'aux peuples mêmes; mais la cupidité, l'avidité de la jouissance du pouvoir, sont insatiables et ne raisonnent pas. En cela, l'expérience des temps anciens a été bien peu profitable aux temps modernes. Les prêtres de l'Égypte furent les plus mystérieux et les plus superstitieux des pontifes; aussi, l'histoire dit dans quel état d'imbécillité et d'inertie ils réduisirent les Égyptiens, et avec quelle facilité Cambyse envahit l'Égypte, la saccagea, et la soumit à un joug ignominieux. Il n'était pas permis non plus aux Juifs de toucher, ni de regarder de trop près l'arche d'alliance, au-dessus de laquelle, dit la Bible, Dieu parlait à ce peuple, dont l'ignorance, la superstition et l'existence malheureuse sont également connues. Et, aujourd'hui, si un Indien de caste inférieure lisait quelque partie des livres sacrés des Bramines, et qu'il en retînt quelque chose de mémoire, il serait mis à mort (1). Aussi 40 millions d'Indiens se trouvent soumis à la domination d'une compagnie de négociants an-

(1) Robertson : Recherches historiq. sur l'Inde, p. 447.

la discipline des Druides, du moins ceux qui sont parvenus à notre connaissance, étaient :

L'honneur que l'on doit au souverain Être.

La distinction de la fonction des prêtres (a).

L'obligation d'assister à leurs instructions et aux sacrifices solennels.

Celle d'être enseigné dans les bocages sacrés.

La loi de ne confier les secrets des sciences qu'à la mémoire.

La défense de disputer des matières de religion et de politique, excepté à ceux qui avaient l'administration de l'une ou de l'autre, au nom de la république.

Celle de révéler aux étrangers les mystères sacrés.

Celle de faire le commerce extérieur sans congé.

La permission aux femmes de juger les affaires particulières pour fait d'injures.

glais. Mais, en jetant les yeux autour de nous, combien encore ne trouverions-nous pas d'exemples de calamités produites par l'ignorance et l'abrutissement des peuples, que trop d'efforts, néanmoins, paraissent vouloir perpétuer !

(a) Il y avait différentes classes de Druides, distinguées entre elles par des noms particuliers, et par des fonctions qui étaient propres aux membres qui composaient chacune d'elles. Il y avait même des Druidesses, prophétesses ou devineresses. Elles participaient aux immolations des victimes humaines, et de même que les prêtres ou Druides, elles croyaient pouvoir deviner l'avenir dans les convulsions de l'agonie de leurs victimes. (Hist. univ. t. xxx, in-8°, p. 446 et suiv.)

Les peines contre l'oisiveté, le larcin et le meurtre qui en sont les suites.

L'obligation d'établir des hôpitaux.

Celle de l'obligation des enfants élevés en commun, hors de la présence de leurs parents.

Les ordonnances sur les devoirs que l'on devait rendre aux morts. C'était, par exemple, honorer leur mémoire, que de conserver leurs crânes, de les faire border d'or ou d'argent, et de s'en servir pour boire.

Voici encore quelques-unes de leurs maximes :

Tous les pères de famille sont rois dans leurs maisons, et ont une puissance absolue de vie et de mort.

Le gui doit être cueilli très-respectueusement avec une serpe d'or, et, s'il est possible, le sixième jour de la lune; étant mis en poudre il rend les femmes fécondes.

La lune guérit tout, comme son nom celtique le porte.

Les prisonniers de guerre doivent être égorgés sur les autels.

Dans les cas extraordinaires, il faut sacrifier un homme (a).

Les Druides, dit César, ne vont point à la guerre,

(a) Le chevalier de Jaucourt, dans l'Encyclopédie, au mot *Druides*; et Mém. de l'Académie des Inscriptions, t. xviii.

Malgré les notions trop certaines que donne l'histoire, sur ce cruel usage des Druides, d'immoler des victimes humaines; M. Cambry, dans ses *Monuments celtiques* (Paris,

ne paient point d'impôts, et ils sont exempts de toutes charges et de toutes contributions. Tant de privilèges engagent quantité de gens à entrer parmi eux, et les pères à envoyer leurs enfants dans leurs

1805, p. 60), cherche à les en disculper; il dit, *que jamais innocent, dans les temps même où la religion des Celtes s'affaiblit et dégénéra, jamais innocent ne tomba sous le fer sacré d'un Druides*. Il s'appuie de plusieurs autorités, mais nous ne pensons pas qu'elles puissent balancer celles qui fondent l'opinion contraire.

Condamnés, dit-il (p. 62), exilés, poursuivis par les empereurs, les Druides s'enfuirent dans les îles de l'Angleterre, se réfugièrent dans les Alpes, dans la Germanie. Les traces de leur empire, de leurs dogmes, de leurs cérémonies; leurs usages, leur langue, se retrouvent encore dans nos provinces.

M. Cambry continuant de faire l'éloge de ces anciens pontifes, fait valoir la profondeur de leur doctrine et tout ce qu'elle avait de salubre. Il dit, *que les Druides prêtaient à toutes les parties de l'univers une ame immortelle : que leur doctrine, au rapport de Diogène Laerce et de P. Méla, était fondée sur trois points principaux. 1° Adorer Dieu : Deos colendos. 2° Ne point faire mal : Nihil agendum mali. 3° Être brave en toute occasion : Fortitudinem exercendam.*

Il ajoute : *que les Druides pensaient que le monde éternel était soumis à de grands changements par l'action de l'eau et du feu; que tout se change en tout dans la nature; mais que l'esprit de vie qui l'anime, les principes essentiels des choses sont indestructibles; qu'il est des récompenses pour les justes dans une autre vie, et des punitions pour les méchants. (Section intitulée : des Druides.)*

collèges. Une de leurs principales maximes est que l'ame ne meurt pas, mais qu'à la mort, elle passe d'un corps dans un autre. Ils enseignent aussi plusieurs choses sur les astres et leurs mouvements; la grandeur et l'étendue de l'univers, la nature des choses, la grandeur et le pouvoir des dieux immortels. Tous les ans ils s'assemblent en une certaine saison sur la frontière du pays Chartrain, qu'ils regardent comme le milieu de la Gaule, et cela dans un lieu consacré à ces assemblées. Là, tous ceux qui ont quelque différent, se rendent de toutes parts, et acquiescent à leurs jugements (a).

Ceux qui encouraient leur excommunication,

(a) César: Comm. liv. vi, 13 et 14.

Ces assemblées étaient différentes de ce qu'on appelait les états de la Gaule, sur la convocation desquels, l'étendue de leur pouvoir, et le temps, le lieu et la manière dont ils étaient convoqués l'histoire reste muette. (Hist. univ. tom. xxx, in-8°, p. 456.) Cependant le chevalier de Jaucourt, qui dit avoir fait une étude particulière de ce qui concerne les Druides, s'exprime ainsi, dans l'article de lui, cité ci-dessus: *Les états, ou grands jours, qui se tenaient réglément à Chartres, tous les ans, lors du grand sacrifice, délibéraient et prononçaient sur toutes les affaires d'importance, et qui concernaient la république. Lorsque les sacrifices solennels étaient finis et les états séparés, les Druides se retiraient dans les différents cantons où ils étaient chargés du sacerdoce; et là ils se livraient dans le plus épais des forêts, à la prière et à la contemplation.*

D. J. Martin (Religion des Gaulois, tom. 1^{er}) dit que

étaient regardés comme des impies et des pervers; ils étaient exclus des sacrifices et comme rejetés de la société; personne ne voulait les voir ni s'en approcher, craignant que leur abord ne portât malheur. Cette impression, si générale et si profonde, de l'effet de leur anathème, donne la mesure de la puissance des Druides, fondée sur l'idée que les peuples s'étaient faite de la sainteté de leur ministère, et sur le pouvoir que ces peuples grossiers leur attribuaient, de pénétrer dans l'avenir et dans les opérations les plus cachées de la nature, d'évoquer les ames, de changer les hommes en bêtes, et de commander aux éléments.

Les Druides professaient la doctrine de l'immortalité de l'ame, mais leur caractère était farouche et cruel. Les affreux sacrifices dont ils étaient les ministres, contribuaient à étouffer dans leur cœur tout sentiment d'humanité. Abusant de l'autorité que la religion mettait dans leurs mains, ils faisaient gémir

le lieu des assemblées ou diètes générales n'était point fixé : les divers intérêts présents, et souvent l'autorité ou la puissance de certains cantons, en décidaient. Celui des diètes particulières était toujours, ou presque toujours, la capitale du canton qui convoquait l'assemblée. Nous pensons que ces assemblées, ou diètes générales, étaient proprement les États de la Gaule; et que les états, ou grands jours, dont parle le chevalier de Jaucourt, doivent s'entendre de l'assemblée annuelle dont César fait mention, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus.

les peuples sous un joug tyrannique. Aussi, les Gaulois, subjugués par les Romains, s'empressèrent-ils en grand nombre d'adopter la religion de leurs vainqueurs. Les Druides, de leur côté, firent tous leurs efforts pour s'opposer à cette innovation qui devait détruire leur crédit; mais ils se virent enfin contraints de céder au desir du peuple et à l'autorité des Romains. Ce fut alors qu'ils changèrent le nom de Druides en celui de *Senani*, qui signifie proprement un homme sage et vénérable. Leur ordre subsista encore long-temps depuis le changement arrivé dans la religion des Gaulois, mais il ne fut ni si nombreux ni si puissant; ils continuèrent cependant leurs sanglants sacrifices, malgré les sévères édits des empereurs (a); et même long-temps après l'établissement du christianisme dans les Gaules, on y trouve encore des traces du culte barbare des Druides (b).

Les dieux des Gaulois, dont les Druides étaient

(a) Les empereurs romains firent détruire les autels et incendier les forêts où les Druides célébraient leurs horribles mystères. C'est peut-être ce qui explique comment le pays Chartrain qui était couvert de forêts du temps des Druides, est aujourd'hui l'un de ceux de France qui en ont le moins (Latour d'Auvergne Corret : Origines Gauloises, Paris, 1801; p. 15 et suiv.)

(b) M. Noel : Dict. des Mythologies grecq., latine, celtiq., au mot *Druides*.

les ministres, avaient une origine celtique (a). Ces peuples adoraient *Esus*, dont les écrivains ont parlé diversement et contradictoirement; *Theutatés*, mot qui revient au *Thot*, ou *Thouth* des Égyptiens et des Phéniciens; *Tharamis*, mot venu de *Tharam*, la foudre; cette divinité a été remplacée par Jupiter, que les Gaulois ont nommé *Jove*, ou *Jovis*; *Belenos* ou le soleil, dont ensuite on a fait Apollon et Mithras (b). Ils invoquaient le dieu de la guerre en plaçant une épée nue sur un autel. Plus tard, ils eurent le simulacre du dieu Mars, qu'ils adoraient sous les noms de *Mavors* ou *Mavr-ruik*, lesquels signifient guerrier, ou redoutable (c). Ce sont là les principales divinités des peuples de la Gaule, lorsqu'ils tombèrent sous la domination des Romains; mais ces peuples en avaient encore alors plusieurs autres, dont on peut prendre connaissance dans la *Religion des Gaulois*, par D. J. Martin.

Les Druides mettaient beaucoup d'appareil dans leurs cérémonies, et surtout lorsqu'ils cueillaient le gui de chêne et certaines plantes auxquelles ils attribuaient des propriétés merveilleuses. En général, dans leurs solennités, dans la célébration de leurs mystères, ils étaient revêtus de robes blanches, ils

(a) Hist. univ. trad. de l'anglais; tom. xxx, in-8^o, p. 351.

(b) G. Marcel : Hist. des progrès de la monarchie Française, tom. 1^{er}, p. 25.

(c) Hist. univ. tom. xxx, in-8^o, p. 420.

portaient des couronnes de chêne, ou avaient à la main un rameau de cet arbre.

Sous la domination romaine, la religion de ces maîtres du monde s'introduisit avec leurs lois, qu'ils imposèrent aux Gaulois. Ces peuples adjoignirent alors à leurs dieux, ceux de la Grèce et de Rome, où les cultes d'Isis et de Mithras avaient pénétré, ou plutôt les divinités celtiques furent transformées en divinités romaines.

Des temples furent élevés, les statues des dieux furent offertes aux regards et recommandées à la vénération des peuples. Les symboles des divinités devinrent eux-mêmes des dieux; les mythologies se mêlèrent et se corrompirent réciproquement, les objets du culte se multiplièrent à l'infini; les Gaulois se remplirent de superstitions; de hauts lieux, des bois, des arbres, des lacs, des fleuves, des ruisseaux, reçurent leurs hommages religieux. Long-temps après l'apparition du christianisme, des idoles recevaient encore un culte, et la statue de Bérécyntie (a), au bruit des chants et des acclamations, était promenée sur un char, dans les campagnes que l'on croyait qu'elle rendait fertiles. Une médaille des *Aulerci Eburovices*, où cette déesse est représentée sur un

(a) Bérécyntie, ou Cybèle, que quelques-uns ont pris pour Isis. Beaucoup plus tard que cette époque, le cardinal Briçonnet, mort en 1514, fit détruire dans cette même année, étant abbé de St.-Germain-des-Prés, une idole que l'on disait être d'Isis, et qui était dans un coin de l'église de

char traîné par des bœufs, conserve la mémoire de cette cérémonie païenne qui s'est perpétuée sous une autre forme. D. J. Martin (Religion des Gaulois, liv. iv, ch. x) rapporte diverses particularités de cette cérémonie, et dit que cette superstition était générale dans les Gaules, non-seulement à l'égard de Cybèle, mais encore à l'égard de tous les dieux indifféremment.

Childebert, vers le milieu du sixième siècle, mit beaucoup d'ardeur à faire disparaître de la ville de Paris, les monuments du paganisme. Ce fils de Clovis, ce monarque que l'histoire nous peint comme un prince barbare et superstitieux, mais que des écrivains, *avec permission et privilège*, ont loué, parce qu'il entretenait beaucoup de pauvres et qu'il fonda plusieurs monastères; ce prince, disons-nous, mourut en 558, et fut enterré dans l'église de Sainte-Croix

cette abbaye : des femmes venaient encore invoquer cette idole, ainsi que nous le verrons par la suite. (M. Noël : Dict. de la Fable, aux mots *Bérécyntie* et *Isis*.)

A Lyon, une ancienne statue, qui avait une figure assez semblable à la Diane d'Éphèse, ou à la déesse de la Terre, et qui se trouvait dans l'église de St.-Étienne, était suivant Messire Claude de Bellièvre, dans son livre de l'Ancien Lyon, un reste du paganisme. Cette statue existait encore il y a trois à quatre siècles; des femmes venaient tous les ans, la veille de St.-Étienne, lui faire des offrandes et l'invoquer; ce qui fit que Jacques d'Amoncourt, précenteur de l'église de Lyon, fit mettre en pièces cette statue. (D. J. Martin : Religion des Gaulois, tom. II, liv. iv, ch. 22.)

et Saint-Vincent qu'il avait fait bâtir, disent plusieurs auteurs, sur les ruines d'un temple d'Isis (a.) Depuis, cette église prit le nom de Saint-Germain-des-Prés.

A cette époque (de Childebert), la Gaule, rava-

(a) « Saint Germain, plein d'ardeur et de zèle pour
« l'accroissement du culte du vrai Dieu, sollicita Chil-
« debert d'exécuter le dessein qu'il avait déjà projeté de
« construire une église en l'honneur de Ste.-Croix et St.-
« Vincent. Le lieu qui parut le plus propre fut celui qu'on
« nommait alors *Locotitia*, où, selon l'opinion commune,
« restaient encore les anciens vestiges du temple d'Isis, situé
« au milieu des prés, proche la rivière de Seine, afin de faire
« succéder le culte du Dieu du ciel à celui des fausses divi-
« nités de la terre. » (D. J. Bouillart : Hist. de l'abbaye de
St-Germain-des-Prés. Paris, 1724, in-fol. p. 4.)

Le P. Du Breul, dans son Théâtre des Antiquités de Paris, 1639, ne met pas en doute que la déesse Isis n'ait été révérée à Paris. Voici ce qu'il dit entre autres choses à ce sujet, p. 195, à l'occasion d'un temple situé au milieu de Lutèce : *C'est celui, dit depuis Notre-Dame-des-Champs, sur lequel on voit encore une statue fort ancienne que l'on dit être, ou de Cérès, ou de Mercure. Mais je croirais plutôt que ce fut de quelque autre idole, pour la proximité qu'il y a jusques à l'abbaye de St.-Germain-des-Prés où était adorée Isis, appelée par les Romains Cérès, et jusques à Montmartre, où était sans doute le temple de Mercure.*

De la Mare, Traité de la Police, liv. 1, tit. vi, parle du culte d'Isis pratiqué par les Parisiens, comme d'un fait incontestable.

Le chevalier de Jaucourt, dans l'Encyclopédie, au mot *Isis*, dit que, l'on ne peut pas douter raisonnablement qu'il n'y eût à Paris, ou dans son voisinage, un fameux temple

gée par les incursions des Goths et des Vandales, et par les envahissements des Bourguignons et des Francs, avait perdu les établissements et les institutions qu'y avaient formés les Romains; la civilisation qui en était résultée était également disparue, l'ignorance et la grossièreté des mœurs l'avaient remplacée.

Huit à dix siècles d'une barbarie profonde effacèrent les monuments des temps passés, et lorsqu'on voulut remonter à l'origine de l'histoire des Gaulois, il fallut en rechercher quelques notions éparses dans

dédié à la grande déesse des Égyptiens. Les anciennes chartes des abbayes de Ste.-Geneviève et de St.-Germain-des-Prés en font mention, continue-t-il; elles disent que Clovis et Childébert, leurs fondateurs, leur ont assigné les dépouilles d'Isis et de son temple.

L'abbé Banier, dans la Mythologie et les Fables expliquées par l'Histoire, tom. v, p. 490, reconnaît qu'il est prouvé sans réplique qu'Isis a été honorée dans les Gaules.

M. Noel : Dict. de la Fable, ou Mythologie grecq. latine, égyptienne, etc. dit : qu'Isis a été regardée comme la déesse universelle, à laquelle on donnait différents noms, suivant ses divers attributs; que son culte se répandit dans une partie des Gaules, où l'on adora cette déesse sous son véritable nom d'Isis, et qu'elle eut un temple à Paris dont les prêtres demeuraient à Issi.

Moréri : Grand Dict. historiq., parle dans le même sens à l'article Isis; et cet article est intéressant, en ce qui concerne le culte de cette déesse, par l'indication des graves autorités sur lesquelles l'auteur se fonde.

les écrits de Jules César, de Diodore de Sicile, de Strabon, de Tite-Live, de Tacite, de Pline, d'Ammien Marcellin, et de quelques autres auteurs échappés aux ravages des temps et à la fureur des passions et du fanatisme religieux. —

Guillaume Marcel a fait de grandes recherches, tant dans ces auteurs que dans plusieurs autres dont il donne la liste, pour écrire son *Histoire des Gaules*, laquelle forme la première partie de l'*Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie Française, selon l'ordre des temps*, Paris, 1686. Les auteurs de l'*Histoire universelle, traduite de l'anglais*, ont poussé plus loin encore leurs recherches, et ils ont profité des nouveaux ouvrages publiés sur cette matière; aussi leur *Histoire des Gaules* est-elle plus développée que la première. C'est dans ces deux sources, et dans la *Religion des Gaulois*, par D. J. Martin, que nous avons puisé principalement les notions que contient cette dissertation sur les Druides et sur la religion des peuples de la Gaule. Nous avons eu le soin de citer ces ouvrages, ainsi que les autres autorités sur lesquelles nous nous sommes fondé, toutes les fois que nous avons dû justifier nos assertions.

Après avoir parlé des Gaulois en général, nous allons présenter aux yeux de nos lecteurs la scène où ont eu lieu les faits que nous nous proposons de discuter, et désigner le local ou territoire qui constituait la cité des *Parisii*.

Ces peuples occupaient l'île qui renfermait *Lutetia*, leur chef-lieu, et les rives et les environs de la Seine dans l'espace qui, aujourd'hui, s'étend des bois et des forêts qui avoisinent Luzarches, au nord; aux environs de Corbeil et d'Arpajon, au midi; et des environs de Meaux à l'est, cette ville comprise; aux forêts de Saint-Germain et de Marli, et aux bois de Versailles à l'ouest. Ainsi, dans la partie du nord-ouest, du nord et du nord est, le territoire des *Parisii* était borné d'abord par celui des *Veliocasses*, occupant l'ancien Vexin, et *Briva-Isara* (Pontoise) étant sur la limite; ensuite venaient les *Bellovaci*, et après eux les *Remi* (a). Au sud-est, au sud, et au sud-ouest, le territoire des *Senones* et celui des *Carnutes* enveloppaient le territoire des *Parisii*.

Les *Senones* et les *Carnutes* formaient de puissants états, mais ces états n'étaient point les plus puissantes cités de la Gaule, comme le dit l'Histoire de Paris (b). Le premier de ces peuples avait

(a) Les *Silvanectes* et les *Meldi*, qui dans les cartes de la Gaule se trouvent au nord des *Parisii*, ne formaient point de cités particulières au temps de César; ils n'ont été mentionnés dans les états de la Gaule que dans les divisions de ces contrées, faites postérieurement à ce conquérant: les *Silvanectes* paraissent être sortis des *Bellovaci*, et les *Meldi* des *Parisii*. Sur quoi l'on peut voir d'Anville, *Abrégé de Géographie ancienne*; N. de la Mare; *Traité de la Police*, liv. I, tit. VI; *Les Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tom. XXXI, p. 220. H.

(b) Tom. 1^{er}, première édit., p. 45. Nous avons dit en

Agedincum (Sens) pour capitale; et celle du second était *Autricum*, ou *Carnutes*, aujourd'hui Chartres.

Nous avons exposé précédemment que la Gaule était divisée en trois parties, lorsque César vint envahir ces contrées. En effet, indépendamment de la province romaine qui comprenait une grande partie du Languedoc et de la Provence, le Dauphiné et la Savoie, on connaissait la Gaule Aquitanique qui s'étendait de la Garonne à la mer et aux Pyrénées : la Gaule Celtique, comprenant tout le pays entre la Garonne, la Seine et la Marne, l'Océan et les montagnes extérieures de l'Helvétie : la Gaule Belgique, qui avait pour bornes la Seine et la Marne, l'Océan et le Rhin, depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'au territoire de l'Helvétie ; contrée qui, quoique faisant partie de la Gaule, constituait cependant une confédération très-probablement plus distincte et plus séparée de la Gaule Celtique, que ne l'était celle-ci de la Gaule Belgique.

Quoi qu'il en soit de ces divisions territoriales, nous regardons comme certain que les *Bellovaci*,

commençant, et d'après César, quels étaient les peuples les plus puissants de la Gaule, lorsqu'il envahit ce pays. Les Commentaires (liv. v),¹ disent bien *Senones, quæ est civitas in primis firma, et magnæ inter Gallos auctoritatis....* Mais ces peuples ne peuvent pas être placés sur la même ligne que les *Edui* et les *Arverni* ainsi qu'on le verra par la suite.

par exemple, ne se croyaient pas plus Belges que Celtes, aussi avaient-ils toujours été alliés aux *Edui* (a). Il est donc très-vraisemblable que les Romains, bien plus que les Gaulois, étaient imbus de ces divisions et de ces dénominations, et que les *Veliocasses*, les *Catalauni*, les *Lingones*, les *Nitobriges*, les *Cadurci*, etc., etc., ignoraient absolument s'ils formaient les limites, ou s'ils étaient dans l'intérieur de l'Aquitaine, de la Celtique et de la Belgique. Aussi les habitants des Gaules se nommaient-ils eux-mêmes, généralement, *Celtes*, ainsi qu'il a été dit précédemment, tandis que les Romains les appelaient *Gaulois*, en faisant distinction des Belges, des Aquitains (b), etc. L'utilité de cette remarque se fera sentir par la suite.

Il est très-important sans doute, pour juger sagement des circonstances historiques que l'on décrit, de se transporter à l'époque précise de ces circonstances, et de considérer les peuples, et de se les représenter exactement tels qu'ils étaient alors dans

(a) César : Comm. liv. II, 14.

(b) Les surnoms d'*Armorica*, d'*Aquitania*, de *Belga*, etc., leur ont été donnés, suivant les apparences, par d'autres nations. (Hist. univ. tom. xxx, in-8°, p. 339.)

On peut voir aussi, pour juger combien les dénominations de *Celtæ*, *Belgæ*, *Aquitanni*, ont d'abord été vagues, même chez les Romains: Diodore de Sicile, traduction de l'abbé Terrasson, tom. II, p. 240; et Ad. de Valois: *Notitiæ Galliarum* : verb. *Parisii*.

leurs mœurs publiques et privées, dans leur instruction et dans leur industrie; car ce qui pourrait être vrai dans un temps, ne le serait pas dans un autre; et l'on pourrait tomber dans de fausses inductions, ou s'abandonner à de fausses hypothèses. Mais ces matières qui exigeraient de grands développements que l'on peut trouver dans les principales sources où nous avons puisé et que nous avons indiquées, sortiraient des limites de cette dissertation, dans laquelle nous avons dû nous borner à donner une idée succincte de l'organisation politique de la Gaule au temps de César, de la religion qui y était suivie, et de la doctrine et de l'influence des ministres de cette religion; détails qui nous paraissent suffisants pour éclairer notre discussion, et que nous terminerons en faisant remarquer que, comme nous l'avons déjà dit, il n'est question dans César, ni des *Silvanectes*, ni des *Meldi*; ces peuples ne paraissent avoir été constitués en corps politique, que postérieurement à l'envahissement des Romains. Les premiers ont occupé une lisière étroite contiguë aux *Bellovaci*, et le nom de leur chef-lieu *Augustomagus* (a), a été

(a) Ce nom pourrait faire penser que c'est lorsque l'empereur Auguste fit une nouvelle division de la Gaule que les *Silvanectes* et les *Meldi* furent élevés au rang de cités. *Iatinum* qui était le nom celtique du chef-lieu des *Meldi*, n'a pas été changé alors; il n'a été abandonné que pour faire place à celui de Meaux, qui s'est établi lorsque tous les noms de lieux devinrent français, et que les noms des

changé en celui de Senlis, comme les *Bellovaci* ont changé celui de *Bellovacum*, ou *Cesaromagus*, qu'il ne faut pas confondre avec celui de *Bratuspantium*, qui n'existe plus (a), en celui de Beauvais. Nous ajouterons qu'à cette même époque (de l'invasion de César), *Autissiodorum* (Auxerre) paraît avoir appartenu aux *Senones*; de même que *Nervinum* (Nevers) appartenait aux *Edui*, et qu'*Aureliani* (Orléans) appartenait aux *Carnutes* sous le nom primitif de *Genabum*; que d'un autre côté, les *Nervii*, nation considérable du temps de César, et que ce guerrier a presque totalement détruite, ont perdu leur nom que celui d'autres peuples a remplacé. Ces destinées diverses, qui peuvent s'appliquer à plusieurs autres cités ou nations gauloises, font sentir combien il est important de fixer l'époque précise qui se rapporte à ce que l'on en dit, d'autant plus que l'aug-

peuples étaient devenus ceux de leurs chefs-lieux. Mezéray, Hist. de France avant Clovis, liv. I, ch. XII, dit qu'Auguste étant dans la Gaule quinze ans avant l'ère chrétienne, établit des colonies dans plusieurs villes auxquelles il donna son nom, et que l'*Augustomagus* des *Silvanectes* fut une de ces villes. Dans les autres villes qu'il nomme, se trouve *Augustobona* (Troyes), chef-lieu des *Tricasses*, lesquels ne formaient pas non plus une cité en chef du temps de César.

(a) Beaucoup d'autres villes qui étaient considérables lors de l'envahissement des Romains, eurent le même sort; par exemple, *Gergovia*, *Alesia*, *Uxellodunum*, etc., etc.

mentation progressive de la population ayant été le principe de l'érection de nouvelles cités (a), de nouvelles organisations administratives ont eu lieu, et beaucoup de chefs-lieux de ces cités ou nations ont alors abandonné leur noms celtiques, pour en prendre de nouveaux qui furent formés de ceux des empereur César, Auguste, Aurélien, etc.

Le gouvernement des Romains, quoique dur et oppressif, était plus favorable au bien-être des peuples, que l'état politique et civil des Gaulois, que ce gouvernement avait remplacé. Les sciences et les arts se répandaient dans ces contrées; les villes, et il y en avait déjà beaucoup de considérables, s'y embellissaient et s'y multipliaient; de nouvelles organisations administratives y devenaient donc nécessaires. Aussi la division de la Gaule en quatre grandes parties, y compris la province romaine, division qui se trouvait établie quand César quitta ces contrées, fut bientôt remplacée par celles qui eurent lieu, quand Auguste tenant les états de la Gaule, l'an 27 avant l'ère chrétienne, et ensuite en divers temps, fit de nouvelles distributions des provinces. Les grandes divisions anciennes furent d'abord rendues plus égales entre elles en étendue. La Gaule Aquitanique ne fut plus bornée par la Garonne,

(a) On a déjà compris que par le mot de *cité*, il est entendu ici, une peuplade ou nation particulière. Dans un sens plus restreint, et aujourd'hui plus ordinaire, *cité*, en général, signifie ville.

mais elle s'étendit jusqu'à l'embouchure de la Loire et aux Cévennes. Ce que la Celtique avait de contigu au Rhin, fut attribué à la Gaule Belgique, sur laquelle on prit les deux Germanies. *Lugdunum* (Lyon), colonie fondée après la mort de César, et avant le triumvirat, fit donner à la Gaule Celtique, maintenant fort réduite, le nom de *Lugdunensis*, ou Lyonnaise; et la province romaine prit le nom de *Narbonensis* ou Narbonnaise. Ainsi, sous le gouvernement d'Auguste, la Gaule fut divisée en six provinces, savoir : la Narbonnaise, l'Aquitaine, la Lyonnaise, la Belgique et les deux Germanies, première et seconde, ou supérieure et inférieure d'après le cours du Rhin. Quelques auteurs croient que les deux Germanies ne furent établies que sous Tibère (a).

Sous les successeurs de ces empereurs, la Gaule Celtique, ou Lyonnaise, fut divisée en deux parties : l'une appelée *Lyonnaise première*, dont Lyon fut la métropole; et l'autre *Lyonnaise seconde*, laquelle eut pour métropole *Rotomagus* (Rouen) : la Narbonnaise et l'Aquitaine éprouvèrent aussi des subdivisions.

Dans la suite les Romains multiplièrent encore les provinces de la Gaule; il y eut quatre *Lyonnaises*; les villes de Tours et de Sens devinrent alors

(a) Ceux qui voudraient savoir combien cette matière est obscure, pourront en avoir une idée, en consultant les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. VIII, p. 403.

des métropoles; leur érection date de la fin du quatrième siècle, ou du commencement du cinquième (a). Dans les premières années du quatrième siècle, sous Dioclétien et Maximien, la partie la plus orientale de la Celtique, ou Lyonnaise, avait formé une province particulière sous le nom de *Maxima Sequanorum*; *Vesontio* (Besançon) était sa métropole. De tous ces changements il résulta que, lorsque les Francs envahirent la Gaule, elle était divisée en dix-sept provinces qui avaient chacune leur capitale ou

(a) Les auteurs parlent diversement des époques des différentes divisions qui ont été faites de la Gaule par les Romains. Mais Ammien Marcellin, dont l'histoire n'était pas terminée en 390 (Hist. univ. t. xxv, in-8°, p. 655), ne parle encore que de deux *Lyonnaises*; la première ayant Lyon pour métropole, et la seconde Rouen. Voici ce qu'il en dit: *Lyon, Châlons-sur-Saône, Sens, Bourges et Autun, dont les murailles sont si anciennes, embellissent la première Lyonnaise; Tours et Rouen, Évreux et Troyes sont dans la seconde.* (liv. xv.)

D'Anville: Abrégé de Géog. anc. t. 1, p. 65, dit que les deux *Lyonnaises*, première et seconde, ne souffrirent pas de subdivisions avant que le quatrième siècle ne fût écoulé. Chantreau: Science de l'Histoire, tom. II, p. 347, présente une autre division que celle que d'Anville a donnée; mais ce dernier n'est pas toujours parfaitement d'accord avec lui-même sur cet objet; et d'Anville a regardé comme faisant toujours question, l'époque de l'augmentation des provinces de la Gaule, au-delà des six qu'Auguste avait formées. (Voir la Notice des auteurs qui termine cette dissertation.)

métropole. Les *Parisii* faisaient partie alors de la quatrième Lyonnaise dont *Agedincum* (Sens) était la capitale (a).

Nous avons un peu insisté sur ces diverses multiplications de provinces, parce qu'elles expliquent comment des villes peu importantes sont ensuite devenues considérables, leur situation les appelant à être le centre des établissements administratifs et ecclésiastiques. Lyon est la plus remarquable sous ce rapport; presque ignorée avant Jules César, elle devint sous Auguste une des villes les plus célèbres de toute la Gaule, par les établissements que les Romains y formèrent. *Lutetia* (Paris) n'eut aucun de ces avantages; mais les *Parisii* étaient déjà, comme nous le verrons par la suite, une nation recommandable parmi les Gaulois, quand César vint subjuguier ces peuples.

Maintenant que nous connaissons un peu la Gaule et ses habitants, nous allons exposer ce que M. Du-laure dit de l'origine et de l'importance politique des *Parisii*, au temps de César, et de l'étymologie du mot Paris. Nous serons conduit par-là à exami-

(a) Selon Tacite, ainsi que nous l'avons dit en commençant, on comptait 64 cités, ou nations gauloises du temps de César; d'après cette multiplication de provinces on en comptait à cette époque plus de 120; mais la critique a fait justice des assertions exagérées que des auteurs peu judicieux avait émises sur la population des Gaulois, dans ces temps reculés.

ner si la déesse Isis a véritablement reçu un culte des peuples de la Gaule, et particulièrement des Parisiens.

Après avoir parlé de la vanité et de l'invraisemblance de l'origine que quelques écrivains ont attribuée à la ville de Paris, et aux personnages supposés qui l'auraient fondée; le savant auteur de *l'Histoire physique, civile et morale de Paris*, continue ainsi (a):

« Il paraît que la nation des *Parisii*, ou Parisiens, « s'est formée d'étrangers, peut-être originaires de « la Belgique, abondante en petits peuples; que *cette* « nation échappée au fer de ses ennemis, est venue « occuper un territoire sur les bords de la Seine.

« Les fastes de la Gaule offrent plusieurs exemples de peuplades fugitives, sollicitant auprès des « nations puissantes la permission, à des conditions « plus ou moins onéreuses, de s'établir sur une portion de leurs frontières, alors larges et inhabitées.

« Les *Parisii*, ou Parisiens, étaient sans doute « dans cette rigoureuse nécessité, lorsque la puissante nation des *Senones* leur permit de s'établir « sur une partie de ses frontières et sur les bords de « la Seine. *Un demi-siècle s'était à peine écoulé*

(a) Tom. 1, ch. 11, première édition. Les corrections et augmentations que M. Dulaure a faites aux éditions subséquentes, ne touchent pas aux points que nous discutons ici.

« depuis cet établissement, lorsque César vint
« dans les Gaules. Les vieillards de la nation pa-
« risienne, dit ce conquérant, en conservaient en-
« core la mémoire, ainsi que celle des conditions
« qui les liaient aux Senones ».

M. Dulaure rapporte en note ce passage des Commentaires de César : *Confines erant hi (Parisii) Senonibus, civitatemque, patrum memoria, conjunxerant.* Il cherche ensuite à justifier l'étendue et le sens qu'il a donnés à ce passage, et à établir que, selon lui, *l'exiguïté du territoire des Parisiens, le rôle passif et subordonné qu'ils jouèrent dans l'histoire de la conquête de la Gaule, cette nation était l'une des plus faibles parmi les Gaulois, tandis que les Senones en étaient une des plus puissantes; d'où il a dû résulter, continue-t-il, que la nation des Parisii n'avait dû traiter qu'en suppliante avec celle des Senones, qui lui aura imposé des conditions assujettissantes.* Il infère de plus de la prétendue faiblesse des Parisii, que *l'époque où cette nation traita avec celle des Senones, fut aussi celle où cette première fonda son établissement sur les frontières de la seconde.*

Nous pensons que d'après les observations et les citations qui vont suivre, on reconnaîtra qu'aucune de ces suppositions n'est fondée; que les Parisii n'étaient point une des nations les plus faibles de la Gaule; que le rôle qu'ils ont joué dans la résistance que les Gaulois ont opposée à César, ne

fut point *un rôle passif et subordonné*; et que la nation des *Parisii* n'était point dépendante de celle des *Senones*, ainsi que le dit positivement M. Du-laure, tom. I, page 45, et d'une manière implicite en divers autres endroits.

Nous commencerons par faire remarquer, qu'en jetant les yeux sur une carte de la géographie de la Gaule sous l'administration des Romains, on y trouve beaucoup de cités qui n'existaient pas du temps de César : ce qui peut s'expliquer naturellement par l'effet des colonies que les Romains établirent dans ces contrées, et surtout par l'augmentation progressive de la population; augmentation qui devint encore plus sensible par le changement dans les mœurs, devenues moins grossières et moins barbares sous les institutions romaines, et par l'effet d'une administration en général moins désastreuse. Mais l'on sait que même dans les temps les plus reculés, il fallut avoir recours à des émigrations considérables, pour dégager le pays de l'exubérance de sa population.

Il n'est donc pas indispensable de supposer l'intervention d'une *peuplade étrangère, échappée au fer de ses ennemis*, pour expliquer l'érection des *Parisii* en cité gauloise; et pas plus pour ces peuples que pour les *Silvanectes*, les *Meldi*, les *Catalauni*, etc., etc. L'origine de ces dernières cités ou nations, quoique plus moderne que celle des *Parisii*, n'en est cependant pas plus connue; l'une et l'autre se perdent dans les ténèbres de ces temps

ignorants et grossiers, de même en général que celle de toutes les peuplades qui couvraient la Gaule; et même que celle des Celtes ou Gaulois, que les uns ont faits aborigènes ou autochtones, et dont les autres ont voulu déterminer l'origine en la fondant sur des fables plus absurdes les unes que les autres. Ce qui est certain, c'est que, quelques siècles avant l'ère chrétienne, ces pays étaient couverts d'une multitude et d'immenses forêts; que les limites des territoires étaient mal, ou même point du tout déterminées entre les peuplades; et que ce n'est qu'à mesure que ces mêmes peuples, s'adonnant davantage à l'agriculture, et s'étendant autour de leurs forteresses ou chefs-lieux, finirent par se rencontrer, qu'alors il fallut fixer des bornes aux états.

Mais, ne nous écartant pas de l'objet particulier qui nous occupe, nous nous fixerons au passage des Commentaires de César rapporté par M. Dulaure; lequel passage ne nous paraît aucunement propre à fonder l'opinion qu'il a émise, que les *Senones* avaient cédé aux *Parisii* un territoire, dont une partie était beaucoup plus voisine du siège principal des Druides et du chef-lieu des *Carnutes*, que de la capitale des *Senones*; et nous croyons pouvoir établir évidemment que l'époque de l'alliance entre ces peuples et les *Parisii*, ne peut pas être celle de l'établissement de ces derniers sur les bords de la Seine, non plus que celle de la fondation de Lutèce, leur chef-lieu ou forteresse.

Car, soit que, comme M. Dulaure, on donne au passage cité des Commentaires de César, une signification que nous ne croyons pas qu'il doive avoir, mais qui exprimerait que chez les *Parisii*, les *vieillards se rappelaient encore l'époque où ces peuples unirent leurs personnes et leur territoire aux Senones* (a); soit que rétablissant la ponctuation de ce passage telle qu'elle se trouve dans l'édition de Barbou, 1776; on lui fasse signifier avec le traducteur, que les *PARISII étaient de tout temps alliés des SENONES*: on ne trouve là rien dont on puisse induire ni abandon, ni cession de territoire, ni que les conditions de l'alliance n'aient pas été réciproques entre ces deux peuples. En effet, le verbe *conjunxerant* ne peut exprimer, ce nous semble, qu'une union, une alliance, qui avait été fondée sur l'amitié et des convenances mutuelles, et pour des avantages communs. Et encore, lorsque César au même endroit de ses Commentaires (b), dit que les *Parisii* n'avaient point de part aux résolutions des *Senones* qui le concernaient, il nous donne au

(a) Sauval qui, dans ses *Antiquités de Paris*, se montre si souvent opposé à lui-même, est peut-être le seul des interprètes de César, qui parle de vieillards qui auraient conservé le souvenir de cette alliance. Le mot *memoria* nous paraît employé dans ce passage pour signifier, comme dans plusieurs autres endroits des Commentaires, *de tout temps, ou de temps immémorial*.

(b) Liv. vi, 4.

moins la preuve, qu'il n'y avait point de rapport de sujétion de la part des premiers envers les seconds. Mais ce qui tranche la difficulté, c'est qu'il paraît évident que l'alliance entre ces peuples était entièrement dissoute (a).

Sous une autre considération, lorsque ensuite on voit César convoquer les états de la Gaule, dans le chef-lieu des *Parisii*, l'on doit penser que cet endroit n'eût pu être convenable pour recevoir une

(a) C'est ce que disent MM. Dufau et Guadet : *Dictionnaire de Géographie anc. comparée*, au mot *Parisii*.

Guillaume Marcel, *Histoire des Gaules*, p. 230, dit au mot *Parisii* : *Peuples qui furent autrefois compris sous les Sénonois, mais qui s'en étant séparés, firent un peuple en chef.*

N. de La Mare : *Traité de la Police*, liv. 1, avance « que les *Parisii*, dont les *Meldi* faisaient partie, et qui ne re-
« connaissent au-dessus d'eux que les états de la Gaule,
« firent une alliance avec les *Senones* pour une expédition
« en Italie; qu'alors ils reconnurent *Agedincum* pour leur
« métropole; mais que long-temps avant César, l'objet de
« l'alliance n'existant plus, ils rompirent cette alliance, se
« dégagèrent de cette subordination, et reprirent leur rang
« de cité. »

Les Commentaires de César ne parlent jamais des *Parisii* que comme d'une nation indépendante. Ce que l'on peut voir plus particulièrement au liv. VII, 4, où l'on trouve : *Celeriter sibi Senones, Parisios, Pictones, Cadurcos, Turo- nes, etc.*, et plus loin : *Quatuor legiones in Senones Parisiosque Labieno ducendas dedit.* Les *Parisii* sont donc ici placés absolument sur la même ligne que les *Senones*. Il en est de même toutes les fois qu'ils sont mentionnés dans les Commentaires de la guerre des Gaules.

telle assemblée, si ce pays n'eût été habité que depuis un demi-siècle environ, par *une petite peuplade échappée au fer de ses ennemis* (a); et d'un autre côté, lorsque vers ce même temps, Labiénus eut fait éprouver à cette nation une défaite complète (b), elle n'eût pas été en état de fournir un contingent de 8,000 hommes dans la confédération de la plupart des états de la Gaule, contre César assiégeant la ville d'*Alesia*. M. Dulaure rabaisant trop, ce nous semble, l'importance politique relative des *Parisii* envers les autres peuples gaulois, fait fournir ces 8,000 hommes par la réunion aux Parisiens, des peuples du Poitou, de la Touraine et du Soissonnais; mais nous pensons qu'il y a ici de sa part erreur manifeste, car toutes les levées faites dans cette circonstance produisirent environ 240,000 hommes de pied, et 8,000 chevaux. Voici un tableau que nous tirons des Commentaires de César, et par lequel on voit le nombre de troupes que chaque état devait fournir, et auquel il avait été taxé (c).

Les Autunois, avec ceux du marquisat de Suze, du Nivernais; et ceux de Briançon, leurs vas-

(a) Le chevalier de Jaucourt, dans l'Encyclopédie, au mot *Paris*, dit: que *Lutèce* devait posséder quelque considération, et avoir des facilités de subsistance, par la fertilité du sol, pour recevoir l'assemblée générale de la Gaule.

(b) César: Comm. liv. VII, 57-58.

(c) Ibid. liv. id. 75: édition de Barbou. Paris, 1766; et de Haude, Berolini, 1748.

saux, à 35,000 hommes.

Les Auvergnats avec ceux du Querci,
du Gévaudan et du Vélai, qui en dé-
pendent, au même nombre 35,000

Ceux de Sens, de la Franche-
Comté, du Berri, de la Saintonge,
du Rouergue et du pays Chartrain, à
12,000. 72,000

Ceux du Beauvoisis à 10,000

Les Limousins, au même nombre. 10,000

Ceux du Poitou, de la Tourraine,
de Paris et du Soissonnais, à 8,000
hommes chacun 32,000

Ceux de l'Amiénois, de la Lorraine,
du Périgord, du Hainaut, du comté
de Boulogne et de l'Agénois, à cha-
cun 5,000 30,000

Les Manceaux à 5,000

Les Artésiens à 4,000

Ceux de Rouen, de Lisieux et d'É-
vreux, à chacun 3,000 9,000

Ceux de Bâle (*Rauraci*) et du Bour-
bonnais (*Boii*), à 30,000

Ceux de Quimpercorentin, de
Rennes, d'Avranché, de Bayeux, de
Saint-Pol de Léon, de Tréguier et de
Saint-Brieux, de Vannes et du Co-
tentin, à chacun 6,000 54,000

326,000 hom.

Si tous les états eussent fourni exactement leur contingent, l'armée aurait donc été de trois cent vingt-six mille hommes; mais les *Bellovaci*, pour des raisons étrangères aux questions qui nous occupent, ne fournirent que deux mille hommes; et dans des circonstances si précipitées, c'est beaucoup sans doute que l'on ait réuni près de deux cent cinquante mille hommes (a). Or, dans la manière de calculer de M. Dulaure, les contingents fournis le plus complètement possible, n'auraient produit en totalité que cent soixante-neuf mille hommes; la proportion qu'il a voulu établir dans les moyens militaires respectifs des *Parisii*, et des *Edui*, et des *Arverni*, porte donc sur des données inexactes, ce qui la rend absolument inadmissible. On voit de

(a) César: Comm. liv. vii, 76. — Florus (liv. iii, ch. x), cité dans *Velléius Paterculus*, p. 277, dit 250,000; et Plutarque, dans la vie de César, dit 300,000.

Peut-être la traduction que nous venons de donner du tableau des contingents gaulois, ne présente-t-elle pas toujours le mot propre; peut-être aussi s'y est-il glissé quelques erreurs; mais ces imperfections n'empêchent pas qu'il ne puisse remplir l'objet qui nous a fait l'offrir à nos lecteurs, lequel est de présenter un moyen de comparaison de la population des *Parisii* à celles des autres cités gauloises; et de montrer la distinction que César a faite, en cette occasion comme toujours, des cités qui étaient indépendantes d'avec celles qui étaient soumises à une sorte de subordination, ou de dépendance, envers d'autres cités. On peut comparer les deux éditions que nous avons citées à l'avant-dernière page.

plus dans le tableau ci-dessus, que si les *Parisii* n'étaient pas alors au premier rang des nations gauloises, ils étaient loin d'être relégués dans les derniers rangs de ces peuples. Leur valeur plusieurs fois éprouvée, le sacrifice qu'ils ont fait en incendiant leur ville menacée par Labiénus, leur constance dans l'amour de la patrie (ils n'ont jamais fléchi volontairement sous les Romains, aussi n'en ont-ils obtenu aucun avantage économique-politique); leur constance, disons-nous, dans l'amour de la liberté et de la patrie, et dans leur alliance avec les autres peuples gaulois, contre l'envahisseur de leur pays, et contre les dominateurs que la force et l'habileté réunies leur avaient imposés, nous paraîtrait devoir les faire apprécier davantage (a).

^x (a) M. Dulaure, cherchant à faire passer dans l'esprit de ses lecteurs la conviction dans laquelle il est du peu d'importance de la cité des *Parisii* au temps de César, dit (ch. III, § v) : « La petite nation des *Parisii*, ou Parisiens, « n'était point au rang des privilégiées de la Gaule, au rang « des nations libres, amies ou alliées des Romains, comme « il s'en trouvait plusieurs que Plin e a dénombrées. Sa for- « teresse, ou chef-lieu, Lutèce, ne fut jamais colonie, ni « métropole de province; elle ne jouit sous l'empire romain, « d'aucune de ces prérogatives qui peuvent favoriser l'ac- « croissement et la magnificence des villes; si elle devint *mu- « nicip e*, ce ne fut que vers la fin du quatrième siècle; elle « devait être auparavant réduite à la pire des conditions « politiques, à celle des *Vectigales*. Zosime, Ammien Mar- « cellin, et Julien, lui donnent des qualifications équi-

Nous reviendrons encore sur l'époque de l'origine des Parisiens, lorsque nous parlerons des débris

« valentes à petite forteresse (*castellum, oppidulum*). »

Cela s'explique fort naturellement, et peut être regardé comme un éloge des *Parisii*. La politique des Romains les a portés à favoriser ceux des peuples gaulois qui s'étaient montrés les moins éloignés de subir leur joug, ou qui les avaient aidés dans leur conquête; et ceux aussi qu'ils voulaient gagner, parce qu'ils craignaient que la situation topographique de ces peuples ne leur en fît de trop dangereux ennemis. Du reste, ils n'ont consulté dans les diverses organisations qu'ils ont faites des provinces gauloises, que l'avantage de l'administration, et le désir d'abaisser et de réduire les nations qui avaient encouru leur animosité. Les peuples qui les avaient combattus ou repoussés avec le plus d'intrépidité et de constance, furent non-seulement négligés et abandonnés, mais ils furent vexés et dépouillés. (Mézeray : Hist. de France avant Clovis, liv. 1). Les *Nervii*, les *Eburones* ne furent pas les seuls peuples qui furent détruits sans avoir jamais reparu. Des villes considérables, telles que *Bratuspantium*, *Gergovia*, *Atesia*, *Uxellodunum*, n'ont pas même laissé assez de vestiges pour qu'on ait pu reconnaître d'une manière certaine le lieu de leur emplacement. D'autres, comme *Bagacum*, ou toute autre ville des *Nervii* ou des *Atrebates*; *Lutetia*, *Autricum*, *Genabum*, *Dariorigum* ou *Veneti*, etc., etc. (1), furent délaissées, tandis que *Lugdunum*, *Bibracte* ou *Augustodunum*, *Vesontio*, *Agedincum*, *Durocortorum*, *Augusta-Trevirorum*, etc., etc. (2), étaient l'objet de la sollicitude du gouvernement romain. Il

(1) *Bagacum* (Bavai), *Atrebates* (Attésiens), *Lutetia* (Paris), *Autricum* (Chartres), *Genabum* (Orléans), *Dariorigum* (Vannes).

(2) Lyon, Autun, Besançon, Sens, Reims, Trèves, etc., etc.

d'un autel qui avait été érigé à Jupiter, dans l'île de la Cité; débris qui furent trouvés en creusant le

était donc impossible que Pline comprît les *Parisii* dans les principales cités de la Gaule, dont il a donné le dénombrement; puisque ces peuples n'étaient devenus que ce que l'oppression les avait faits.

Quant aux qualifications de *castellum*, d'*oppidulum* que Julien, Ammien Marcellin et Zosime ont données au chef-lieu des *Parisii*, il faut remarquer que ces personnages ont écrit, l'empereur Julien et Ammien Marcellin, à la fin du quatrième siècle, et Zosime, au commencement du cinquième; la face des Gaules étant alors absolument changée, tant par l'effet de l'administration romaine, que par les dévastations et les bouleversements produits par les irruptions des barbares. Le chef-lieu des *Parisii* que César nomme *Oppidum*, devait être déchu alors par ces différentes causes, et ne mériter plus que les qualifications que lui ont données Julien, Ammien Marcellin et Zosime (1), mais on ne peut rien en inférer pour l'appréciation de l'état des choses au temps de l'invasion des Romains dans ces contrées, et pour les temps antérieurs. L'objet que nous avons en vue dans ce travail, est de faire connaître l'état politique de la cité des *Parisii*, tel qu'il s'est offert à César. Nul auteur n'a donné et

(1) Ammien Marcellin paraît d'ailleurs avoir mal connu ce pays. Voici ce qu'il dit au commencement de son 15^e livre *La Marne et la Seine, rivières également considérables. se joignent après avoir environné comme une île le château des Parisiens nommé Lutèce; et roulant ensuite leurs eaux réunies, elles vont au loin se perdre dans la mer au fort de Constance.* Et Zosime, traduction de M. Cousin, Paris, 1678, in-4°, p. 786, dit: *Il (Julien) était alors à Paris, petite ville de Germanie.* Le lecteur jugera quelle valeur ces citations dont on s'est fait des autorités, peuvent avoir dans l'histoire de Lutèce.

sol de l'église métropolitaine de Paris, en 1711 (a); et nous allons terminer ce qui concerne l'alliance qui a existé entre les *Senones* et les *Parisii*, en faisant observer que le passage des Commentaires de la guerre des Gaules qui y est relatif, nous pa-

n'a pu donner des notions aussi précises et aussi certaines sur ce sujet que ce conquérant; nous devons donc nous fixer à ce qu'il en a dit. Mais nous sommes très-disposé à croire qu'après lui, et pendant quatre cents ans qui se sont écoulés de l'époque de la conquête qu'il fit de la Gaule, au temps où Julien fut proclamé empereur dans le camp qui avoisinait Lutèce, les circonstances ont été telles, que la cité des *Parisii* n'a fait que décroître, et qu'elle s'est trouvée réduite au rang des *Vectigales*, c'est-à-dire au rang des cités qui étaient soumises aux impositions arbitraires des procurateurs romains. Nous pensons même qu'elle ne doit son existence qu'à son heureuse situation; plusieurs rivières affluentes de celle sur laquelle elle est assise, et qui, elle-même, se rend à la mer, établissant par la navigation des relations faciles entre ses habitants et les peuples qui avoisinent ces rivières. Mais, nous le répétons, nous ne cherchons qu'à donner une idée, la plus exacte possible, de l'état politique des *Parisii* lors de l'invasion de Jules César dans les Gaules; et les Commentaires de ce conquérant sont la principale autorité sur laquelle, sous ce rapport, nous nous appuyons. Ceux qui voudraient savoir quelle peut avoir été la célébrité de la ville de Paris dans les premiers siècles de la monarchie, et avant les ravages des Normands, devront consulter les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. xv, p. 672. »

(a) Suivant M. Dulaure; et en 1710, suiv. l'Hist. de l'Académie des Sciences, 3^e vol.

raît positif dans le sens que nous avons établi précédemment; et que nous sommes d'autant plus confirmé dans ce sentiment, que César ayant bien connu les rapports des nations gauloises entre elles, ne manque pas d'indiquer ces rapports d'une manière précise. C'est ainsi que dans l'alinéa au-dessous de celui où se trouve le passage cité, parlant des *Carnutes*, il dit : « qu'ils furent reçus en grace par « l'entremise des Rémois, *quorum erant in clientela* »; ici l'on voit clairement que les Carnutes s'étaient placés sous la protection des *Remi*.

En lisant les Commentaires de la guerre des Gaules, on reconnaît que César a toujours distingué d'une manière expresse les différents genres de rapports qui existaient de son temps, entre les diverses cités ou nations gauloises (a); le tableau que nous venons de donner des contingents des troupes fournis individuellement par une grande partie de ces nations, contient une preuve de cette distinction, et il établit évidemment l'indépendance absolue des *Parisii*, comme il marque le rapport de la

(a) C'est ainsi que l'on trouve, liv. II, 15 : *Bellovacos omni tempore in fide atque amicitia civitatis Æduæ fuisse*. Et liv. V, dans la guerre d'Ambiorix : *Itaque confestim dimissis nunciis ad Centrones, Grudios, Levacos, Pleumosios, Gordunos, qui omnes sub eorum (Nervi) imperio sunt*. Et au liv. VIII, par Hirtius, § VI, au-delà de la préface : *Ut omni multitudine in fines Suessionum, qui Remis erant attributi*. Et encore en divers autres endroits.

population de la cité qu'ils formaient avec celles de la plupart des autres nations gauloises, parmi lesquelles elle n'était pas une des plus faibles.

“ Nous devons maintenant examiner ce que dit M. Dulaure sur l'origine de Lutèce, sur l'étymologie du mot *Paris*, et sur le culte d'*Isis*, qu'il dit n'avoir jamais eu lieu chez les anciens peuples qui ont habité cette ville. Voici, sur ce sujet, ce que l'on trouve à la suite des articles de son ouvrage; rapportés ci-dessus.

« Cette île (de la Cité) nommée *Lutèce*, ou plutôt *Lucotèce*, dénuée de mur d'enceinte, n'avait, dit M. Dulaure, que le cours de la Seine pour fortification. Elle n'était point une ville; *les Gaulois à cette époque n'en avaient point* : ils habitaient des chaumières éparses dans les campagnes; et lorsqu'ils craignaient une attaque, ils se retiraient avec leurs denrées, leurs ménages et leurs bestiaux dans leurs forteresses, et y construisaient à la hâte des cabanes où ils abritaient leurs familles et leurs provisions.

« Telle fut l'humble origine de la nation parisienne Où l'histoire est en défaut (continue M. Dulaure), peuvent se placer des conjectures : je vais en hasarder une sur l'étymologie du mot *Parisii*.

« Je suis porté à croire, dit-il, que ce nom n'est point celui de la nation à laquelle les *Senones* cédèrent un territoire sur la large frontière qui séparait la *Celtique* de la *Belgique*.

« Il existait dans la Gaule et dans la Grande-Bretagne plusieurs autres positions géographiques, appelées *Parisii*, *Barisii*. Les radicaux *Par* et *Bar* sont identiques, les lettres *p* et *b* étant prises souvent l'une pour l'autre. Les habitants du Barois sont nommés *Barisienses*, comme ceux de Paris *Parisien-ses*. Or, le Barois était *la frontière qui séparait la Lorraine de la Champagne. Le territoire des Parisiens était aussi une frontière qui séparait les Senones et les Carnutes des Silvanectes* (a); la Gaule celtique de la Gaule belgique. *Il est certain* que toutes les positions géographiques dont les noms se composent du radical *Bar* ou *Par* sont situées sur des frontières. Il faudrait donc en conclure que *Parisii* et *Barisii* signifient habitants des frontières, et que la peuplade admise chez les *Senones* ne dut son nom de *Parisii* qu'à son établissement sur la frontière de cette nation (b).

(a) Les *Silvanectes* ne formaient pas alors une cité en chef, ainsi que nous l'avons dit précédemment.

Il est à remarquer encore que puisque les *Parisii* occupaient un territoire limitrophe des *Senones* et des *Carnutes*, ces derniers auraient dû intervenir dans la cession de ce territoire, s'il était vrai qu'il eût été concédé aux *Parisii* par les peuples voisins; ce que l'inspection de la carte démontre évidemment.

(b) Il vient d'être dit que les *Parisii* étaient limitrophes des *Carnutes* comme des *Senones* : *Lutetia* était beaucoup plus près d'*Autricum* que d'*Agedincum*.

« Cette conjecture est plus vraisemblable que celle qui fait dériver le mot *Paris* du nom du prince troyen qui décerna la pomme fatale à Vénus, ou bien d'un certain roi nommé *Isus*, ou de la déesse *Isis*, qui, l'un et l'autre, sont, avec *Francus*, signalés comme les fondateurs de Paris.

« *Jamais ce peuple n'a rendu un culte à cette déesse; on n'en trouve aucun indice (a).*

. César, qui écrivit cinquante-quatre ans avant notre ère vulgaire, est le premier écrivain qui ait fait mention des Parisiens. Si le nom *Isis* eût servi à former celui de *Parisii*, il faudrait en conclure que le culte de cette déesse égyptienne aurait été établi dans la Gaule avant que César y portât la guerre. Or, l'introduction de ce culte, avant cette époque, doit, au jugement de tous ceux qui ont quelque connaissance de l'histoire de la propagation des sectes religieuses, paraître *insoutenable et absurde* ». (*Histoire de Paris*, tome I, page 37, première édition.)

Lorsque M. Dulaure parle d'enfants de Priam, ou de personnages fabuleux auxquels des auteurs sans critique auraient attribué la fondation de Paris, il ne fait qu'exposer les puérilités dans les-

(a) Nous avons souligné, dans ces passages, les phrases qui nous ont paru devoir fixer plus particulièrement l'attention.

quelles l'esprit humain peut tomber; mais nous osons le dire, on attendait mieux de l'érudition du savant auteur des *Cultes qui ont précédé et amené l'idolâtrie*, dans les hypothèses par lesquelles il remplace ces vaines imaginations, et dans ce qu'il dit sur le culte d'Isis. Nous allons reprendre ces choses successivement.

Nous sommes pleinement persuadé que les commencements du peuple parisien, et ceux de sa ville ou forteresse, Lutèce ou Lucotèce, furent aussi humbles que le dit M. Dulaure; mais à quelle époque fixer ces commencements? C'est ce que nous pensons qu'il est impossible d'établir d'une manière incontestable; et nous avons déjà fait remarquer combien il paraît évident que l'origine des *Parisii* n'est point celle attribuée à ce peuple dans l'*Histoire physique, civile et morale de Paris*.

Il n'entre pas dans notre objet de nous arrêter à ce qu'il y est dit, qu'à cette époque les Gaulois n'avaient point de villes. Sans doute les villes d'alors ne peuvent pas être comparées à celles d'aujourd'hui, dont plusieurs changent de face, même sous nos yeux. Peut-être aussi n'avons nous pas bien compris quelle est cette époque, mais cette assertion ne peut pas se rapporter au temps qui nous occupe. On sait qu'*Avaricum* (Bourges) était déjà un lieu recommandable 600 ans environ avant l'ère chrétienne, puisqu'il était la demeure d'Ambigat, roi

des Celtes (a). C'est là aussi l'époque de la fondation de Marseille. Une partie des contrées du Midi était soumise à l'administration romaine plus d'un siècle avant l'ère chrétienne. Et ne serait-ce que ce voisinage, il doit avoir influé de proche en proche sur les autres contrées de la Gaule. Quoi qu'il en soit, César, se préparant à combattre les Helvétiens, assemble, dit-il, *les principaux des Éduens qui étaient en grand nombre dans son armée, entre autres Divitiacus, et LISCUS QUI OCCUPAIT DANS SA VILLE LA CHARGE DE VERGOBRÈTE ou de souverain magistrat, dont l'élection se fait tous les ans et qui a droit de vie et de mort* (b).

Et lorsque dans la guerre des Belges, ce conquérant marcha contre ceux de Soissons, il dit encore, que : *ne pouvant emporter cette ville d'emblée, à cause de la largeur des fossés et de la hauteur des murailles, il se retrancha, fit faire des mantelets et tout ce qui était nécessaire pour assiéger la place. Pendant qu'il faisait ces préparatifs, PLUSIEURS DES HABITANTS DE CETTE VILLE qui revenaient de l'armée, entrèrent de nuit dans la place.*

Le second livre des Commentaires de la Guerre des Gaules, où se trouve ce dernier passage, parle aussi de nations belges, d'une grande population, possédant des villes considérables, habitées par les

(a) Tite-Live, liv. v. G. Marcel, Hist. des Gaules.

(b) Comm. liv. i.

chefs des cités et par des personnages puissants, et jusqu'à des nations des plus barbares, possédant des villes fortes et très peuplées. Nous devons donc reporter l'époque où *les Gaulois n'habitaient que des chaumières éparses dans les campagnes*, à un temps bien antérieur à celui qui nous occupe (a).

(a) Nous devons remarquer encore que César parlant de la guerre qu'il fit à la Grande-Bretagne, dit que *les Bretons nomment ville, un bois épais fortifié d'un rempart et d'un fossé, qui leur sert de retraite contre les courses des ennemis*. (Comm. liv. v). Il s'en faut bien que ce soit ainsi qu'il parle des villes de la Gaule. Ce qu'il dit de *Cenabum* (Orléans), de *Noviodunum* ou *Nivernum* (Nevers), d'*Avaricum* (Bourges), et de quantité d'autres villes, est absolument en opposition à l'assertion de M. Dulaure, qu'*alors les Gaulois n'avaient pas de villes*. César va même jusqu'à dire, dans la comparaison qu'il fait des Germains et des peuples de la Gaule : *que le voisinage de la province romaine, et la connaissance du commerce de mer, avaient mis les Gaulois dans l'abondance et dans l'usage des plaisirs*. (Comm. liv. vi). N'a-t-on pas dit aussi que ce guerrier avait conquis les Gaules avec le fer des Romains, et Rome avec l'or des Gaulois ? Les médailles que l'on a recueillies de ces peuples, prouvent qu'ils savaient manipuler les métaux. (G. Marcel, Hist. des Gaules, pag. 64; et l'Hist. univ. tom. xxx, in-8°, liv. iv, ch. xiii, sect. iv). Toutefois nous devons reconnaître que des contrées très-reculées de la Gaule n'étaient pas si avancées dans la civilisation, et que par exemple, les *Eburones* qui habitaient le pays de Liège qu'entourait la forêt des Ardennes, *n'avaient ni troupes réglées sur pied, ni forts, ni villes en état de défense*; ce n'était, dit

Quant aux *Parisii*, ou les peuples qui portaient ce nom se l'étaient donné eux-mêmes, ou il leur avait été imposé par un autre peuple. Mais pour que l'étymologie que lui donne M. Dulaure fût exacte, il faudrait que ceux qui ont exprimé ce nom les premiers, quels qu'ils fussent, eussent su que le territoire au nord et au midi de l'île de la Cité formait la frontière entre la Gaule Belgique et la Gaule Celtique ; et il est extrêmement vraisemblable, ainsi

César, qu'une populace sans demeure fixe, et dispersée en divers endroits (Comm. liv. vi.) Cependant on trouve dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. xix, pag. 679, un passage ainsi conçu : « Au temps de la conquête des Gaules par Jules César, les Gaulois avaient des villes, même dans la partie septentrionale la plus éloignée du commerce des Romains. » Et plus loin : « le nom d'Auguste était dans l'empire romain le titre du premier honneur, et de l'autorité suprême.... Les villes Augustes des peuples de la Gaule ont toutes été capitales de ces peuples, comme *Augusta Suessionum*, *Trevirorum*, *Rauracorum*, *Triscatinorum*, etc. » Il est à observer que c'est cinquante ou soixante ans seulement après la conquête, qu'Auguste a donné son nom à une grande quantité de villes de la Gaule.

Le même tome des Mémoires de l'Académie des Inscriptions que nous venons d'indiquer, contient une dissertation intéressante sur une ancienne ville des peuples *Pictones*, nommée *Limonum* ; et il faut voir à la page 691 les notions qui s'y trouvent sur un lieu nommé *Fines*, et celles relatives à cette dénomination.

que nous l'avons dit précédemment, que ni les *Ebu-rovices*, les *Bellovaci*, les *Lingones*, et même les *Senones*, ne s'attachaient pas à cette division, qui n'était purement que géographique et non politique ; les fleuves qui bornaient ces contrées n'en ayant jamais formé que des limites approximatives, sur lesquelles les géographes anciens n'ont pas été parfaitement d'accord ; et César lui-même (liv. II) a placé les *Senones* et les *Remi* sur la frontière des Belges (a).

D'un autre côté, si le nom des *Parisii* leur était venu de ce qu'ils formaient la séparation, soit de peuples, soit de pays ; comment étaient-ils les seuls qui portassent ce nom, lorsque sur la ligne de la Garonne et celle de la Loire, et sur celles de la Seine et de la Marne, tant d'autres peuples étaient placés sur les frontières de l'Aquitaine, de la Celtique et de la Belgique, sans avoir un nom dérivé de ces positions ?

Au reste, dans les recherches que nous avons faites pour connaître les positions appelées *Parisii*, *Barisii*, nous n'avons trouvé dans la géographie ancienne de l'Angleterre qu'un seul peuple qui portât le nom de *Parisii*, et c'était un peuple maritime, placé au nord de l'embouchure de l'*Abus* (l'Humber) (b) ; l'étymologie de ce nom ne peut

(a) Voir Ad. de Valois : *Notitia Galliarum*, verb. *Parisii*.

(b) Sauval, *Histoire et recherches des Antiquités de Pa-*

donc pas être celle que lui attribue M. Dulaure. Nous avons trouvé d'ailleurs que si dans la Gaule des villes avaient pris leur nom de leur situation limitrophe, elles étaient désignées par *Fines*, ou *ad Fines* (a).

ris, tom. 1, pag. 4, prétend que d'après une assertion positive de Ptolémée (1), et ce que dit César (liv. v, 12), on doit croire que les *Parisii*, établis au nord de l'embouchure de l'*Abus*, étaient une colonie des *Parisii* dont Lutèce était la capitale, et qu'ils faisaient partie des Belges qui, par amour de la guerre et du pillage, étaient passés dans la Grande-Bretagne, où plusieurs s'étaient établis. Voici le passage des Commentaires de César : *L'intérieur de l'Angleterre est habité par des peuples qui, de toute ancienneté, passent pour être nés dans le pays ; et la côte par des Belges, que l'amour de la guerre et du pillage fit sortir de leurs demeures. Ceux-ci ont presque tous conservé les noms des peuples dont ils sont sortis, et qu'ils ont quittés pour venir attaquer cette île.*

(a) V. le Dict. de géographie anc. et mod. de F. D. Aynès, Lyon, 1814, au mot *Fines* et au mot *Fismes* ; le Dict. de Géographie anc. comparée de MM. Dufau et Guadet, Paris, 1820, aux mots *Ad-Fines* ; le volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions mentionné dans la troisième note précédente ; et les cartes de la Gaule de d'Anville, de Rizzi Zannoni et de M. Brué.

(1) Ce géographe, liv. II, ch. III, de son ouvrage, met au nombre des peuples qui habitaient l'île d'Albion, les *Parisii*, les *Atrebates*, les *Belgæ*.

Quant aux habitants du Barois, lesquels ont été nommés *Barisienses*, comme ceux de Paris *Parisienses*, il ne paraît pas que le Barois ait formé un pays particulier dans les temps anciens : des trois villes Bar-sur-Ornain, capitale du Barois ; Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube nous paraît seule être connue dans la géographie ancienne sous le nom de *Segessera* ; et Moreri (Grand Dict. hist. art. Bar) dit que, « Frédéric 1^{er}, duc de la Lorraine Mosellane, fit bâtir cette ville en 951, dans « un lieu nommé *Bannis*. Le nom de *Bar* qu'il lui « donna signifiait *barrière*, et il prétendait que « c'en serait une qui arrêterait les courses que les « Champenois faisaient dans son pays. »

Dans d'autres positions géographiques, nous trouvons *Bar*, *Barium* ou *Barum*, ville forte de Pologne, dans l'intérieur de la Podolie ; située sur un rocher, et entourée d'un marais et de la rivière Kow. *Bari* (terre de), province maritime du royaume de Naples, ayant pour capitale *Bari*, ville assez considérable et port de mer. En France plusieurs bourgs portent le nom de *Bar* : il en est un dans le département de la Corrèze ; le *Bar* se trouve dans le département du Var ; *Bar le régulier* est dans le département de la Côte-d'Or ; dans la forêt, et près de St.-Gobin, se trouve un lieu nommé *Barizis*, situé près d'un ruisseau qui, après avoir baigné le fond d'une gorge, va se rendre dans la rivière

d'Oise (a). Sans sortir de France, nous trouverions encore plusieurs autres noms qui ont pour radical *Bar*; mais nous n'y voyons, non plus que dans ceux qui précèdent, rien qui ne soit opposé à ce que dit M. Dulaure : *qu'il est certain que toutes les positions géographiques dont les noms se composent du radical BAR ou PAR sont situées sur des frontières*, et rien aussi qui ne soit contraire à l'étymologie qu'il donne du mot *Parisii*, comme dérivant d'une situation limitrophe.

Cependant d'où vient, peut-on demander, ce nom *Parisii*? Celui d'Isis a-t-il contribué à le former? Des écrivains recommandables sous le rapport de la science ont été de cet avis, qui, aujourd'hui, nous paraît absolument délaissé, parce qu'on nous a donné de ce nom une étymologie plus certaine. Néanmoins, ceux qui ont dit qu'il était impossible que le nom d'Isis ait pu entrer dans la dénomination des peuples connus du temps de Jules-César sous le nom de *Parisii*, *puisque le culte de cette déesse n'avait été adopté ou toléré à Rome que du temps des empereurs*; ces auteurs, disons nous, paraissent avoir été trop remplis de l'opinion qu'ils voulaient faire prévaloir; et ainsi préoccupés, accordant trop peu d'importance à cette question, ils ont négligé ou abandonné des notions que sans doute

(a) Statistique du département de l'Aisne. Laon, 1824, in-4°, p. 162, et dans la carte.

leurs études et leurs recherches leur avaient fait acquérir.

Nous ne croyons pas qu'avant la domination romaine, la déesse Isis ait reçu dans les Gaules un culte quelconque sous les différentes figures par lesquelles les Égyptiens, les Grecs et les Romains se la représentaient. Mais nous pensons qu'elle a pu y être connue dès les temps les plus anciens, et y être adorée sous un nom corrompu, comme l'a été lui-même le culte qui lui était rendu primitivement dans l'Orient, et qui, importé pour ainsi dire dans nos contrées occidentales par des commerçants, ne nous a été donné que falsifié.

Il paraît certain que les Phéniciens ont eu des relations avec les Bretons, même dès avant la guerre de Troie, et qu'ils en tiraient de l'étain qu'ils portaient en Grèce et en d'autres pays (a). Les Druides, les prêtres des Bretons, comme ils l'étaient aussi des Gaulois, peuples également d'origine celtique, ont dû chercher à s'instruire des connaissances que possédaient ces navigateurs venus de si loin. La religion étant l'objet essentiel de leur pensée, ce fut sans doute sur ce sujet élevé qu'ils questionnèrent

(a) Hist. univ. tom. xxxi, in-8°, pag. 119. Diodore de Sicile, liv. v. Huet, Hist. du commerce et de la navigation des Anciens, ch. viii. L'abbé de Fontenu, Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. v, pag. 63.

des étrangers dont il était impossible qu'ils ne reconnussent pas la supériorité(*a*).

Cependant on sent combien les notions théologiques répandues par ces navigateurs ont dû être obscures. Quoi qu'il en soit, les Phéniciens ne pouvant se hasarder en haute mer, naviguaient à la vue des côtes, et sans doute ils touchaient encore à d'autres ports qu'à ceux qui faisaient le but de leurs voyages. D'un autre côté, il faut penser aussi qu'il existait des relations entre les Druides de la Grande-Bretagne et ceux de la Gaule, et que plusieurs des îles qui étaient voisines de ces pays, renfermaient des collèges de Druides et de Druidesses(*b*).

C'est ainsi que l'on peut expliquer comment des idées sublimes de la Divinité, qui n'avaient pu prendre naissance que chez des peuples déjà éclairés, se sont répandues et propagées à de grandes distances, chez d'autres peuples encore barbares et plongés dans les ténèbres de la plus grossière ignorance. Il est constant que dès les temps d'une haute antiquité, un culte corrompu sans doute des divinités révérees chez les plus anciennes nations civilisées, avait été établi dans les forêts de la Germanie et dans celles

(*a*) Les Phéniciens et les Égyptiens en répandant, en propagant leurs théogonies, sont ceux qui ont le plus influé sur la religion des autres peuples. (Dupuis, Abrégé de l'origine de tous les cultes, p. 16.)

(*b*) D. J. Martin, Religion des Gaulois.

de la Gaule. Isis recevait un culte chez les Suèves (a); l'Hermès des Grecs ou Mercure des Romains, sous le nom de *Theutatès*, était reveré chez les Gaulois; et lorsque Montfaucon dit positivement que ce *Theutatès* était le même que *Taut*, *Thaauth* ou *Thouth* des Égyptiens (b), pourquoi *Esus*, dont tant d'écrivains ont parlé contradictoirement, et dont pres-

(a) « Une partie des Suèves sacrifie aussi à Isis ; je ne sais
« trop d'où ni comment leur est venu ce culte étranger.
« Seulement la figure du vaisseau sous laquelle ils l'adorent,
« annonce que ce culte leur a été apporté. Ils trouvent au-
« dessous de la majesté céleste d'emprisonner les dieux
« dans des murs, ainsi que de le représenter sous une figure
« humaine. Ils consacrent des bois, et ils donnent le nom
« de dieu à cette horreur des forêts, où ils ne se figurent rien
« que le sentiment de terreur et le respect qu'elle leur ins-
« pire. » (Tacite, Mœurs des Germains, ch. ix.)

L'abbé de Fontenu, dans deux mémoires de ceux qui font partie de l'Académie des Inscriptions (tom. v), explique pourquoi les Suèves adoraient Isis sous la forme d'un vaisseau. Quant à l'étendue du culte de cette déesse, il dit :
« que les autorités sur lesquelles il se fonde ne laissent
« point de doute qu'Isis a été adorée, non-seulement en
« Égypte, en Éthiopie, dans la Grèce, etc., mais qu'elle l'a
« été aussi en Italie, en Espagne, dans les Gaules et en
« Germanie, non-seulement par les Suèves, mais par d'au-
« tres peuples de ces contrées ; et que les figures d'Apis,
« d'abeilles, de scarabées, etc., trouvées dans le fameux
« tombeau de Childéric, sont des preuves incontestables du
« culte que les Francs rendirent à Isis. » (Pag. 81.)

(b) Antiquité expliquée, tom. II, pag. 414.

que aucun n'a rien dit de satisfaisant, ne serait-il pas aussi l'*Isis* de cette première et célèbre nation, d'où sont découlés les principes de civilisation qui nous régissent ? Que l'on examine la théologie des Druides, on y verra que sous le nom d'*Esus*, ils révèrent comme les Égyptiens sous le nom d'*Isis*, la Terre ou la Nature, mère commune de toutes choses (a). On peut donc, selon nous, croire *sans absurdité* que la déesse *Isis*, sous le nom corrompu d'*Esus*, a reçu un culte dans les forêts qui, de la Seine à la Loire, ont renfermé le collège suprême, et les autels mystérieux des temples ténébreux des Druides ; et expliquer par-là, en quelque sorte, comment dans la suite, les Romains ayant introduit leurs dieux dans la Gaule, le culte d'*Isis* remplaça naturellement celui d'*Esus*, d'où est résultée cette tradition si ancienne et si répandue, qu'*Isis* avait un temple et un collège de prêtres au sud-ouest de

(a) L'objet du culte allégorique d'*Isis* était un vaisseau : les noms d'*Isis*, d'*Eses*, et d'*Hesus*, qui furent donnés à ce vaisseau, expriment également dans la langue des Celtes, *feu-feu*, *double-feu* ; et encore, *hymen*, *création*. C'était, selon Plutarque, la matière première à laquelle on rendit un culte dans l'antiquité, sous le nom d'*Isis*. Suivant Apulée, c'était la Nature ; et, ce qui confirme l'opinion d'Apulée, les Égyptiens donnaient le nom d'*Isis* à l'enfant naturel de leur hiérophante, et autres dieux qui habitaient le temple d'*Isis*, ou plutôt le vaisseau sacré où l'on célébrait les mystères de la Nature. (Bonneville, de l'Esprit des religions, seconde partie, p. 42, où il est expliqué ce qu'on doit entendre par le vaisseau d'*Isis*).

Lutèce; d'autant plus que les Druides qui y étaient établis, étant poursuivis et persécutés, durent chercher un refuge dans le ministère de cette déesse.

Cependant, si l'on venait nous objecter cette différence qui, aujourd'hui, nous paraît si grande entre le nom d'*Esus* et celui d'*Isis*, ne pourrions-nous pas faire remarquer combien est grande aussi la différence entre *Theutatès* et *Thcoth* ou *Mercur*? Quel est l'homme un peu instruit qui n'ait été frappé fréquemment, dans la lecture de l'histoire, de la corruption des noms, lorsqu'ils ont passé d'une nation chez une autre (a); qu'ils ont traversé de grands laps de temps, et des révolutions qui, dans le cours des siècles, bouleversent et détruisent les

(a) « Les mots *Isis* et *Jésus* furent essentiellement dans
« l'origine les noms d'une même chose, et ils exprimèrent,
« l'un et l'autre, les petits dieux enfantés dans le vaisseau;
« c'est-à-dire les enfants naturels des dieux d'Égypte. Si
« vous rassemblez tous les synonymes primitifs du vaisseau
« des Celtes, *Is-is*, *Es-Es*, *Hésus*, et encore toutes les va-
« riations que les Européens donnent au mot *Jésus* en le
« prononçant, vous y trouverez une différence insensible,
« et une grande conformité.

« Nos Européens écrivent tous *Jésus* ou *Jésu*; mais les An-
« glais le prononcent *Djizoss*, d'autres *Djezoss*; les Alle-
« mands *Jezouss*, les Italiens *Jezou*, les Français *Gézuss*, et
« encore *Gézu*; d'autres peuplades du côté de l'Espagne le
« prononcent *Khézous*, ce qui semble bien plus s'éloigner
« du mot *Jésus*, que le *Hésus* des Scandinaves.

« Ce que St.-Jérôme a traduit par le mot *Josué*, les Sep-
« tante l'ont écrit *Jésus*; et *Josué* dans la traduction des

institutions religieuses et civiles, font rebrousser l'esprit humain, engendrent les ténèbres et la barbarie, et affligent l'humanité qu'elles dégradent; tandis que par un effet contraire, les langues s'adoucissent et deviennent plus harmonieuses, par le perfectionnement de la civilisation, ou par l'effet de l'épurement et de l'adoucissement des mœurs? ▸

Les Bretons, les Germains, les Gaulois, instruits par les Phéniciens, ont été très-vraisemblablement, sous le rapport de la religion, dans le même cas que les Pélasges ou Hellènes, habitants de la Grèce.

« Les Grecs, dit un auteur que nous aimons à
« prendre pour autorité, endoctrinés par les Égyptiens, donnèrent à leurs antiques divinités les
« noms que ces étrangers donnaient à leurs dieux.
« Le nom générique de Dieu, était chez les Égyptiens *Thoth* ou *Theuth*. Les Grecs en firent leur
« *Théos*, leur *Zeus* ou *Dséus*, dont les Latins
« ont fait ensuite leur *Deus*, et qu'ils ont traduit
« par le nom appellatif *Jupiter* (a). Ainsi, par suite

« Septante, veut exprimer littéralement un fils du vaisseau,
« c'est-à-dire, un enfant naturel (1). »

(a) *Iou-pater*, *deus-pater* ou *dispiter*, enfin *Jupiter*, c'est-à-dire *dieu-le-père*; cette dénomination latine paraît être une traduction de l'*O-siris* des Égyptiens. (M. Dulaure, Des cultes antérieurs à l'idolâtrie, pag. 101.)

(1) *Et surgens Moïses et Jesus qui astabat ei, ascenderunt in montem Dei.* Exod. cap. xxv, vers. 13, etc. etc. (Voir Bonneville : de l'Esprit des Religions. Paris, 1792, p. 95 et suiv.)

« de l'introduction de la religion égyptienne en
 « Grèce, il y eut en Thessalie un *dieu Phégos*, ou
 « *Jupiter Phégos*; c'est-à-dire un *dieu hêtre*, au-
 « quel les Grecs consacrèrent un temple sous ce
 « nom. Une divinité qui n'était qu'un arbre, ou plu-
 « sieurs arbres, fut par l'effet de la civilisation, trans-
 « formée en une statue de figure humaine, placée
 « au milieu d'un édifice appelé temple (a). »

C'est ainsi que les Gaulois qui n'avaient ni tem-
 ples, ni figures de leurs divinités, avant d'être sub-
 jugués par les Romains, changèrent sous la domi-
 nation de ces peuples *Theutatès* en *Mercur*, *Tha-*
ramis en *Jupiter*, *Belenos* en *Apollon*; leur dieu
 de la guerre qu'ils invoquaient sur une épée nue
 posée sur un autel, fut le dieu *Mars*, comme chez
 leurs vainqueurs; *Esus* fut représenté par un druide
 détachant d'un chêne, symbole de la nature, le gui
 auquel ils attribuaient des propriétés merveil-
 leuses (b); mais bientôt cette divinité disparut absolu-
 ment, et fut confondue par les uns avec *Jupiter*, et
 par d'autres avec *Isis*, ou *Cybèle*, ou *Cérès*.

L'histoire des Celtes et celle des Gaulois (c)

(a) Id. Ibid. p. 45.

(b) Ou bien, cueillant des branches de cet arbre, les-
 quelles servaient essentiellement dans les mystères et céré-
 monies druidiques.

(c) Hist. univ. tom. VIII, in-8°, p. 172 et suiv.; et tom.
 XXX, p. 336 et suiv.

font voir la confusion qui a régné dans la transformation des divinités dont la vénération passait d'un peuple chez un autre : on y reconnaît l'objet primitif du culte ; mais les symboles qui, dans l'antiquité, servirent à caractériser la nature et les grands phénomènes qu'elle présente, se multiplièrent à l'infini ; ces symboles devinrent eux-mêmes des dieux, aux yeux de la superstition ; et les noms des uns devinrent ceux des autres lorsqu'ils furent transportés chez des nations lointaines. La différence du langage et des mœurs, les anciennes idées théologiques ou superstitieuses, mêlées aux nouvelles opinions et aux nouveaux dogmes, concoururent à corrompre les noms, les attributs et le caractère particulier, dans un si grand nombre de divinités. Ainsi se perdit la trace qui pouvait faire reconnaître chacune d'elles, et remonter aux premiers principes religieux, à l'origine du culte rendu aux idoles.

Au surplus, le savant auteur que nous essayons de combattre, n'a pas toujours pensé qu'il fût *insoutenable* que le culte d'Isis ait été introduit dans nos contrées occidentales et septentrionales, avant l'invasion de Jules-César dans les Gaules ; car voici ce qu'il dit, page 405 de son *Histoire des cultes antérieurs à l'idolâtrie*, que nous avons déjà citée. « Tous les ans, lorsqu'on célébrait à Alexandrie la fête de cette déesse (Isis), un navire de bois de citronnier, artistement construit, sur lequel étaient peints de tous côtés des hiéroglyphes égyptiens, était aban-

donné par les prêtres au gré des vents, chargé d'offrandes et de vœux que le peuple adressait à cette déesse. »

« Plusieurs autres nations qui habitaient sur le bord des fleuves et des mers, ont consacré des navires à cette divinité, (considérée comme principe humide, ou comme la lune qui amène la pluie; pag. 403). Les Romains étaient de ce nombre; *mais ce qui doit surprendre, c'est de trouver chez les Germains le culte d'Isis, et cette déesse adorée sous la forme d'un navire.* Les Suèves, dit Tacite, adoraient Isis sous la figure d'un vaisseau liburnien; ce qui prouve, ajoute-t-il, que ce culte y a été apporté de l'étranger. »

« Il est plus remarquable encore, ajoute l'auteur que nous citons, de voir les pratiques de ce culte *conservées* chez les Germains devenus chrétiens. »

« Au douzième siècle, dans la ville de Lièden, les tisserands, autorisés par les magistrats, allaient dans une forêt voisine, y coupaient du bois, en fabriquaient un navire, y adaptaient des roues, le traînaient dans différentes villes, à Aix-la-Chapelle, à Utrecht, où il était pourvu de voiles et de drapeaux; enfin on le traînait à Tongres. Cette cérémonie se faisait avec pompe. Un peuple immense de tout sexe suivait la marche en chantant, et des femmes à demi nues venaient former autour du navire des danses qui ne se terminaient qu'au milieu de la nuit. »

Cet écrivain, aussi judicieux que savant, abandonnant néanmoins ces notions, et voulant détruire toute idée qu'Isis ait jamais reçu un culte des *Parisi*, dit (page 39 du tom. I de l'Hist. de Paris) :
« Une statue placée près de l'église de St.-Germain-
« des-Prés, à laquelle quelques femmes du peuple
« venaient adresser des prières, était, suivant nos
« anciens savants, l'idole d'Isis. »

« Ceux qui l'ont vue n'étaient pas, il faut le dire,
« assez instruits sur ces matières, pour que leur ju-
« gement fasse autorité. »

A l'opinion de l'auteur de l'*Histoire physique, civile et morale de Paris*, et au peu de détails et de circonstances qu'il présente sur cette idole et sur le culte d'Isis, nous opposerons l'opinion de l'auteur de la *Religion des Gaulois*, lequel a été pris par plusieurs pour autorité en cette matière; et nous donnerons une partie des preuves et des inductions sur lesquelles se fonde ce savant religieux.

Après avoir présenté pour motif de ses recherches sur cet objet, le parti qu'avait pris un antiquaire de réputation, de nier absolument que les Gaulois, et surtout les Parisiens, aient jamais connu et adoré la déesse Isis; et ensuite ayant rapporté l'extrait que l'historien de l'académie des inscriptions a fait du discours de cet antiquaire (tom. III, pag. 175), il continue ainsi :

« On est surpris que M. de M. (a) croie qu'on

(a) M. de Mautour.

ne puisse pas raisonnablement avancer que les Gaulois et surtout les Parisiens aient jamais connu et adoré Isis. Cet antiquaire n'aurait jamais songé à avancer un tel paradoxe, s'il avait fait attention aux inscriptions que rapportent Gruter, Reinesius, Chorier, Bouche et plusieurs autres auteurs sur lesquels il a peut-être cent fois jeté les yeux, et qui attestent non-seulement qu'Isis était connue et adorée dans les Gaules, mais encore qu'elle y avait des temples riches et magnifiques. Et afin que M. de M. puisse se persuader qu'on peut, et *raisonnablement* et avec certitude, *avancer que les Gaulois ont connu et adoré cette déesse*, je vais rapporter seulement trois inscriptions qui déposent contre lui, et qui ont été trouvées, l'une en Flandre, une autre à Nîmes, et la troisième à Soissons.

ISIDI SACRUM
SEX. POMPEIUS. SEX. L. SYRUS
MILES. LEG. V. AUG. V. S. L. M. (a)

LUNÆ. ET. ISIDI
AUG. SACR.
C. OCTAVII.
PEDONIS. LIB.
TROPHIMIO. SEVERI
AUG. V. S. (b)

(a) Schedius : *de Diis Germ.* p. 155.

(b) Jac. Grasser. *Antiq. Nemaus.*

ISI
MYRIONYMÆ
ET SERAPI
EXSPECTA....
METIS AUG. D....
V. S. L. (a)

« Les provinces où les deux premières inscriptions ont été trouvées, bornent presque les Gaules au nord et au midi; c'est-à-dire qu'elles sont à deux extrémités diamétralement opposées : ce qui suppose qu'il était moralement impossible que le culte d'Isis pût être porté de l'une à l'autre de ces provinces,

(a) Mabillon : *Iter Germ. sub finem.*

« Plusieurs appellent Isis *Myrionymos*, c'est à-dire, ayant noms infinis; d'autant qu'elle reçoit toutes espèces et toutes formes. » (Plutarque, *Traité d'Isis et d'Osiris*, traduit. d'Amiot. Paris, Vascosan, 1575.)

Dom Pernetty, dans les *Fables égyptiennes et grecques dévoilées*, tom. 1, p. 257, s'exprime ainsi : *Isis et Osiris sur lesquels roule presque toute la théologie égyptienne, étaient, à recueillir les sentiments de divers auteurs (Hérodote, Diodore de Sicile, Plutarque, Apulée, etc.), tous les dieux du paganisme. Isis, selon eux, était Cérès, Junon, la Lune, la Terre, Minerve, Proserpine, Thétis, la mère des dieux ou Cybèle, Vénus, Diane, Bellone, Hécate, Rhamnusia, la nature même, en un mot, toutes les déesses : c'est ce qui a donné lieu de l'appeler Myrionyme, ou la déesse à mille noms.*

Astarté, que les Sidoniens adoraient, était aussi Isis, ou

sans s'établir et se fixer dans le centre des Gaules ; ce qui est en effet justifié par l'inscription de Soissons. »

« Avec ces inscriptions, et la réflexion que je viens de faire, le moindre préjugé est un titre valable pour pouvoir avancer *raisonnablement que les Parisiens*, aussi bien que le reste des Gaulois, *ont connu et adoré cette déesse*. Or, nous l'avons, ce préjugé, dans cette célèbre Isis, que le vulgaire appelait l'idole de St.-Germain-des-Prés. Jean Le Maire, qui vivait du temps de Louis XII, écrit qu'on voyait de son temps la statue de cette déesse dans l'église de cette abbaye (a). *Je m'enquis*, dit aussi l'historien de la ville de Melun, *d'un ancien religieux d'icelle, s'il savait quelle était sa figure ; et il m'apprit avoir appris d'un religieux de léans,*

la Lune. Des médailles donnent à cette déesse une couronne de rayons, et d'autres une couronne de créneaux : M. Noel, Dict. de Mythologie.

L'auteur de la statistique du département de l'Aisne (Laon, 1824, in-4°, p. 143 et 185), rapporte cette troisième inscription, et il en donne cette traduction : *Auguste, attendu à Metz, a dédié, voué, consacré, posé cette pierre en l'honneur d'Isis Myrionyme, et de Sérapis*. Il dit que le docteur Godelle, de qui est cette traduction, et qui a signalé de nouveau cette inscription à l'attention des antiquaires, considère la pierre sur laquelle elle se trouve, et dont il donne les dimensions, comme la première pierre d'un temple, laquelle a été posée par Auguste.

(a) Illustration des Gaules, édit. 1531, p. 41.

plus vieil que lui, qui l'avait vue, qu'elle était comme d'une grande femme hâve, maigre et déchevelée, et qui avait la moitié du corps couverte d'un rézeau par dessus; d'cù souvente fois j'ai pris sujet de me remettre en mémoire ce qu'écrit Plutarque au traité d'Isis et d'Osiris, qu'en la ville égyptienne de Saïs, l'image de Pallas, laquelle ils estiment être cette même déesse, avait une telle inscription : Je suis tout ce qui ha esté, qui est, et qui n'y ha encores heu homme mortel qui m'ait découverte de mon voile (a). On trouve encore des Isis semblables à celle de Saïs, tant en relief que sur des Abraxas, couvertes de rézeaux et de bandes qui sont, ou l'original, ou la copie de l'idole de St.-Germain-des-Prés (b) ».

« Corrozet, qui était à Paris lorsque cette idole fut abattue, et qui, par conséquent, ne pouvait manquer d'avoir de bons mémoires, dit à peu près la même chose. Quant à l'édifice abbatial de St.-Germain, écrit-il, il ressent son antiquité; et tient-on que jadis fut un temple dédié à Isis, qu'on raconte avoir été femme du grand Osiris, ou Jupiter le Juste; la statue de laquelle a été vue de

(a) Sébastien Roulliard, Hist. de la ville de Melun. Paris 1628, in-4^o.

(b) On peut voir aussi dans Montfaucon (Antiquité expliquée et représentée en figures), l'Isis, dans le goût grec ou romain, tom. II du supplément, p. 146; et celle de la planche XLII, correspondant à la page 156 du même tome.

notre temps : elle était maigre, haute, droite et noire pour son antiquité ; nue, sinon avec quelque figure de linge, enlacé entour ses membres ; était située contre la muraille du côté septentrional, au droit où est le crucifix de l'église ; elle fut abattue par le conseil et avis de feu M. Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, et abbé de St.-Germain-des-Prés, l'an 1514, et y fit mettre au lieu une croix rouge, qu'on voit encore aujourd'hui. »

« Pour achever de rapporter toutes les autorités qui concernent cette idole, voici ce qu'en dit le célèbre Jacques Du Breul, religieux de l'abbaye même de St.-Germain, dans ses Antiquités de Paris : *La statue ou idole d'Isis, qui avait toujours été gardée non pour l'adorer, ains pour remarque d'antiquité du lieu, fust érigée et posée contre le mur septentrional d'icelle église, et y a demeuré jusques en l'an 1514, que messire Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux et abbé dudit monastère, la fit ôter sur la remontrance que lui fist le secrétaire, frère Jehan, surnommé le sage, assurant qu'il avait trouvé une femme à genoux devant cette idole, tenant une touffée de chandelles allumées, et déplorant quelque perte qui lui était advenue ; et interrogée qu'elle faisait là, répondit que des écoliers au Pré aux clercs lui avaient donné ce conseil et dict : Allez à l'idole St.-Germain, et vous trouverez ce qu'avez perdu. Un tri-*

vial rhapsodieux a écrit que ladite idole est encore entière, et que les moynes de léans l'ont cachée en certain lieu. Mais je puis assurer du contraire; c'est à savoir qu'elle a été brisée et mise en pièces, l'ayant appris de quatre de nos religieux qui s'employèrent à la démolition, lesquels étaient encore vivants en l'an 1550. En la place de ladite, ledit sieur Briçonnet y fist sceller une grande croix que l'on y void encore (a). »

« L'idole d'Isis gardée, non pour l'adorer, ains

(a) D. J. Bouillart. Histoire de l'abbaye de St.-Germain-des-Près, page 179, parle de cette idole d'une manière inexacte : il dit que Corrozet l'avait vue; or Corrozet était né en 1510, et l'idole fut détruite en 1514. Il dit aussi que le sacristain qui avait demandé qu'elle fût enlevée et brisée, la mit d'autant plus facilement en pièces qu'elle n'était que de plâtre devenu noir par la succession des temps. Il ne dit point où il a pris cette particularité concernant la matière dont cette idole était formée; mais cette matière jetée en moule, et ensuite devenue noire par la succession des temps, pourrait bien présenter encore quelques difficultés. Au reste, s'il conteste qu'elle fût le simulacre d'Isis, il ne va pas jusqu'à nier son existence, ni la tradition généralement répandue à ce sujet, et qui peut s'expliquer par ce que nous en avons dit précédemment; au lieu que pas un de ceux qui se sont montrés opposés à cette opinion, n'a essayé d'expliquer comment cette idole se trouvait là, et de quelle autre divinité qu'Isis elle était le simulacre. Quand nous serions privé des preuves que nous offrons dans cette dissertation, du culte rendu à Isis par les Gaulois, il nous serait encore plus facile de croire que cette tradition était

pour remarque d'antiquité, est, ce semble, un fondement légitime pour *pouvoir raisonnablement avancer que les Gaulois et surtout les Parisiens, ont connu et adoré cette déesse*. Ce qui donne du poids à ce sentiment, c'est qu'il est certain que le culte d'Isis était établi aux portes de Paris : l'inscription de Soissons servirait dans un besoin de

réellement fondée, que de penser que les Parisiens aient imaginé qu'il y avait une déesse Isis, dont ils n'auraient jamais entendu parler, et qu'il pouvait être avantageux de lui rendre un culte.

Cet historien de l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, en parlant avec cette inexactitude, n'ignorait cependant pas ce que le P. Du Breul avait écrit sur l'idole d'Isis. Mais il est à remarquer qu'à l'époque où D. J. Bouillart composait son histoire, les zéloteurs du culte catholique auraient voulu faire oublier jusqu'aux noms des divinités qui avaient été l'objet du culte des Gaulois, et qui, long-temps après l'établissement du christianisme, étaient encore un sujet de superstition pour le peuple. Sauval, tom. 1^{er} de ses Antiquités de Paris, p.341, dit que *les religieux de St.-Germain-des-Prés rejetaient l'opinion que l'idole, restée si long-temps dans leur église, et qui fut détruite en 1514, était une Isis, mais que ce sentiment ne s'accordait pas avec celui du savant D. J. Du Breul*. Il dit aussi, page 350 du même volume, que *les religieuses de Montmartre changeaient les noms des terres portés sur leurs titres, et qui rappelaient les noms de Mars et de Mercure, excitées à cela par un zèle pieux, afin d'abolir tout-à-fait la mémoire des idoles et de leur culte, et du paganisme de leur montagne*. C'est ainsi que l'histoire devient obscure et quelquefois mensongère.

preuve authentique à cette vérité; mais en voici une encore plus expresse. La ville de Melun n'est qu'à une petite journée de Paris : de toute antiquité, cette ville était appelée *Melodunum*, comme on le voit dans César; or, depuis Cesar cette ville s'étant consacrée tout entière au culte d'Isis, elle quitta son premier nom pour prendre celui d'*Iseos*, ou d'*Isia*, formé sur celui de la divinité qui était l'objet de son culte particulier (a). Cela durait encore à la fin du neuvième siècle, qu'Abbon, religieux de St.-Germain-des-Prés, composa son poème sur les sièges que Paris soutint contre les Normands. Le nom d'*Isia* était alors si célèbre, qu'il avait non-seulement fait oublier entièrement celui de *Melodunum*, mais encore faisait croire à tout le monde, que la ville de Paris ne s'appelait alors *Parisius* au lieu de *Lutetia*, comme elle s'appelait autrefois, que parce qu'elle allait de pair avec Melun ou *Isia*; c'est-à-dire que la ville de Paris était la rivale (*collega* (b), de Melun, soit à cause de l'île où elle

(a) *Tempore Caroli magni, Rabani et Alcuini, erat quoddam castrum nomine Iseos : sic dictum a nomine cujusdam deæ Isis, quæ ibi colebatur, quod castrum Meldunum nunc vocatur. (Jacobus Magni Sophol. lib. 1, ch. 15. — Benedicti capite Raynucius, verb. Parisius, n. 886.)*

(b) Expression employée par Abbon, dans son poème, où se trouvent ces vers :

*Dic alacris salvata Deo, Lutetia, summo,
Sic dudum vocitata, geris nomen ab urbe*

était bâtie, soit à cause du grand trafic qui s'y faisait, ou plutôt à cause de la réputation et de la

*Isia, Danaum (1) late media regionis,
 Quæ portu fulget cunctis venerabiliori:
 Hanc Argiva (2) sitis celebrat peravara Gazarum,
 Quod Nothum species metaplasmi modo nomen,
 O Collega tibi Lutetia pingit honestè
 Nomine Parisiusque novo taxaris ab orbe,
 Isicæ quasi Par merito pollet tibi consors.
 Nam medio Sequanæ recubans, culti quoque regni
 Francigenum, temet statuis per celsa canendo.
 Sum Solis ut Regina micans omnes super urbes
 Quæ statione nites cunctis venerabiliori.*

Voici à peu près le sens de ces vers, en prenant *Danaum* pour *Danorum*, et *Argiva* pour *Ardifera*, comme la vérité historique le demande.

O Lutèce, joyeuse d'avoir été sauvée par un Dieu puissant, toi qui fus si long-temps appelée de ce nom, tu portes maintenant celui de la ville d'Isis, située au sein des vastes régions envahies par les Normands; cité fameuse par son port magnifique.

La soif des richesses la fait célébrer par ces incendiaires:

(1) Il paraît évidemment qu'Abbon n'a employé ici le mot *Danaum*, qui a égaré tant d'écrivains, que pour la mesure de son vers, et qu'il devrait y avoir *Danorum*, de même qu'au second vers suivant, on doit entendre *Ardifera* au lieu d'*Argiva*. Les Grecs n'ont pas plus à faire ici que les Chinois; au lieu que les Normands (Suédois, Norwégiens, Danois; Abbon dit aussi Écossais), lesquels avaient brûlé Melun, en 845, étaient les maîtres d'une grande partie de la Champagne et de la Bourgogne, quand ce religieux a écrit son poème, où se trouvent les noms *Danaum*, *Danum*, *Danorum*, *Scota*, etc., qui se rapportent aux Normands.

(2) L'objet de cette note est expliquée dans celle qui précède.

sainteté de son port, lequel était consacré à Isis comme celui de Melun (a) ».

o toi ! son émule, Lutèce, une heureuse métamorphose change ton nom pour le sien, et tu seras appelée *Parisis* par tout le monde à venir.

Pareille à la ville d'Isis, celle-ci ne peut être que ta rivale : en effet, placée entre les deux rives de la Seine, sous le règne tutélaire des Français, tu peux t'élever en disant : Je suis la ville capitale ; j'apparais comme la reine de toutes les cités ; aucune position n'est ni si brillante, ni si avantageuse que la mienne.

(a) Nous ajouterons ici à ce que dit D. J. Martin, que Sébastien Roulliard, dans son histoire de la ville de Melun, ne confirme ni n'infirme la tradition qu'il dit avoir été généralement répandue, que cette ville s'était vouée au culte d'Isis ; qu'elle portait le nom de cette déesse, et qu'elle lui avait consacré un temple dont il restait encore des vestiges. Il regrette de n'avoir pas trouvé de documents qui lui aient donné des notions précises sur ces différents points ; le poëme d'Abbon ne contenant rien, dit-il, d'assez clair à cet égard. Voici, au reste, comme cet historien s'exprime à la page 36. « Tant y ha que le populaire de Melun tient
« que les ruines d'un certain temple, qui se voient à la côte
« septentrionale de la pointe de l'isle, le long de l'eauë qui
« baigne ses fondements, soient les restes du temple de cette
« déesse Isis. Néanmoins, *sans préjudice à cette traditive*,
« j'ai appris des archives de l'abbaye du Jard, que c'était la
« chapelle des vicomtes de Melun, bastie par Adam, l'un
« d'eux, l'an 1216, et laquelle vraisemblablement, du de-
« puis, on ha laissé tomber en décadence, faute d'entretè-
« nement, *sans toutefois exclure que long-temps auparavant*
« c'était le lieu de ce temple d'Isis. »

« Refusera-t-on après cela de croire que les Parisiens aient reconnu Isis, puisqu'il est visible qu'ils se sont, j'ose dire, familiarisés avec cette divinité? Et si, par surcroît, on produit l'idole de St.-Germain-des-Prés; si à cette idole on joint le bourg d'Issi, lequel dans la question présente, et selon les termes de la charte de Childebert, a un rapport essentiel avec l'abbaye de St.-Germain; Issi, dis-je, dont le seul nom porte le caractère d'un lieu consacré à Isis (a); Issi, enfin, où il reste encore une porte d'un ancien bâtiment, qui a toujours passé pour avoir été, ou un temple d'Isis, ou une maison des prêtres de cette divinité, *suffira-t-il d'examiner si le culte d'Isis a été apporté dans les Gaules par les Romains, depuis qu'ils s'en furent rendus les mai-*

(a) « Ne sera omis », dit Séb. Roulliard, dans son Histoire de Melun, Paris, 1628, in-4^o, « que près de Ville-juifve, « non loin de Paris, y ha un village vulgairement appelé « *Huit sols* ou *Vuit sols* : lequel, comme j'ai veu et leu dans « le grand Pastoral de Notre-Dame, est nommé en latin « *Villa-Cereris*, qui vaut autant que *Villa-Isidi* (1). » A la table générale des matières, ce village est indiqué sous le nom d'*Issi*.

Si nous ne nous sommes pas trompé en faisant cette re-

(1) Isis a été appelée, par les Grecs *Demeter*, ou Cérès; Diodore de Sicile, liv. 1^{er}, sect. 1^{re}.

Isis était la Cérès des Égyptiens. Il est manifeste que souvent dans la Gaule, ces deux noms ont été confondus, et que même ils l'ont été avec celui de Cybèle.

tres, et de prononcer que parce qu'aucun auteur n'en fait mention, on ne croit pas qu'on puisse

marque, l'auteur a commis une erreur en attribuant ce nom à Issi; le village auquel il a appartenu se nomme encore aujourd'hui *Vissous* ou *Wissous*. Il est en effet peu éloigné, et au midi de Ville-juif, à une lieue un quart de Longjumeau, et à trois et demie au sud de Paris. Mais si cette dénomination ne peut servir à fortifier les probabilités que le village d'Issi tire son nom du culte que les *Parisii* rendaient à Isis, du moins elle est une preuve que cette déesse était bien connue chez ces peuples.

Du Breul, dans son quatrième livre des Antiquités de Paris, à l'occasion de la translation des reliques de saint Roch, de saint Cyr et de sainte Julitte dans l'église de Ville-juif, s'est aussi arrêté sur cet ancien nom latin; il dit, que *des indulgences furent publiées aux églises parrochiales de Ivry sur Seine, de Vitry, de Orly, de Villeneuve-le-roi, de Athis, de Huit sols ou Vuit souls, anciennement dit Villa Cereris, comme il se lit libro 21, Magni Pastoralis Ecclesiæ Parisiensis, cartha quinta et 32, etc. (édit. de 1639, p. 1010).*

Nous devons ajouter ici que l'abbé Le Beuf (Hist. du diocèse de Paris, t. x, p. 78) dit que le nom de *Villa Cereris* ne peut être l'étymologie, ou le mot primitif, de celui de *Wissous*, dont le nom ancien était *Viceours*, lequel provenait de *Vizeorium*, ainsi qu'il est écrit dans des titres de l'abbaye de Longpont qu'il a consultés. Mais cette étymologie qui paraît fort vraisemblable, n'exclut pas le nom de *Villa Cereris*, non plus que celui de *Melodunum* n'exclut celui d'*Isia* qu'a porté la ville de Melun. Il est connu qu'une infinité de lieux en France ont eu, selon les peuples qui y ont exercé la domination, trois noms successifs; d'abord un nom celte, ensuite un nom latin, et définitivement un nom français.

raisonnablement avancer que les Gaulois, et surtout les Parisiens, aient jamais connu ni adoré cette déesse? Si de semblables décisions avaient lieu, on pourrait nier les faits les plus constants; par exemple, celui que la grande divinité des Suèves de Germanie était Isis. Car Tacite, en nous apprenant que cette divinité était l'objet du culte le plus intime des Suèves, ne dit pas un mot de l'origine des honneurs que ce peuple lui rendait. Et à dire vrai, il n'était pas en état de le faire. On ne dira point, sans doute, que les Romains ou les Égyptiens aient introduit Isis chez les Suèves; puisque outre que Tacite, seul auteur de l'antiquité qui parle de ce trait, garde un profond silence là-dessus; cet historien opposant la manière dont les Suèves honoraient Isis à celle des Romains, fournit une autorité pour assurer que ce ne sont point les Romains. Si l'on se retranche sur les Égyptiens, la difficulté revient; sans compter qu'il est impossible d'expliquer par quel canal les Suèves ont pu lier commerce avec les Égyptiens, et se faire initier dans leurs mystères. »

Des écrivains ont prétendu aussi que Childebert ayant fait détruire dans son royaume tous les monuments du paganisme; il ne pouvait être resté à Paris une idole d'Isis. On peut répondre à cette objection, que les temples et les objets accessoires qui leur appartenaient, peuvent fort bien avoir été détruits, ou employés à de nouvelles destinations;

et que cependant, des statues, des objets consacrés aient échappé au zèle destructeur d'un nouveau fanatisme; l'ancienne superstition étant devenue d'autant plus ardente dans certaines âmes, qu'elle était plus combattue. Nous allons rapporter ce qui est connu de tous ceux qui ont fait une étude particulière de l'établissement du christianisme, et ce que D. J. Martin, que nous continuerons de faire parler, expose en ces termes : « Si la statue d'Isis est restée long-temps érigée dans l'église de St.-Germain-des-Prés, il est aisé d'en rendre raison. Il en est, dit saint Augustin, des temples, des idoles, et des bois sacrés, comme des païens : on n'extermine point les derniers, mais on les convertit, on les change; de même on ne détruit point les temples, on ne met pas en pièces les idoles, on ne coupe pas les bois sacrés; on fait mieux, on les consacre à Jésus-Christ (a). »

« En effet, le génie des chrétiens des premiers siècles était de placer, et quelquefois d'enfouir les idoles qu'ils détruisaient dans les églises, pour servir de trophées à la religion. Je n'alléguerai point, continue le même auteur, les lettres de saint Grégoire pape, qui ordonne aux Anglais de changer en églises les temples de leurs faux dieux. Je ne ferai point mention, continue-t-il toujours, de l'Hercule de Strasbourg, que je donne dans cet ouvrage (La

(a) Ep. 47, ad Publicol.

Religion des Gaulois), et qu'on a vu exposé dans une chapelle de la cathédrale de la même ville, jusqu'en 1525. Les exemples de ce genre ont été fort communs (a). »

Nous n'avons pas, à beaucoup près, épuisé les sources qui peuvent fournir d'utiles renseignements sur ce point historique; mais nous croyons avoir établi évidemment que *les Gaulois, et particulièrement les Parisiens, ont connu la déesse Isis, qu'ils lui ont rendu un culte, et qu'il s'en trouve des indices certains.*

Nous dirons, de plus, que non-seulement Isis a été connue des Celtes, des Égyptiens, des Grecs et des Romains, mais que son nom peut aussi se trouver dans les livres de Moïse, lequel possédait la science sacrée des Égyptiens, chez lesquels se trouve le berceau de cette déesse. Voici quelques notions qui reviennent à notre sujet, et qui pourront en donner la conviction.

D'OU VIENT LE NOM DE DIEU, EN FRANÇAIS.

De Theos on a fait Dios, et de Dios on a fait Dieu. Ce mot n'est point significatif dans notre langue. Il veut dire en ses racines grecques : *θεός, celui qui voit.*

Les anciens étaient persuadés que la Nature donnait à toutes choses un organe et des noms

(a) D. Martin, Religion des Gaulois, liv. iv.

qui leur étaient propres, et ils appelèrent la Nature (mot vague chez les modernes, qui ne dit rien à leur esprit et à leur cœur), Is-is.

Ces deux mots expriment figurativement le sifflement, le souffle, le bruit du feu; et ils rendaient un culte au feu, à la lumière, à l'éternelle lumière.

Ce nom d'Isis a varié selon les climats; nos pères rendaient un culte à la Nature, qu'ils appelaient tantôt Is-is, tantôt Es-es.

Ouvrez les livres sacrés, vous y trouverez que l'Éternel y est nommé ἔς-ἔς. Ces mots grecs veulent dire : Tu étais, tu seras, tu es.

Voilà bien le nom que Moïse assure que l'Éternel s'est donné à soi-même. Ces deux mots grecs se prononcent dans les écoles françaises, Es-es. Chez les Grecs modernes ils se prononcent expressément Is-is.

Tirez les conséquences. Ce ne sont point là des systèmes; c'est avoir expliqué l'Écriture par l'Écriture, et Tacite par Tacite.

ESPRIT CRÉATEUR.

*Je ne crois pas que sur la terre tout entière il y ait un seul être réfléchissant à qui cette définition ne convienne pour exprimer l'ame de la nature, quel que soit son système.
 éternelle lumière. . .
 rayon sublime. . . il me laisse entrevoir*

sa marche consolante. mais on vieillit, on se brise, on s'éteint : dites plutôt qu'on reprend une forme nouvelle.
. . . Ce n'était donc pas un système absurde que celui des Druides.

(Bonneville, de l'Esprit des Religions.)

En effet, tous les auteurs s'accordent à reconnaître que les Druides professaient l'immortalité de l'âme, et quelques principes sublimes ; mais dans leurs rites, dans leurs usages, il y en avait d'exécrables.

Il reste peu de monuments druidiques. Les autels que l'on croit qu'ils avaient dans leurs bocages sacrés, étaient, en général, d'un tel volume, que les habitants superstitieux regardaient ces sortes de monuments comme l'ouvrage des démons, à qui devaient plaire les horribles sacrifices offerts par les Druides. Dans les ruines qui en existent encore, et qui se trouvent en Angleterre, en Allemagne et en France, sous des masses plus ou moins considérables, il se voit, sur les frontières de l'ancienne Alsace, une pierre qui a environ trente-six pieds de pourtour et quatre pieds un quart d'épaisseur (a). Elle était élevée sur une rangée d'autres pierres à environ trois pieds et demi de terre. Les monuments de Carnac sur la baie de Quiberon, dans la basse Bretagne, présentent une multitude, une espèce de

(a) Hist. Univ. tom. xxx, in-8^o, p. 371.

forêt de pierres posées verticalement, et dont l'élévation commune est de 12, 15 et 20 pieds, et quelquefois davantage. Cette position n'est éloignée que de vingt-cinq à trente lieues de l'île de Sein, fameuse par son oracle, le seul connu dans les Gaules et dans tout l'Occident, et au service duquel neuf prêtresses, ou druidesses, étaient constamment attachées (a). Celui des monuments druidiques que l'on nomme *Stonehenge*, et qui se trouve dans la plaine de Salisbury en Angleterre, est regardé comme une des ruines actuellement subsistantes, dont l'aspect soit le plus frappant, et comme un des ouvrages les plus étonnants qui soient sortis de la main des hommes; mais c'est également par ses proportions colossales, car il ne s'y trouve ni ornements, ni figures, ni inscriptions (b).

Sous ce dernier rapport, les débris d'un autel

(a) Latour-d'Auvergne-Corret, Origines gauloises, p. 20.
— Cambry, Monuments Celtiques.

(b) M. Cambry, dans ces mêmes Monuments Celtiques, p. 79 et suiv., après avoir dit que le *Stonehenge* dut être considéré comme le plus imposant débris du druidisme, pour ceux qui ne connaissaient pas Carnac, donne les diverses opinions des auteurs anglais qui ont parlé de ce monument. Voici la plus remarquable de ces opinions.

« Le docteur *Stukeley* fait construire le *Stonehenge* avant l'arrivée des Belges dans la Grande-Bretagne, peu de temps après l'invasion de l'Égypte par Cambyse. Les prêtres et les habitants qui ne purent se consoler de la mort d'Apis, et

qui avait été élevé à Jupiter, dans l'île de la Cité, débris que l'on a trouvés en creusant le sol de l'église de Notre-Dame (a), deviennent très-intéressants, parce qu'il s'y trouve des traces du culte druidique, qui tendait, lors de l'érection de cet autel, à se confondre avec le culte mythologique des Romains.

des insultes faites à leurs dieux, se réfugièrent, dit-il, dans l'île d'Albion. Ils lui donnèrent des modèles de pyramides, d'obélisques, qui furent copiés *en les déguisant un peu*. Ils durent y porter sans doute les noms de Cnèph, d'Isis et d'Osiris, qui se métamorphosèrent naturellement en ceux d'Esus, de Taramis, de Theutatès; comme en Grèce, à l'arrivée de Danaus, ils ne manquèrent pas de se changer en ceux de Zéus, d'Apollon ou d'Artémis.» M. Cambry continue en disant :

« Les mêmes rapports, les mêmes erreurs, les mêmes fables existent aux quatre coins du monde; et les Grecs ne savaient pas mieux l'histoire ancienne de leur pays, que le docteur *Stukeley*, celle du *Stonehenge* ».

« Un *habile* critique observe que les Phéniciens avaient précédé les Égyptiens dans l'île d'Albion, et pouvaient en avoir instruit les habitants avant l'expédition de Cambyse, Mais la majorité des antiquaires anglais, commence à croire que le *stonehenge* appartient à la religion des Druides. »

(a) En 1711, suivant M. Dulaure et D. Martin (*Religion des Gaulois*); mais en 1710, suivant l'*Encyclopédie* au mot *Paris*; et l'*Hist. de l'Académie des Inscriptions*, tom. III, ainsi que nous l'avons déjà dit. Nous n'insistons sur ce point, que pour faire voir combien il est difficile de savoir exactement la vérité, même sur le fait le plus simple.

Mais avant d'aller plus loin, nous devons nous occuper d'un autre rapport sur lequel nous avons dit que nous reviendrions; c'est celui qui peut nous donner quelque aperçu sur l'époque de la fondation de Lutèce.

Sous la domination romaine, les Gaulois eurent des temples, des statues des dieux; et les autels qu'ils élevaient à leurs divinités, étaient ornés sur leurs faces de bas-reliefs et d'inscriptions: c'est en cela que les débris qui nous restent de cet autel, élevé à Jupiter, méritent d'être considérés; en ce qu'ils donnent la date de l'érection de cet autel, l'indication de ceux qui l'ont consacré ou dédié; des indices d'associations ou de corporations particulières; et qu'ils font connaître quels étaient les principaux dieux révéérés alors par les *Parisii*.

Le travail des bas-reliefs qui se trouvent ici, n'annonce ni un ciseau grec, ni même un ciseau romain; le style, la composition, le travail, tout manifeste le génie gaulois. Ce monument, d'après l'inscription qu'il porte, a été érigé sous Tibère, conséquemment entre les années 14 et 37 de notre ère. Ainsi, M. Dulaure plaçant l'origine des *Parisii* un demi-siècle environ avant l'invasion de Jules César, il en résulterait, selon lui, que cette nation, provenue d'une peuplade qui n'aurait été que le résidu d'un peuple échappé au fer des ennemis, se trouvait déjà posséder, quoiqu'en général dans un état de profonde ignorance et de grossièreté

de mœurs, et n'ayant pas encore 150 ans d'établissements; des associations, des sociétés capables de fournir aux frais d'érection de monuments publics, et des artistes pour les décorer. Il nous est impossible d'admettre la réunion de ces deux choses: surtout lorsque nous pensons que ce prétendu peuple de la Belgique aurait eu à vaincre toutes les difficultés que doit présenter un sol absolument neuf; un terrain, ou marécageux, ou convert de forêts. Ainsi, soit qu'on admette que les *Parisii* ont fait originairement partie des *Senones*, et que, comme plusieurs autres peuples, ils se soient ensuite séparés de ceux avec qui ils formaient une cité commune; ou bien, soit qu'ils aient formé individuellement, spontanément et comme indigènes, l'établissement de leur cité, et qu'ensuite ils aient conclu et rompu des alliances, selon leur convenance particulière; toujours est-il vrai que l'on est privé de documents d'après lesquels on pourrait fixer d'une manière certaine, l'époque de la fondation de Lutèce, et des établissements des *Parisii* dans les environs de cette ville, bourgade ou forteresse, selon les temps; et que ceux que l'on possède empêchent absolument d'admettre l'hypothèse de M. Dulaure, sur l'origine des *Parisii*, et sur l'époque de la fondation de Lutèce.

Nous devons maintenant dire un mot des bas-reliefs qui se trouvent sur les quatre pierres cubiques qui, principalement, paraissent avoir formé cet autel.

Ces quatre pierres étant travaillées sur toutes leurs faces extérieures, donnent, sur une de ces faces, une inscription qui la remplit entièrement, et quinze bas-reliefs sur les autres faces; quelques-uns de ces bas-reliefs portent aussi des inscriptions désignatives.

Voici l'inscription dédicatoire qui remplit une des faces de l'une des quatre pierres :

TIB. CAESARE. AUG. JOVI OPTUMO.
MAXSUMO... M. NAUTÆ. PARISIAC.
PUBLICE. POSIERUNT.

Cette inscription a été ainsi traduite : *Sous Tibère, César-Auguste, les bateliers Parisiens ont publiquement élevé cet autel, à Jupiter très-bon, très-grand.*

Le mot *publice* ne nous paraît pas rendu convenablement, et il a été fait d'autres difficultés sur cette traduction, sur laquelle nous ne devons nous arrêter que relativement à l'époque qu'elle précise, et aux moyens que les *Parisii* possédaient alors d'ériger un tel monument, lequel quoique grossièrement travaillé, annonce cependant quelques connaissances dans les arts.

Dans les bas-reliefs, il en est quatre qui, soit par des inscriptions qu'ils portent, soit par des attributs qui peuvent suppléer aux inscriptions enlevées par des dégradations, indiquent évidemment qu'ils

représentent les divinités romaines : *Jovis, Volcanus, Castor et Pollux*. Quatre autres sont consacrés à des divinités gauloises : *Esus, Cernunnos, Sivieros, et Tarvos Trigaranus*.

Esus, dont les Gaulois n'ont jamais eu de vraie peinture, type ou image, est ici représenté sous l'emblème d'un Druide, coupant des branches de chêne, employées symboliquement et essentiellement dans les rites et mystères druidiques (a).

Un autre bas-relief, lequel est très-fruste, représente plusieurs personnages à mi-corps, drapés à la romaine, portant la barbe et ayant les cheveux courts ; il en est qui ont des couronnes de feuilles. Ce qui reste de l'inscription porte SENANI. V. ILO. M. Ce bas-relief nous paraît avoir rapport aux Druides, qui avaient pris le nom de *Senani* lorsque le culte druidique était très-attaqué, et leur ministère devenu odieux.

Deux autres bas-reliefs représentent chacun trois figures à mi-corps, dans l'attitude d'hommes en marche, armés de boucliers et de lances, coiffés de toques ou bonnets, et portant l'habillement gaulois. Dans l'un de ces bas-reliefs qui a pour inscription EVRISSES, les figures sont barbues, et la première a le bras droit passé dans un grand anneau ou cercle. M. Dulaure pense que le mot *Evrisses* est le mot *Eburovices* contracté ; mais l'auteur

(a) Hist. univ. tom. xxxi, in-8°, p. 121 ; en note.

de *la Religion des Gaulois*, dit que d'après les racines celtiques de ce mot, on pourrait lui faire signifier : *avoir les vagues et les flots à souhaits* ; ou l'entendre d'une fontaine ou d'une rivière qui roulerait ses eaux d'une manière paisible et avantageuse. Ce même auteur croit aussi que ces bas-reliefs étaient l'emblème des *Nautæ Parisiaci*, et des chefs de leur religion qui avaient participé à la dédicace de cet autel ; en même temps qu'ils servaient à faire connaître les principales divinités révérees alors des *Parisii* (a).

Les quatre autres bas-reliefs de ce monument sont tellement frustes qu'à peine peut-on distinguer dans chacun d'eux un homme et une femme de costumes et d'attributs différents, et dans lesquels on a cru reconnaître des personnages et des divinités mythologiques.

Ces débris antiques nous paraissent très-intéressants ; et nous pensons qu'aujourd'hui que les connaissances archéologiques sont plus approfondies qu'il y a un siècle, les savants, en ce genre, en donneraient une explication plus entièrement satisfaisante que celles que nous en avons (b). Mais une remarque importante que nous devons faire, c'est que, ce qui a été dit par quelques auteurs, que *Ju-*

(a) D. J. Martin, *Religion des Gaulois*, liv. III, ch. XIV.

(b) Voir le III^e vol, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*.

piter avait remplacé *Esus*, divinité primitive ou principale des Gaulois, n'est point admissible, puisque ces deux divinités ont en même temps leurs représentations dans ce monument.

Nous persistons donc à penser que le principe du culte rendu à *Esus*, ayant été le même que celui du culte rendu à *Isis*, ce culte s'est confondu avec celui de Bérécynthie ou Cybèle, lequel a été confondu lui-même avec Cérès, souvent prise pour Isis.

Le christianisme était établi dans la Gaule, que ces divinités y étaient encore invoquées (a), ainsi que nous l'avons dit précédemment.

Quoi qu'il en soit de ce culte, que les Gaulois nous paraissent avoir ainsi rendu généralement à *Isis*, le nom *Parisi* peut fort bien s'être formé sans que celui de cette déesse y ait contribué, ou y soit entré. Ce nom étant celtique, il est naturel de penser que son origine tient au langage du peuple celte, ou gaulois, qui en faisait usage. En effet, les érudits s'accordent à reconnaître qu'il s'est formé d'après la situation et la nature du territoire que ces peuples habitaient. Du moins, l'opinion de Court de Gebelin, autorité qu'il serait difficile de récuser en cette matière, est conforme à

(a) *Greg. Turon. in vita Simpl. episcop.* (Citation de G. Marcel, qui nous paraît avoir pris ici Bérécynthie, ou Cybèle, pour Isis.)

ce sentiment. Voici un extrait tiré de son célèbre ouvrage : *Le MONDE PRIMITIF, analysé et comparé avec le monde moderne*; on verra que cet article se rapporte précisément au sujet que nous traitons.

« L'on a fait diverses étymologies du nom de PARIS, dit ce savant, mais aucune n'a pu réunir les suffrages en sa faveur; elles sont trop connues et trop frivoles pour les rapporter ici. Ce n'est point par la seule inspection de ce nom, ou par sa décomposition arbitraire, qu'on pouvait parvenir à sa vraie origine; il fallait y joindre ses rapports avec la situation de cette ville, avec ses armoiries, avec la divinité païenne qui en était regardée comme la patronne: tous ces objets étant ordinairement réunis chez les anciens. »

« Personne n'ignore que Paris fut d'abord renfermé dans l'ILE. Au temps de Tibère, elle avait une magistrature de navigateurs, certainement bien plus ancienne que cet empereur; d'où dérivèrent les beaux droits du premier des échevins, et son titre d'amiral. »

« Comme elle était sur un fleuve, et adonnée à la navigation; elle prit pour symbole un vaisseau, et pour déesse tutélaire Isis, déesse de la navigation; et ce vaisseau fut le vaisseau même d'Isis, symbole de cette déesse. »

« Le nom de ce vaisseau devint également le nom de la ville : il s'appelait BARIS, et avec la pronon-

ciation forte du nord des Gaules, PARIS: de même que Tours vint de Dour; de même encore que l'on a dit indifféremment *Parisate* et *Barisate*. On pourrait alléguer mille exemples pareils d'intonations fortes et faibles, mises sans cesse les unes pour les autres. »

« C'est en faveur de cette même Isis que les Druides s'étaient placés dans cette ILE. Les îles furent toujours choisies dans l'antiquité pour être le sanctuaire des grandes divinités nationales. Dans celle-ci était le temple d'Isis, sur les ruines duquel fut élevée l'église de Notre-Dame (a). Là se célébrait

(a) Vers le milieu du 3^e siècle, suivant l'Histoire de l'Académie des Inscriptions, tom. III, p. 226 et 227. Un mémoire de l'abbé de Vertot, dont l'historien de l'Académie fait ici l'analyse, dit : qu'il est mentionné en différents endroits, et particulièrement dans les actes du martyre de saint Denys, de l'année 252, que ce premier évêque de Paris avait fait bâtir une église dans la Cité : mais il est difficile d'admettre que saint Denys, ayant été martyrisé pour avoir prêché le christianisme, ait pu, sous les yeux de l'autorité, faire construire un édifice qui aurait frappé tous les yeux. Il faudrait donc supposer que cette église était souterraine, comme il y en avait beaucoup alors; les chrétiens n'étant pas encore tolérés, mais au contraire étant recherchés, poursuivis et souvent persécutés.

L'époque de la fondation du premier édifice qui fut élevé au dieu des chrétiens, sur le lieu où avait été érigé un autel à Jupiter, est inconnue.

Vers l'année 1163, Maurice de Sully, alors évêque de

sa fête le 3 de janvier, appelé chez les anciens *l'Arrivée d'Isis*. C'était le jour où elle venait se faire voir aux hommes, et dans lequel on l'offrait à leur culte sur son char. »

« Nous démontrerons, dans la comparaison de la religion des Druides avec celle des Égyptiens, qu'Isis fut en effet, comme on l'a déjà soupçonné, une des divinités des Druides. » (P. 60)

Cette opinion de M. Court de Gebelin, sur l'origine du mot *Paris*, ayant été attaquée, voici comme il a répondu aux objections qui lui étaient faites. (Pag. 165 du troisième ordre de pagination du premier volume du MONDE PRIMITIF ANALYSÉ.)

« Notre étymologie du nom de PARIS n'a pas paru suffisamment prouvée à un savant distingué par ses connaissances sur l'antiquité, et qui prend un vif intérêt à nos recherches. *Ce nom, dit-il, fut celui du peuple même dont LUTÈCE (nom primitif de Paris) était la capitale : il faudrait donc rendre raison de ce qui décida ce peuple à prendre le nom du vaisseau d'Isis plutôt que celui d'Isis même ; et si Lutèce ou Paris eut un vaisseau pour symbole, ce fut uniquement par rapport à son commerce.* »

Paris, fit commencer la construction de la cathédrale actuelle, qui a remplacé plusieurs autres basiliques, lesquelles successivement sont tombées de vétusté, ou sont devenues trop peu vastes pour la population ; et sur l'érection desquelles on ne sait rien de positif.

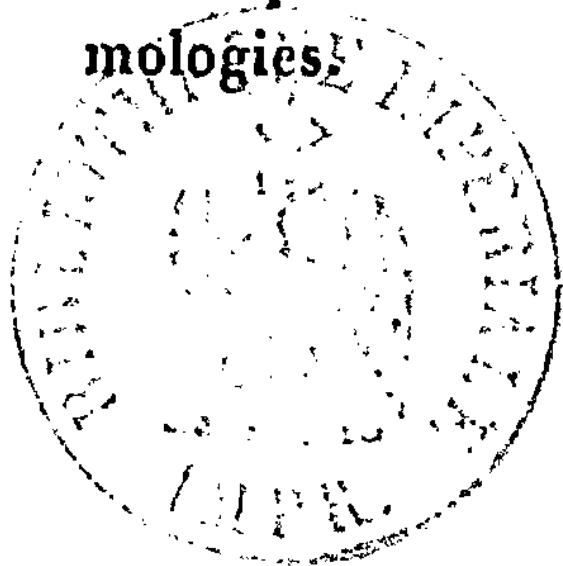
« Tout ceci est fort bien vu, mais ne détruit pas notre étymologie. Sans doute Lutèce ou Paris prit un vaisseau pour son symbole, à cause de sa situation sur une rivière, et de son goût pour la navigation qui en fut une suite : or, c'est de là même que vient son nom PARIS, tiré du primitif *Par* ou *Bar*, qui désigne une barque et tout ce qui sert à traverser, et dont la famille est immense en toute langue. Mais ce peuple adorait en même temps Isis qui était la déesse de la navigation, et dont le symbole était un vaisseau ; c'était même à cause de cette déesse qu'il s'était placé dans une île et dans ses environs : ainsi le vaisseau, symbole de sa situation, se confondit aisément avec le vaisseau d'Isis, et ce peuple porta ainsi très-naturellement le nom du vaisseau d'Isis, plutôt que le nom de la déesse même, par la nature de sa situation et par ses rapports avec cette déesse ; et comme étant la barque qu'elle conduisait, et qui ne pouvait que prospérer sous sa protection. Ajoutons que le nom de *Paris*, comme épithète de *Lutèce*, est beaucoup plus ancien que le temps où les villes des Gaules prirent le nom de leurs cités ; que sur le monument élevé à Paris sous le règne de Tibère, et trouvé en 1710 dans l'église de Notre-Dame, le corps de ville de Paris s'appelait NAUTÆ PARISIACI, *les Navigateurs Parisiaques*. Ainsi notre étymologie est appuyée : 1^o sur la situation même de Paris ; 2^o sur la signification et la vaste étendue du mot primitif PAR ; 3^o sur les armes de Paris ; 4^o sur

son culte à Isis, et sur le nom du vaisseau d'Isis, né de la même racine que celui de Paris; en sorte que, lors même que l'on rejetterait cette quatrième sorte de preuves, les trois premières suffiraient pour faire tirer le nom de Paris de son symbole même, le vaisseau (a).

Les temps anciens sont couverts de ténèbres qu'il est bien difficile de pénétrer. M. Court de Gebelin n'est pas plus d'accord avec M. Dulaure sur le temps où le nom de Lutèce fut changé en celui de Paris, que sur l'étymologie de ce dernier nom. Nous venons de voir ci-dessus, que *le nom de Paris, comme épithète de Lutèce, est beaucoup plus ancien que le temps où les villes des Gaules prirent le nom de leurs cités*. M. Dulaure pense autrement. Voici ce

(a) M. E. Salverte (Essai historiq. et philosophiq. sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux, tom. II, p. 121) s'écarte un peu de cette étymologie du nom de Paris. Il dit que *Baris*, ainsi que les Celtes le prononçaient, désigne un pays situé au-dessous des bois, une contrée basse, inférieure aux territoires qui l'entourent, et couverte de bosquets.

Soit que l'on s'en tienne à cette étymologie, soit que, comme M. Court de Gébelin, dont on laisserait de côté les idées qu'il prête aux *Parisii* touchant la déesse Isis, on croie que ces peuples aient pris tout simplement leur nom de l'usage habituel de vaisseaux ou barques, auxquels leur habitation sur la Seine et ses affluents les obligeait de recourir; toujours est-il qu'il se trouve là des étymologies naturelles qui rendent inutiles toutes recherches d'autres étymologies.



qu'il dit, page 117 du tome premier de l'Histoire de Paris, première édition. « Ce changement de condition politique qui amena un changement dans les noms des chefs - lieux, s'opéra entre les années 358 et 360 (a). »

« Les Géographes, avant ces années, donnent tou-

(a) Il semblerait, en lisant de telles assertions et les particularités qui vont suivre, qu'il fut une époque, où pendant un court espace de temps, s'opéra totalement le changement de nom du chef-lieu des Parisiens. Mais, indépendamment de ce que leur nom primitif a été corrompu et écrit *Parrhisii*, *Parisei*, *Pharisei* (Hist. de l'Acad. des Inscript. tom. 1, p. 890 — Hist. et Antiq. de la ville de Paris, tom. 1, p. 55), les auteurs anciens, dit Sauval, ont désigné la ville des Parisiens par différentes dénominations, comme *Lutetia Parisiorum*, *civitas Parisiorum*, *Parisium*: on trouve au code Théodosien *Parisi*; dans Boëce, *civitas Julii Caesaris*; dans la confession de foi rapportée par saint Hilaire, *Pharisea civitas*; dans Grégoire de Tours, et ceux qui, les premiers, ont écrit notre histoire, rarement *Parisi*, d'ordinaire *Parisius*, indéclinable.

Mais Grégoire de Tours s'est aussi servi de l'ancien nom de Paris, *Lutetia*, qui était loin alors d'être abandonné. G. Marcel, Hist. de la Monarchie Franç., tom. II, p. 112, en donne cette citation, à l'occasion de la mort de Clovis : *Anno erat. XLV. regni xxx. ab obitu S. Martini cxii. ut ait Greg. Tur. Lutetiæ decessit, qui videtur annus esse Christi dxi.*

Ainsi, le nom de Paris n'a cessé de varier pendant toute la durée de la décadence de la langue latine, et il ne s'est fixé qu'avec l'établissement de la nouvelle langue qui, d'éléments divers, s'est formée avec le nouveau peuple de la

jours au chef-lieu des Parisiens les noms de *Lutecia*, *Lutetia*; dans Strabon on lit *Lucotocia*; dans Ptolémée, *Lucotecia*; dans Julien, *Leuketia*; Ammien Marcellin, en traçant le tableau géographique de la Gaule, nomme ce chef-lieu des Parisiens *Lutetia*; mais dans le récit qu'il fait des événements postérieurs à 358, il l'appelle *Parisii*. Le changement commençait alors à s'opérer.

. Dans les mois de novembre et de décembre 365, les empereurs *Valentinien* et *Valens*, qui y résidaient, et y publièrent trois lois rapportées au code Théodosien, nomment dans chacune d'elles le chef-lieu des Parisiens, *Parisii*. Depuis, ce nom lui a été conservé dans les histoires et les actes publics. »

Voilà qui paraît bien positif; mais il se trouve des

Gaule; et il est fort remarquable que, même après l'ordonnance de François I^{er}, pour que tous les actes judiciaires fussent écrits en français, on trouve encore le nom celtique ou primitif de Paris employé, à la vérité, en matières ecclésiastiques. Par exemple, en l'année 1549, à l'occasion de l'érection d'un tribunal pour juger les hérétiques, on trouve: *Lutetiæ judicium consessus extra ordinem institutus, hereticorum causis peculiariter cognoscendis, quibus magna severitate miseri crudelibus suppliciis afficiuntur*. Et en l'année 1599, la date de la sentence touchant la dissolution du mariage du roi Henri IV avec la reine Marguerite de France; cette date commençant ainsi: *Datum Lutetiæ Parisiorum in dicto Palatio, die veneris*, etc. (G. Marcel, Hist. de la monarchie Franç. tom. II, p. 415 et 674.)

exemples, même dans M. Dulaure, lesquels contredisent ces assertions. Par exemple, à la page 305 du tome premier déjà indiqué ci-dessus, on trouve : *Voici ce que portent les Annales de saint Bertin : Les pirates danois (en 857) envahissent la Lutèce des Parisiens (Lotitiam Parisiorum).* Et page 333, on voit que Paris y est nommé par des écrivains parlant de Charlemagne et de Charles-le-Chauve, d'abord *Lutecias*, et plus bas *Lotitia Parisiorum*.

Il nous semble qu'il est difficile de tirer d'autres résultats de ces variations, et de ce peu de conformité entre de savants ouvrages, que beaucoup d'incertitude. En tout, il nous a toujours paru bien difficile de rien établir d'une manière absolue sur les premiers établissements des peuples. Ce que l'on voit ici, sous ce rapport général, c'est que longtemps même après que de nouvelles institutions civiles et religieuses ont été fondées, les anciennes, que l'on voulait détruire, se font encore apercevoir, et que ce n'est que par un grand laps de temps que ces dernières disparaissent entièrement, fondues qu'elles sont, pour ainsi dire, dans celles qui les remplacent. Ce n'est donc qu'avec restriction, et sous beaucoup d'exceptions, que l'on doit adopter les indications fixes d'origine d'institutions, d'établissements et d'usages, chez les différents peuples. Et quant aux objets qui font la matière de ce travail, nous dirons que, de toutes les observations, cita-

tions et considérations que nous avons exposées, nous pensons que l'on doit conclure :

1^o Que l'époque de l'établissement des *Parisii* sur les rives de la Seine, et celle de la fondation de Lutèce dans l'île de la Cité, sont absolument inconnues, et bien plus anciennes que ne suppose M. Dulaure, lesquelles ne seraient, selon lui, que d'environ un siècle avant l'ère chrétienne (a).

2^o Que cet établissement ne fut pas la suite d'une concession de territoire, à une *peuplade étrangère*, de la part des *Senones*, avec qui les *Parisii* avaient été joints par une alliance qui n'existait plus du temps de César.

3^o Qu'une partie des peuples *Parisii* habitait, en tout temps, l'île de la Cité, ce qui les rendait nécessairement navigateurs; et que si ces peuples n'étaient pas au rang des principales nations gauloises, lors de l'invasion de Jules-César, ils étaient loin d'être *une des cités les plus faibles de la Gaule* (b).

4^o Que l'origine du mot *Parisii*, lequel fut

(a) Si, comme il est extrêmement vraisemblable, les *Parisii* bretons étaient une colonie des *Parisii* gaulois, on sent combien un tel fait repousserait dans les profondeurs des ténèbres des temps anciens l'origine de ces peuples.

(b) Les *états de la Gaule* tenus dans Lutèce par César; le *contingent des troupes* fournies par les *Parisii* dans la confédération pour secourir *Alesia*; la *manière constante* dont il est parlé de la cité des *Parisii* dans les *Commentaires* de

d'abord le nom des peuples qui habitaient, de temps immémorial, l'île de la Cité et les bords de la Seine adjacents, est provenue de la nature du pays, et de la position et de la demeure de ces peuples, sur ce fleuve, à la navigation duquel ils étaient adonnés; et qu'ensuite, ainsi qu'il est arrivé pour les autres villes de la Gaule, ce nom des peuples qui formaient la cité, fut donné au chef-lieu de cette même cité, et remplaça ainsi celui de *Lutetia*, qui finit par disparaître entièrement avec l'usage de la langue latine.

5° Que le culte d'Isis, l'Isis des Égyptiens, n'a point eu lieu chez les *Parisii* avant la domination romaine, sous aucune des formes nombreuses sous lesquelles on a représenté cette déesse, les Druides n'admettant point de simulacres de leurs dieux;

la guerre des Gaules, par J. César; enfin, l'inscription qui se trouve dans les débris de l'autel érigé à Jupiter par les *Nautæ Parisiaci*; sont des points qui nous paraissent établir d'une manière irréfutable l'existence immémoriale des *Parisii*, leur indépendance, et leur importance politique relative parmi les nations gauloises, au temps de l'invasion des Romains dans ces contrées: ce qui n'entre pour rien sans doute dans la considération que peuvent mériter aujourd'hui les Parisiens, mais ce que nous avons cherché à démontrer par amour de la vérité. La ville de Paris est aujourd'hui assez importante aussi, nous le pensons, pour que l'on trouve de l'intérêt à posséder des notions exactes sur l'état où elle se trouvait, lorsqu'elle a commencé à figurer dans l'histoire. Quant à son origine, probablement elle sera toujours inconnue.

mais qu'une autre divinité, de qualités essentielles analogues, y a été révérée; et que cette divinité, nommée *Ésus* ou *Hésus*, a dû être prise naturellement par plusieurs pour Isis, lorsque les Romains eurent introduit leur mythologie dans les Gaules; ces deux noms ayant une si grande analogie, et exprimant également l'objet du culte égyptien et du culte druidique, la Nature déifiée; tandis que d'autres, sans égard à la diversité des traits caractéristiques, ont transformé *Ésus*, les uns en Mars (*a*), d'autres en Mercure (*b*), et d'autres en Jupiter (*c*).

6° Enfin, qu'il reste assez de monuments pour fonder l'opinion généralement répandue, qu'Isis a reçu sous ce nom un culte dans les Gaules, et particulièrement chez les Parisiens (*d*).

(*a*) Latour-d'Auvergne-Corret, *Origines Gauloises*, p. 149.
— Montfaucon : *Antiquité expliquée*, tom. II, p. 418.

(*b*) Hist. univ. tom. VIII, in-8°, p. 175.

(*c*) Ibid. tom. XXX, p. 362 et 419. — Bonneville, de l'Esprit des Religions. Paris, 1792, p. 48 et suiv. de la seconde partie.

(*d*) Le passage de Tacite, où cet historien célèbre dit que les Suèves adoraient Isis sous la figure d'un vaisseau; les symboles trouvés à Tournai dans le tombeau de Childéric, et qui ont été regardés comme un témoignage incontestable du culte que les Francs rendaient à cette déesse; le poëme d'Abbon qui ne permet pas de douter qu'elle n'ait été adorée à Melun; les inscriptions et les citations que nous avons

rapportées d'après D. Martin ; enfin , l'opinion des auteurs que nous avons cités p. 21 et 22, sont des témoignages qui rendent incontestable, selon nous, qu'Isis a été connue sous ce nom, et adorée en Germanie, dans la Gaule, et particulièrement à Paris.

FIN DE LA DISSERTATION.

NOTICE

des auteurs et des ouvrages consultés, ou qui devaient l'être, pour la dissertation sur les Parisii ou Parisiens, et sur le culte d'Isis chez les Gaulois ; et remarques diverses.

Ceux de ces ouvrages que l'auteur a pu avoir en sa possession et mieux approfondir, sont marqués d'un astérique ; ceux qu'il n'a pu voir qu'un moment pour les consulter sont marqués de ce signe + ; et ceux qu'il n'a pu se procurer en aucune manière, et qu'il ne connaît que par d'autres ouvrages, ne portent aucune marque.

Ouvrages consultés spécialement pour la Géographie ; auteurs de ces ouvrages, remarques et renseignements.

D'ANVILLE (Jean-Baptiste Bourguignon), né à Paris, le 11 juillet 1697, mort dans la même ville le 28 janvier 1782.

* *Abrégé de géographie ancienne*, 3 vol. in-12, et grande carte de la Gaule.

+ *Notice de l'ancienne Gaule*, tirée des monuments anciens, 1760, in-4°, avec la carte.

Éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule, 1743, in-12, avec deux cartes.

+ ADRIEN DE VALOIS. *Notitia Galliarum ordinata alphabetico digesta*, Parisiis, 1675, in-fol.

* CHANTREAU (P. M.). *Science de l'Histoire*. Paris, an xi (1803), 3 vol. in-4°, avec cartes et tableaux sinoptiques.

Il se trouve à la page 194 du tome II, une indication des époques de la multiplication des provinces de la Gaule, sous la domination des Romains, et à la page 346 du même tome, un tableau de la géographie comparée de la France, développé au moyen de notes historiques et topographiques. Mais relativement aux diverses divisions de la Gaule en provinces, et aux époques auxquelles ces divisions ont été établies, Chantreau nous a d'autant moins convaincu de l'exactitude de son système, qu'il se contredit page 195 du tome I^{er}, et que d'Anville lui-même dit, page 2 de la Notice de l'ancienne Gaule, *que c'est une question que de savoir précisément à quel temps on doit rapporter la division de la Gaule en un plus grand nombre de provinces que les six formées par Auguste*, savoir : la Narbonnaise, l'Aquitaine, la Lyonnaise, la Belgique et les deux Germanies. Mézeray, dont nous parlerons plus bas, n'est pas non plus parfaitement d'accord sur cet objet avec Chantreau.

+ GÉOGRAPHIE ANCIENNE de l'*Encyclopédie méthodique*, 3 vol. in-4°, au mot *Galli*.

* AYNÈS (F. D.). *Nouveau Dictionnaire de la Géographie ancienne et moderne*. Lyon, 1804, 3 vol. in-8°.

* MM. DUFAU ET GUADET. *Dictionnaire universel abrégé de Géographie ancienne comparée*. Paris, 1820, 2 vol. in-8°.

+ PLIN (l'ancien). *Histoire naturelle*, traduction de Du Pinet, Lyon, ou Paris, 1608, 2 vol. in-fol.; — traduction de Poinsinet de Sivry, Paris, 1771-82, 12 vol. in-4°.

Cette histoire est précédée de notions géographiques; mais elles sont si succinctes, qu'elles n'apprennent rien sur les limites exactes des diverses provinces gauloises, ni sur l'époque de l'organisation de ces provinces.

Plin est mort l'an 79 de l'ère chrétienne, suffoqué par la vapeur produite par l'éruption du Vésuve qu'il voulut observer de trop près. Il était contemporain de POMPONIUS MÉLA, géographe, dont l'ouvrage qui n'est guère qu'un extrait de la géographie de Strabon, a été traduit en français par Fradin (C. P.), Poitiers et Paris, an XII (1804), 3 vol. in-8°.

PTOLÉMÉE, mathématicien et aussi géographe, vécut à Alexandrie, vers l'an 130 de l'ère chrétienne, sous les empereurs Adrien et Antonin. Sa géographie n'est pas traduite en français, du moins que je sache. Il s'y trouve un passage fort remarquable et dont parle Sauval, qui, le rapprochant de ce que l'on trouve dans César (liv. v), où il est dit que les Belges, poussés par l'amour du pillage, traversèrent

le détroit et allèrent dévaster les côtes de l'Angleterre, où plusieurs cependant se fixèrent, ne doute pas que les *Parisii* établis au nord de l'embouchure de l'*Abus*, n'aient été une colonie des *Parisii* gaulois. Beguillet, dans sa *Description de Paris*, dit que ces peuples passèrent en Angleterre avec les *Britanni*, leurs voisins. Ces *Britanni* habitaient une contrée qui s'étendait de la partie inférieure de la Somme jusqu'à la Canche (le Ponthieu). Pour terminer ce qui concerne les écrivains géographes (car nous ne plaçons l'universel Plin dans cette notice qu'à cause des notions géographiques que renferme son grand ouvrage), nous devons dire que STRABON, le plus célèbre des géographes de l'antiquité, fut contemporain d'Auguste. Son ouvrage qui est fort considérable et très-estimé, est traduit en français (a). Il s'y trouve beaucoup de détails sur les mœurs des peuples dont il parle, et il a vu de ses yeux une grande partie des choses qu'il décrit; néanmoins d'Anville trouve que sur quelques points de topographie concernant la Gaule, il manque d'exactitude (b), ce qui n'est que trop commun chez les an-

(a) Géographie de Strabon, traduite du grec en français, par MM. de la Porte-du-Theil, Coray et Letronne, avec des notes et une introduction par M. Gosselin, Paris, 6 vol. gr. in-4^o.

(b) Il est très-important de considérer attentivement l'époque à laquelle les auteurs ont écrit; et peut-être d'Anville ne l'a-t-il pas assez fait lorsqu'il a dit dans sa *Notice*

ciens, dont, en général, les connaissances géographiques étaient fort bornées et peu approfondies.

Ouvrages historiques; leurs auteurs; remarques et renseignements.

* JULES CÉSAR : *Commentaires de la guerre des Gaules*. Il y a une infinité d'éditions et de traductions de ces Commentaires, qui sont fort estimés ; mais il est à croire que si César eût écrit dans un temps comme le nôtre, ils auraient encore un mérite de plus, et ne laisseraient pas tant de choses à deviner.

César naquit à Rome cent ans avant l'ère chrétienne. A l'âge de 41 ans il obtint le gouvernement des Gaules cisalpine et transalpine. Par cette dernière dénomination les Romains entendaient la province qu'ils possédaient dans la Gaule proprement dite. César n'y fut pas plus tôt arrivé qu'il commença

de l'ancienne Gaule, p.8, que Strabon s'est trompé en étendant la Lyonnaise jusqu'aux sources du Rhin. Pline et Ptolémée, continue-t-il, placent les Sequani et les Helvetii, et aussi les Lingones, parmi les Belges. Mais, sans nous arrêter à l'inexactitude que d'Anville reproche aussi à Pline, nous devons remarquer que Strabon est mort dans les premières années du règne de Tibère; que ce qu'il a écrit sur la Gaule a précédé les derniers voyages qu'Auguste a faits dans ces contrées, dont l'organisation des provinces n'a cessé de l'occuper. Pline, et Ptolémée surtout, ont écrit dans des temps postérieurs, et lorsque de grands changements avaient eu lieu dans la Gaule.

la guerre contre les Helvétiens, et il ne cessa de la poursuivre qu'il n'eût mis toute la Gaule sous le joug des Romains, ce qui dura neuf à dix années. Il est le premier qui ait fait connaître ce pays, et celui chez lequel on trouve le plus à s'instruire des mœurs publiques des Gaulois; mais il est infiniment probable qu'il n'a su de leur religion que ce que le profond secret des Druides sur leurs mystères religieux avait permis qu'il s'en répandît.

* DIODORE DE SICILE écrivait sous César et sous Auguste. Son histoire, écrite en grec, contient quelques notions sur les Gaulois et sur le commerce que les Phéniciens faisaient chez les Bretons, où ils allaient chercher de l'étain. L'abbé Terrasson a donné de cette histoire une traduction que les connaisseurs trouvent aujourd'hui insuffisante.

* TITE-LIVE vécut sous Auguste et mourut l'an 17 de l'ère chrétienne, le même jour qu'Ovide. Son histoire se termine, du moins ce qui nous en reste, au triomphe de Paul Emile et au voyage que fit à Rome Prusias, roi de Bithynie, en l'année 167 avant l'ère chrétienne. Ses expéditions des Gaulois en Italie et la prise de Rome par Brennus y sont brièvement rapportées (Liv. v).

* TACITE fut fait consul l'an 97; il était lié avec Pline le jeune; le rare mérite de ses ouvrages est connu; il apprend très-peu de choses sur les Gaulois, mais il a fait un traité particulier des mœurs des Germains. Le passage qui s'y trouve, et dans lequel

il parle du culte rendu à Isis par les Suèves, est d'autant plus curieux, que ce trait historique n'est rapporté que par lui. Ce traité est un des plus précieux monuments que nous ait légués l'antiquité. On y voit que plus les nombreuses peuplades qui y sont dénommées étaient privées de rapports avec des peuples plus instruits et plus civilisés, et plus elles s'enfonçaient davantage dans les régions glacées du Nord, plus elles étaient grossièrement barbares.

* PLUTARQUE, né à Chéronée dans la Béotie, vers l'an 50 de l'ère chrétienne, fut honoré de la confiance de Trajan. On croit qu'il est mort sous Antonin le Pieux, vers l'an 140.

Traité d'Isis et d'Osiris, dans ses œuvres mêlées, traduction d'Amiot. Paris, Vascosan, 1575; 2 tom. en 1 vol. in-fol. Ce traité fait connaître une partie du système mythologique et allégorique des Égyptiens. Plutarque a écrit dans sa langue maternelle.

L'EMPEREUR JULIEN naquit à Constantinople le 6 novembre 331, fut proclamé César le 6 novembre 355, et envoyé la même année dans la Gaule pour en repousser les Germains. Ayant obtenu tous les succès possibles sous le rapport militaire et sous le rapport de l'administration civile, ses soldats, que l'empereur Constance appelait hors de la Gaule, le proclamèrent Auguste au mois de mars 360. Il habitait alors le palais des Thermes, dont les jardins touchaient à la rive gauche de la Seine. Julien séjourna plus de cinq ans dans la Gaule; son *Misopogon*, dont l'abbé de La Bletterie a donné quelque

morceaux dans la vie de Jovien , Paris , 1748 , 2 vol. in-12 , renferme quelques notions sur Lutèce. Son administration fut l'époque d'un nouvel ordre de choses dans les Gaules.

Julien fut trop occupé à repousser les Germains et les Francs , qui avaient déjà pénétré jusqu'au centre de ces contrées , et à réorganiser les administrations bouleversées ou détruites par les incursions des Barbares , pour avoir pu faire construire le palais des Thermes. Mais , depuis Auguste , les invasions des Germains et des Francs appelèrent fréquemment contre eux les empereurs et les Césars , ou les premiers généraux de l'empire ; et si Trèves devint pour quelque temps la première ville de la Gaule par les établissements militaires qui y furent réunis , Lutèce et Saint-Maur-des-Fossés devinrent des postes importants par leur situation.

Le nord-est de la Gaule se trouvant inondé de Barbares , les sinuosités de la Seine et celles de ses affluents devinrent des lieux de refuge ; et Lutèce fut un point favorable de communication avec le Nord , et comme le quartier-général des commandants des armées , qui durent y faire construire des demeures convenables pour y séjourner , hors le temps des expéditions militaires. Mais l'histoire , muette sur ces particularités , nous livre absolument aux conjectures à cet égard. Cependant , indépendamment du palais des Thermes , il est à croire qu'il y avait un autre palais dans l'intérieur de la cité. C'est le sentiment de Jaillot , dans ses *Recherches critiques, his-*

toriques et topographiques sur la ville de Paris; ouvrage estimé.

De Tacite à l'empereur Julien, c'est-à-dire de la fin du premier siècle au milieu du quatrième, on ne trouve sur les Gaulois que quelques faibles traits historiques ou critiques, épars dans différents écrivains. L'historien qui va suivre est un de ceux qui, dans ces derniers temps, ont le plus parlé de ces peuples.

* AMMIEN MARCELLIN, que nous venons d'indiquer, a servi sous Constance, sous Julien, qui est son héros; et sous Valens, à la mort duquel il quitta le service, en l'année 378. Son histoire, qui est estimée, dit un mot de Lutèce; mais il paraît avoir mal connu la Gaule.

* ZOSIME, historien du cinquième siècle. On ne connaît pas l'époque précise de sa vie, ni le lieu de sa naissance. Il a écrit en grec une histoire des empereurs romains. Le président Cousin a joint la traduction de cette histoire aux traductions qu'il a également faites des histoires de Xiphilin et de Zonare. Paris, 1758, in-4°; ou 1686, 2 vol. in-12.

On aperçoit dans Zosime le déclin de la science, la confusion qui régnait de son temps dans l'empire, le bouleversement des provinces et les désastres qu'éprouvait la Gaule par l'envahissement des Barbares. On lit, dans l'in-4°, pag. 783, *que Trèves était en 357 la plus grande ville des Gaules au-delà des Alpes; que Paris (p. 786) était une petite ville*

de *Germanie*. Il fait également de Boulogne (p. 925) une ville de Germanie; et l'on a vu (p. 782) qu'il entend par *Germanie* une province des Gaules.

Ce sont là les historiens, les auteurs anciens qui nous ont paru les plus utiles à consulter sur les objets qui forment la matière de la dissertation précédente. Nous passons aux historiens modernes, ayant commencé cette notice par les géographes.

ABBON, moine de Saint-Germain-des-Prés, a fait en mauvais latin un poème sur les sièges de Paris, par les Normands, en 886 et 887, et dont il avait été témoin. Dans ce poème il est parlé du culte de la déesse Isis, révérée par la ville de Melun, qui avait quitté son ancien nom pour prendre celui d'*Isia* ou d'*Iseos*. Ce poème a eu plusieurs éditions, et il se trouve dans l'ouvrage suivant.

Nouvelles Annales de Paris jusqu'au règne de Hugues Capet. On y a joint le poème d'Abbon avec des notes de D. Toussaint du Plessis. Paris, 1753, in-4°.

On dit que ce poème a été depuis traduit en français; ce que nous n'avons pu vérifier. Mais il nous a été impossible de ne pas obéir à la nécessité d'une correction à faire dans le passage de ce poème que nous avons rapporté d'après D. Martin (a). Le mot *Danaum* ne nous y paraît employé que pour la mesure du vers. Les Grecs n'ont sûrement que faire là; mais les Danois, ou Normands, étaient établis alors

(a) Religion des Gaulois, liv. iv.

dans le pays (a), et c'est, nous le croyons, *Danorum* qu'il faut entendre au lieu de *Danaum*, et *Ardifera* au lieu d'*Argiva*.

RAOUL DE PRÉSLES, né vers l'an 1315, a fait des Commentaires sur la Cité de Dieu de saint Augustin, dans lesquels il se trouve des notions intéressantes sur les Antiquités de Paris. Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, numéros 5,824—6,835. (V. l'Encyclopédie, au mot *Paris*.)

JEAN LE MAIRE DE BELGES, né à Bavai en 1473, mourut dans un hôpital, en 1524. Ses *Illustrations des Gaules et singularités de Troyes*, Paris, 1531, ou Lyon 1549, ont quelque réputation.

CORROZET (Gilles), né à Paris en 1510, est mort en 1568. La dernière édition des *Antiquités, chroniques et singularités de la ville de Paris*, sous le nom de Bonfons, est de 1608. Corrozet avait publié cet ouvrage dès 1550. Depuis il y a été fait beaucoup d'augmentations.

* DU BREUL (Jacques). *Le théâtre des Antiquités de Paris*. Paris, 1639, in-4°. L'édition de 1612 n'est pas si complète; cependant lorsque le *Supplementum antiquitatum urbis Parisiacæ, quoad SS. Germani à pratis et Mauri-fossatensis cænobia*. Parisiis, 1614, in-4°, y est joint, elle est plus recherchée. L'ouvrage de Du Breul a réuni ce que Corrozet,

(b) Voir Mézeray : Abrégé chronologique de l'histoire de France, de l'année 800 à 1,018; période de temps déplorable, qui n'est pas assez connue.

Bonfons, Fauchet, Pasquier, André Duchesne avaient écrit sur Paris, et il a servi de base aux ouvrages relatifs à ce sujet de Germain Brice, Liger, Piganiol de la Force, l'abbé Antonini, Saint-Foix, etc. (a).

Dans ces ouvrages il en est qui sont estimés; mais, ou ils sont extrêmement succincts sur l'objet qui nous occupe, ou ils n'en parlent pas. On gagnerait davantage à consulter, sous ce rapport, les vies de saint Denis, de saint Germain, de sainte Geneviève, de saint Maur, et en général les légendes des premiers temps du christianisme en France, parce qu'au milieu d'un amas de choses futiles et fantastiques, on y trouve sur les établissements et les usages religieux, soit du culte ancien, soit du nouveau qui l'a remplacé, des renseignements et des particularités que l'on ne peut trouver que là, où, j'oserais dire, se trouve aussi une couleur locale, plus vraie que dans les ouvrages écrits dans les derniers siècles sur ce sujet.

+ DE LA MARRE. *Traité de la Police*. Paris, 1705, 22, 38, 4 vol. in-fol.

Les premiers livres de cet ouvrage fort estimé, contiennent une description historique et topographique de la ville de Paris. Les planches en ont été très-critiquées, mais il n'en a pas été de même du texte.

* SAUVAL. *Histoire et Recherches des Antiquités*

(a) Béguellet : Description de Paris et de ses plus beaux monuments. Paris, 1779, in-4°, p. LXVI.

de la ville de Paris. Paris 1724 ou 1738, 3 vol. in-fol.

Cet ouvrage n'a pas été terminé par l'auteur. C'est plutôt une collection de mémoires, dont souvent les auteurs se répètent ou se contredisent, un recueil de matériaux, qu'une histoire.

Celle que D. Félibien et D. Lobineau ont donnée de la ville de Paris (1725), 5 vol. in-fol., est généralement regardée comme un mauvais ouvrage. Cette histoire n'offre d'intérêt que par les pièces justificatives qui l'accompagnent, lesquelles remplissent trois volumes des cinq que présente l'ouvrage, et dont plusieurs sont fort curieuses.

L'ABBÉ LE BEUF, chanoine d'Auxerre, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

+ *Histoire de la ville et du diocèse de Paris.* 1754, 15 vol. in-12.

Recueil de divers écrits servant à l'éclaircissement de l'Histoire de France. Paris, 1738, 2 vol. in-12, fig.

L'abbé Le Beuf, savant des plus laborieux, était rempli de connaissances comme historien et comme antiquaire: mais nous pensons qu'il n'a pas toujours aperçu toutes les conséquences qui découlaient du produit de ses recherches, ou que du moins il a négligé d'en faire usage; et qu'il s'est quelquefois laissé aller à de fausses inductions.

Pour ne pas trop étendre les notes qui se trouvent à la page 78, nous avons conservé pour cet article

l'addition qui va suivre à ce qui s'y trouve sur le nom du village d'Issy.

Ce savant ecclésiastique parlant de cet endroit, s'exprime ainsi dans son Histoire du Diocèse de Paris, tome VII, page première : *Quand même le nombre des écrivains qui paraissent ajouter foi à ce qu'on a débité sur le temple d'Isis, situé en ce lieu, serait plus grand qu'il n'est, je ne souscrirais pas à ce qu'ils ont dit sur le témoignage de D. Du Breul.*

Nous ne croyons pas que le P. Du Breul ait avancé qu'il y avait à Issy un temple dédié à Isis ; du moins voici ce qui se trouve dans le *Trésor des Antiquités de Paris* de ce savant religieux, édition de 1639, p. 260. « Au lieu où le roi Childebert fit construire « l'église St.-Vincent, à présent dite de St.-Germain, « et à laquelle il donna son fief d'Issy, la commune « opinion est qu'il y avait le temple d'Isis, femme « d'Osiris, autrement dit Jupiter le juste, et que d'i- « celle le village d'Issy a pris son nom. Où se void « encore un ancien édifice et des murailles que l'on « dit rester du château de Childebert. »

On lit de plus à la page 91 du supplément : « Vers « Paris est le village d'Issy, fort gros et plein de « belles maisons bourgeoises avec grande quantité « d'eaux de fontaines. Ce village dépend de l'abbaye « de St.-Germain-des-Prez.

« L'église a été refaite de nouveau depuis deux ou

« trois ans, au-dessus de laquelle est un ancien lo-
« gis qu'on dit avoir été jadis le château où logeaient
« les prêtres de la déesse Isis, du nom de laquelle ce
« village a été ainsi appelé Isis. Maintenant on y
« tient la justice du lieu et la prison. »

Tout ce que l'on voit ici, c'est que D. Du Breul et son continuateur ont dit d'après *la commune opinion* et d'après ce qu'ils avaient pu voir eux-mêmes sur les lieux, que le village d'Issy, qui avait été la demeure des prêtres d'Isis, avait pris son nom de celui de cette déesse.

L'abbé Le Beuf rejette absolument cette étymologie du nom d'Issy. Il reconnaît que les Druides, qui recherchaient des bois et des fontaines, ont dû trouver à Issy ce qu'ils désiraient et recherchaient, et qu'ils ont dû s'y fixer : le chêne étant leur arbre favori, s'y trouvait sans doute de préférence, dit-il ; et cet arbre étant nommé quelquefois dans les anciens monuments *Iscol*, *Ischal* et *Iscum*, il s'est déterminé à ne pas trouver plus de mystère (c'est toujours lui qui parle) dans l'origine du nom d'Issy que dans celle des noms *Chenoy*, *Chesnaye*, *Quesnoy*.

En outre, il ne voit pas plus de nécessité de dire que le nom d'Issy ou d'Ischy, proche de Paris, vient de la déesse Isis, qu'il n'y en a de le dire du bourg d'Issy dans la Bourgogne, au diocèse d'Autun, qu'on appelle Issy-l'Évêque, et du village d'Issé, diocèse de Nantes.

Nous ne reconnaissons pas plus en cela cette né-

cessité que n'a pu le faire l'abbé Le Beuf : mais nous aurions voulu que ce savant, au lieu de nous donner incertitude pour incertitude, en condamnant une opinion généralement répandue, et fondée jusqu'à un certain point, mais qu'il ne partageait pas, nous eût dit si le nom d'Issy-l'Évêque venait évidemment *d'Iscol*, *d'Ischal* ou *d'Iscum*, ou bien si ce nom ne serait pas lui-même dérivé du culte d'Isis, pratiqué aussi dans ce pays; ce qui ne répugnerait nullement aux notions historiques, et ce qui pourrait s'accorder avec les monuments que les Romains ont laissés dans la Gaule. En effet, on voit encore aujourd'hui les vestiges des temples de Janus, de Cybèle et d'Apollon à Autun, dont Issy-l'Évêque n'est éloigné que de dix lieues environ; et l'on sait que les Romains avaient introduit le culte de leurs dieux dans la Gaule, non-seulement celui des dieux qui avaient présidé à la fondation de Rome, mais encore celui de ceux qu'ils avaient adoptés de nations étrangères. M. Dulaure nous fait remarquer comme une circonstance historique intéressante, que le culte même de Mithras, dieu soleil des anciens Perses, était connu à Paris, puisqu'on a trouvé dans l'enclos des Carmélites un monument de ce culte, l'un de ceux dont il était le plus difficile de pénétrer les mystères et de s'y faire initier.

Il nous suffit que l'abbé Le Beuf ait pensé que les Druides avaient eu un établissement à Issy, pour que nous soyons disposé à croire qu'Isis y a été

révérée et que cette déesse y a eu un collège de prêtres. On sait tout ce que les empereurs romains ont fait pour détruire les Druides, sous le prétexte qu'ils immolaient des victimes humaines; mais, bien plus, nous le pensons, parce que ces prêtres avaient une très-grande influence sur l'esprit des peuples et qu'ils haïssaient le gouvernement romain. Quoi qu'il en soit, poursuivis, tourmentés, obligés de changer leur nom de Druides en celui de *Senani*; n'est-il pas naturel de penser qu'ils se firent aussi ministres d'Isis, dont le culte, semblable à celui d'*Esus* qui disparut alors, s'était introduit dans la Gaule à la suite des Romains; que ces anciens et puissants ministres d'un sacerdoce maintenant réprouvé cherchèrent, pour éviter la persécution, un asyle dans ce nouveau culte et un refuge dans le temple de cette déesse. Cependant, si l'on veut absolument que le nom du village d'Issy vienne de celui de l'arbre tant révééré des Druides, nous y consentons volontiers.

* BOUILLART (D. Jacques). *Histoire de l'abbaye de St.-Germain des Prez*. Paris, 1724, in-fol. fig.

* ROULLIARD (Sébastien). *Histoire de la ville de Melun*. Paris, 1628, in-4°.

* BRAYER (J. B. L.). *Statistique du Département de l'Aisne*. Laon, 1825, in-4°.

* MARCEL (Guillaume). *Histoire des Gaules*, formant le premier volume de l'*Histoire et des progrès de la Monarchie Française*. Paris, 1686, 4 vol. in-12 fig.

* MÉZERAY, né en 1610, mort en 1683. *Histoire de France avant Clovis*, renfermée dans le premier volume de l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France*. Amsterdam, 1755, 4 vol. in-4°.

* HISTOIRE UNIVERSELLE, *depuis le commencement du monde*, traduite de l'anglais. Paris, 1780-91, 126 vol. in-8°, fig. et cartes.

Indépendamment des auteurs anciens compris dans cette notice, on trouve dans Marcel, Mézeray, et l'Histoire universelle, des citations relatives aux Gaulois et à leur religion, tirées de la Pharsale de Lucain, lequel est mort en l'année 39 de l'ère chrétienne; de l'Histoire des douze Césars de Suétone, qui vivait sous Adrien et qui est mort en 138; de la Satire des dieux de Lucien, qui a écrit à la fin du second siècle; des Saturnales de Macrobe, attaché à la cour de l'empereur Théodose, au quatrième siècle. Mais ce n'est que bien incidemment et bien superficiellement que ces auteurs ont parlé des Gaulois.

MARTIN (D. Jacques), religieux bénédictin, né en 1694, mort en 1751.

Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois, depuis leur origine, jusqu'à la fondation de la monarchie française; continuée par Dom François de Brézillac. Paris, 1752-54, 2 vol. in-4°.

* *La Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'Antiquité*. Amsterdam et Leipsick,

1750, 2 vol. in-4°, fig. (L'édition originale est de Paris, 1727, 2 vol. in-4°. fig.)

Ce que l'on a le plus reproché à l'auteur de cet ouvrage recommandable, est l'opinion qu'il a fortement manifestée, que la religion des Gaulois n'était qu'un écoulement de celle des Patriarches.

* PELLOUTIER (Simon). *Histoire des Celtes, et particulièrement des Gaulois et des Germains, depuis les temps fabuleux jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois*. Paris, 1770, 2 vol. in-4°. Il y en a une édition in-12, 8 vol.

Simon Pelloutier, pasteur de l'église française de Berlin, né à Leipsick le 27 octobre 1694, est mort en 1757.

Son Histoire des Celtes qui, d'après lui-même, (tom. II, pag. VIII), aurait plutôt dû être intitulée : *Traité des mœurs et coutumes des peuples Celtes*, est un ouvrage de grande érudition, et qui lui a fait beaucoup d'honneur; mais le jugement qu'il y porte de l'ouvrage de D. J. Martin : *La Religion des Gaulois*, nous a paru plus que sévère. Il reproche principalement à ce savant religieux, *de travestir perpétuellement les dieux des Grecs et des Romains en autant de divinités gauloises*. Sur quoi il est à remarquer que D. Martin n'a pas seulement regardé les Gaulois comme Celtes, mais qu'il les a considérés plus particulièrement comme une des familles de ce vaste peuple, formant une nation dont la religion s'est modifiée successivement suivant

des circonstances diverses. Les Gaulois étant, pour ainsi dire, devenus Romains, ou plutôt subissant le joug de ce peuple, la religion romaine l'emporta sur la religion celtique, et les dieux de la Grèce et de Rome prirent la place des divinités gauloises (a).

Le système de M. Pelloutier est différent de celui de D. Martin. Ce dernier a traité de la religion des Gaulois, jusqu'à l'établissement du christianisme, spécialement et en détail; c'est l'objet essentiel de son livre; mais le premier a traité des Celtes en général, de leurs mœurs, usages et coutumes; la religion ne forme qu'une partie de son ouvrage, et il *la représentera*, dit-il (pag. 7), *autant qu'il sera possible, telle qu'elle était avant qu'on eût introduit dans la Celtique, des cérémonies et des superstitions inconnues aux anciens habitants de l'Europe*. Il ne veut donc traiter que de ce qui appartient essentiellement aux Celtes, sans entrer dans le développement des modifications que cette religion a éprouvées chez les Celtibériens, les Gaulois, les Germains, les Cimbres, etc. Il prétend que tous ceux qui ont écrit sur la religion de ces peuples, se sont trompés. Il ne veut même pas que les Suèves aient adoré Isis sous la figure d'un vaisseau; il dit que, sur cet objet, Tacite est tombé dans l'erreur.

La Religion des Gaulois de D. Martin, nous paraît propre à servir de complément à l'*Histoire*

(a) Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. xxiv.

des Celtes de M. Pelloutier, et nous pensons que l'on peut tirer beaucoup de fruit de ces deux savants ouvrages, si l'on sait se défendre des préjugés de leurs auteurs : l'un était moine bénédictin, et l'autre ministre protestant; ce qui, seul, peut avoir influé sur leur manière de voir et de penser, en beaucoup de cas.

* LATOUR-D'AUVERGNE-CORRET. *Origines Gauloises*, troisième édition. Paris, 1801, 4 vol. in-8°.

* CAMBRY. *Monuments Celtiques*. Paris, 1805, in-8°, fig.

* MONTFAUCON (D. Bernard de). *L'Antiquité expliquée et représentée en figures*. Paris, 1719, 5 tom. en 10 vol. in-fol. — Supplément, Paris, 1757, 5 vol. in-fol. (La bonne édition de ce supplément est de 1724.)

* GEBELIN (Ant. Court de). *Le Monde primitif analysé et comparé avec le Monde moderne*. Paris, 1773-82, 9 vol. in-4°. fig.

* BAILLY (Jean Silvain). *Lettres sur l'origine des sciences, et sur celle des peuples de l'Asie*. Paris, 1777, in-8°.

* DULAURE (J. A.). *Des cultes qui ont précédé et amené l'Idolâtrie, ou l'adoration des figures humaines*. Paris, 1805, in-8°.

* BONNEVILLE (Nicolas). *De l'Esprit des Religions*. Paris, 1792, in-8°.

* NOEL (F.). *Dictionnaire de la Fable; ou My-*

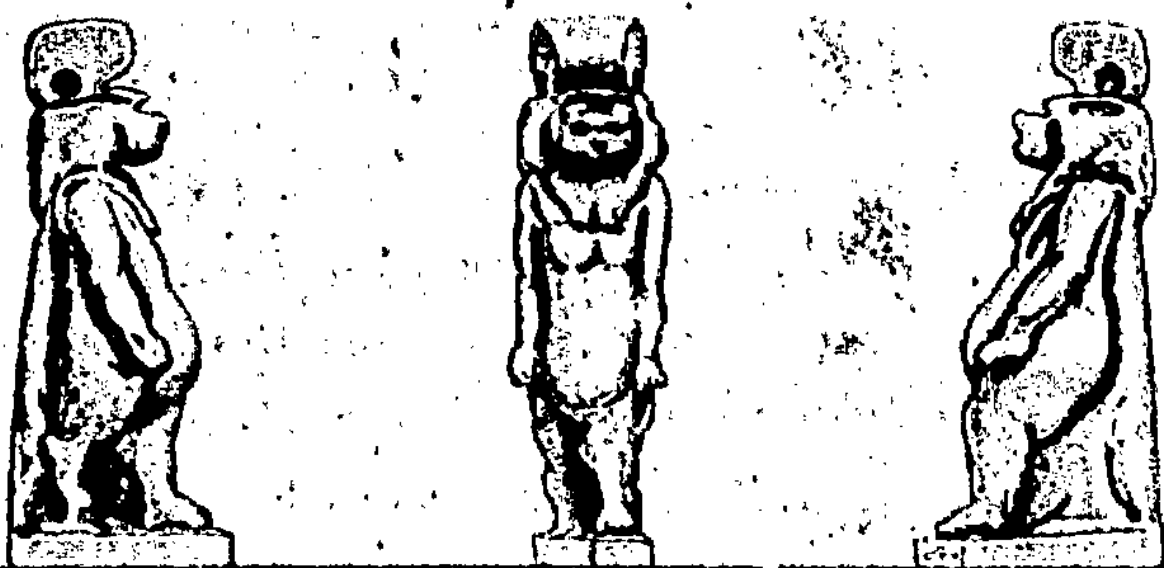
thologie Grecque, Latine, Égyptienne, Celtique, etc., etc. Paris, 1810, 2 vol. in-8°.

* MORERI. *Grand Dictionnaire historique; nouvelle et dernière édition.* Paris, 1759, 10 vol. in-fol.

* ENCYCLOPÉDIE, ou *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts, etc., etc.* Paris, 35 vol. in-fol. figures.

* HISTOIRE ET MÉMOIRES de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

FIN DE LA NOTICE.



CORRECTIONS ET ADDITIONS

POUR

LA DISSERTATION SUR LES *PARISI*,
OU PARISIENS;

ET

SUR LE CULTE D'ISIS CHEZ LES GAULOIS,

OU

OBSERVATIONS SUR QUELQUES PASSAGES DE L'HISTOIRE PHYSIQUE,
CIVILE ET MORALE DE PARIS, PAR M. DULAURE.

La vignette ci-dessus est la représentation d'un amulette égyptien qu'un personnage de distinction a recueilli dans le Midi de la France, avec d'autres objets de curiosité, et qu'il a bien voulu nous communiquer. Son opinion est que le culte d'Isis s'est répandu dans la Gaule par le séjour qu'y firent les légions romaines qui avaient été en Égypte; ce qu'attestent, dit-il, les médailles légionnaires de la ville de Nîmes.



Page 9, lignes 3 et 4 de la note; après, *antérieurs à l'idolâtrie*; ajoutez : 1^{re} édition. Et au lieu des cultes, lisez, *Des cultes*

— 26, — 8 des notes; et Ad., supprimez et, et ajoutez à la note qui se termine par, *Verb. Parisii*, l'indication suivante; Wastellain: Description de la Gaule Belgique. Lille, 1761, in-4°, p. 4 et 7.

— 31, — 15 et 16; mais ce dernier; lisez, mais le dernier

— 44, — 14 des notes; déchu alors; lisez, déchu depuis

— 46, — 10; Carnutes; lisez, *Carnutes*

— 62, — 12; Jezouss; lisez, Yezouss.... Jesou; lisez, Yezou

— 63, dernière ligne; p. 95; lisez, p. 45.

— 83, A la fin de l'alinéa qui se termine par : à l'éternelle lumière; ajoutez, (a). Et entre l'alinéa qui se termine par : et Tacite par Tacite; et les mots ESPRIT CRÉATEUR qui viennent ensuite comme titre, mettez une ligne de points.

— Id. Note à placer au bas de cette page :

(a) Plongez un fer ardent dans l'eau; l'eau crie, et c'est le nom *is-is*, ou *is-is*, ou *es-es*, qu'elle fait entendre. (Bonneville, de l'Esprit des Religions, 1^{re} partie, p. 21.)

— 84, — 6; Bonneville; De l'Esprit des Religions; ajoutez, 1^{re} partie, p. 24; et mettez ici comme il est en d'autres endroits, le même caractère que celui des notes.

— 97, — A la suite de la note qui se termine par, *toutes recherches d'autres étymologies*, ajoutez : les premières se trouvant encore corroborées par ce que dit M. COURT DE GÉBELIN, dans le Tome ix, p. cvi, de son grand ouvrage, que *Bar, Var, Ber*, etc., ont constamment désigné une ville, un lieu habité sur des eaux.

— 103, — Après la première ligne de la note (a); ajoutez : Mézeray : *Hist. de France*, avant Clovis.

Id. Réduire la note (c) à ces mots : *Ibid. tom. xxx, p. 362 et 419*; et supprimer le surplus.

— 106, — Placez entre Adrien de Valois, et (P. N.) Chantreau,

cet article : * *Wastellain. Description de la Gaule Belgique, selon les trois âges de l'Histoire.* (Lille, 1751, in-4°.)

Page 110, ligne 22 ; ses expéditions ; lisez, Les expéditions

— 112, — 2 ; notions sur Lutèce ; ajoutez (a) ; et mettez en note , au bas de la page :

(a) On peut voir aussi la traduction des œuvres complètes de l'empereur Julien, par R. TOURLET. Paris, 1821, 3 vol. in-8°.

— 115, — A la note (b) ; lisez, (a) ; et à la seconde ligne de cette note ; de l'année 800 à 1018 ; lisez, de l'année 807 à 1018.

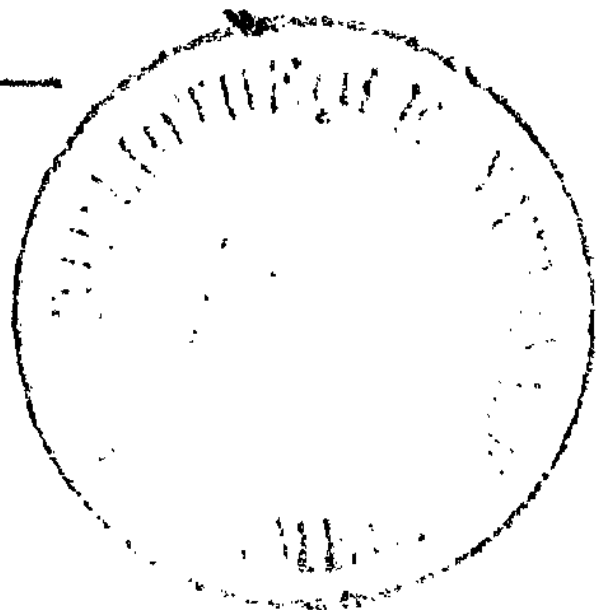
— 125, — 9 ; 4 vol. in-8° ; lisez, in-8°, en supprimant 4 vol.

— *Id.* Après la 22^e ligne, mettez ; * HUET : *Histoire du Commerce et de la Navigation des Anciens.* Lyon, 1763. in-8°.

Étude de Physiologie universelle, pour servir de prolégomènes à celle des facultés intellectuelles de l'homme, et à celle de toute science physique ; et dans laquelle se trouvent des Considérations sur la vie ; par J.-N. DÉAL. In-8°. 3 fr.

Nouvel Essai sur la Lumière et les Couleurs, renfermant la vraie théorie de ces grands phénomènes, fondée sur les résultats évidents et incontestables d'expériences infiniment simples. Ouvrage utile aux opticiens et aux peintres, et intéressant pour tous ceux qui aiment à se rendre raison de leurs sensations. Seconde édition, corrigée et augmentée ; par le même. In-8°..... 3 fr.

Essai sur la Théorie de l'Audition, et Vues nouvelles sur la Composition de l'Atmosphère ; par le même. In-8°. 1 f. 25 c.



IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT, RUE JACOB, N° 24.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 00720766 6

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 00720766 6